

*1ère partie*

## **DISPOSITIONS GENERALES**

## SOMMAIRE PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

<b>ARTICLE PREMIER</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2</b> - LETTRES CLÉS & COEFFICIENTS.....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3</b> - NOTATION D'UN ACTE .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4</b> - REMBOURSEMENT PAR ASSIMILATION.....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5</b> - ACTES EFFECTUES PAR DES SAGES-FEMMES OU DES AUXILIAIRES MÉDICAUX SOUS LA SURVEILLANCE ET LA RESPONSABILITE DIRECTE DU MEDECIN .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 6</b> - ENTENTE PRÉALABLE ENTRE LE PATIENT ET L'ORGANISME DE REMBOURSEMENT .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 7</b> -ACTE GLOBAL & ACTE ISOLE .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 8</b> -COTATION D'UN SECOND ACTE DANS LE DÉLAI DE VINGT OU DIX JOURS.....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 9</b> -INTERVENTION D'UN SECOND MEDECIN DANS LE DELAI DE 20 OU 10 JOURS .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 10</b> -ACTES MULTIPLES AU COURS DE LA MÊME SÉANCE.....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 11</b> -ACTES EN PLUSIEURS TEMPS.....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 12</b> - FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ACTES EFFECTUES AU DOMICILE DU PATIENT .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 13</b> -ACTES EFFECTUES LA NUIT, LE SAMEDI APRÈS-MIDI OU LE DIMANCHE .....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 14</b> -CONTENU DE LA CONSULTATION ET DE LA VISITE.....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 15</b> -VISITE UNIQUE POUR PLUSIEURS PATIENTS .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 16</b> - CONSULTATIONS AU CABINET DU PRATICIEN OU VISITES AU DOMICILE DU PATIENT.....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 17</b> -CONSULTATION FAISANT INTERVENIR DEUX MEDECINS .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 18</b> -ASSISTANCE DU PRATICIEN TRAITANT A UNE INTERVENTION CHIRURGICALE .....	<b>10</b>
<b>ARTICLE 19</b> - HONORAIRES DE SURVEILLANCE MÉDICALE DANS LES CLINIQUES PRIVÉES.....	<b>10</b>
<b>ARTICLE 20</b> - CONSULTATION D'UN PATIENT HOSPITALISE PAR UN MÉDECIN APPELÉ DE L'EXTERIEUR .....	<b>11</b>
<b>ARTICLE 21</b> -DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ACTES D'ANESTHESIE - RÉANIMATION .....	<b>11</b>
<b>ARTICLE 22</b> -DISPOSITIONS DIVERSES .....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 23</b> -NUMÉRO D'INSCRIPTION A L'ORDRE.....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 24</b> -LOCATION DES BLOCS.....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 25</b> -RÈGLEMENT DES CONTENTIEUX.....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 26</b> -SECRET MÉDICAL.....	<b>14</b>

## DISPOSITIONS GÉNÉRALES

## NOMENCLATURE DES ACTES MÉDICAUX ET CHIRURGICAUX

*Article premier*

Cette nomenclature est établie en conformité avec le code de déontologie édicté par l'Ordre des Médecins du Sénégal, les statuts du Syndicat des Médecins Privés.

Elle constitue essentiellement une liste des actes professionnels, avec leur cotation, que peuvent avoir à effectuer les Médecins Privés du Sénégal.

Cette nomenclature s'impose aux Praticiens, aux Organismes d'Assurances, aux Cliniques Privées, aux Institutions de Prévoyance Maladie (I.P.M.) et aux Sociétés de la place dans le respect du secret professionnel et l'intérêt du patient.

*Article 2 - Lettres Clés & Coefficients*

Tout acte est désigné par une lettre clé et un coefficient.

*1) Lettre clé*

La lettre clé est un signe dont la valeur en unité monétaire est établie dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires relatives à la détermination des tarifs pour les soins médicaux dispensés aux patients. Selon le type de l'acte les lettres clés sont les suivantes :

<b>C</b>	Consultation au cabinet par le médecin omnipraticien
<b>Cn</b>	Consultation de nuit au cabinet par le médecin omnipraticien
<b>Cd</b>	Consultation samedi après-midi, dimanche et jours fériés légaux au cabinet par le médecin omnipraticien
<b>Cs</b>	Consultation au cabinet par le médecin spécialiste qualifié
<b>Csn</b>	Consultation de nuit au cabinet par le médecin spécialiste qualifié
<b>Csd</b>	Consultation samedi après-midi, dimanche et jours fériés légaux au cabinet par le médecin spécialiste qualifié
<b>V</b>	Visite au domicile du patient ou à la clinique par le médecin omnipraticien
<b>Vn</b>	Visite de nuit au domicile du patient ou à la clinique par le médecin omnipraticien
<b>Vd</b>	Visite samedi après-midi, dimanche et jours fériés légaux au domicile du patient ou à la clinique par le médecin omnipraticien
<b>Vs</b>	Visite au domicile du patient ou à la clinique par le médecin spécialiste qualifié
<b>Vsn</b>	Visite de nuit au domicile du patient ou à la clinique par le médecin spécialiste qualifié
<b>Vsd</b>	Visite samedi après-midi, dimanche et jours fériés légaux au domicile du patient ou à la clinique par le médecin spécialiste qualifié
<b>Cps</b>	Consultation au cabinet par le psychiatre
<b>Cpsn</b>	Consultation de nuit par le psychiatre
<b>Cpsd</b>	Consultation samedi après-midi, dimanche et jours fériés légaux au cabinet par le psychiatre
<b>Vps</b>	Visite au domicile du patient ou à la clinique par le psychiatre
<b>Vpsn</b>	Visite de nuit au domicile du patient ou à la clinique par le psychiatre
<b>Vpsd</b>	Visite samedi après-midi, dimanche et jours fériés légaux au domicile du patient ou à la clinique par le psychiatre
<b>Ca</b>	Consultation au cabinet pour une visite annuelle

Va	Déplacement sur site au titre d'une visite annuelle
<b>AMO</b>	Acte médical d'orthophonie
<b>AMY</b>	Acte médical d'orthoptie
Kc	Actes de chirurgie
Kr	Actes de radiologie
Ke	Actes d'échographie, d'échotomographie ou de doppler
Z	Actes utilisant les radioéléments en sources non scellées pratiquées par le médecin
K	Actes médicaux (I.V. - I.M. et les vaccinations intradermiques)
B	Actes de biologie médicale
P	Actes d'anatomie et de cyto - pathologie pratiqués par le médecin anatomo-pathologiste
Vh	Vacations horaires (durée 1 heure)
Ex	Expertise médicale
Ik	Indemnité kilométrique

## 2) Coefficient

Le coefficient est le nombre indiquant la valeur relative de chaque acte professionnel.

### *Article 3 - Notation d'un acte*

Le médecin praticien doit indiquer sur la feuille de maladie non pas la nature de l'acte pratiqué mais simplement la lettre clé et le coefficient figurant dans la nomenclature.

Le médecin doit toujours établir lui même sa note d'honoraires ; il doit le faire avec tact et mesure. Il n'est jamais en droit de refuser à son client des explications sur sa note d'honoraires.

### *Article 4 - Remboursement par assimilation*

1 - Lorsqu'un patient présente une pathologie inhabituelle justifiant un acte ne figurant pas dans la nomenclature, l'acte exceptionnel peut être assimilé à un acte de même importance porté sur la nomenclature et en conséquence, affecté du même coefficient.

Le remboursement de cet acte est subordonné à l'avis favorable du contrôle médical rendu après examen clinique du bénéficiaire par le praticien conseil et à l'accomplissement des formalités de l'entente préalable.

2 - Lorsqu'un acte ne figure pas dans la nomenclature en raison de l'évolution des techniques médicales, le Ministre chargé de la Santé et le Syndicat des Médecins Privés peuvent, sur proposition des Compagnies d'Assurance Maladie, des Sociétés, des Praticiens, des Cliniques, et des Institutions de Prévoyance Maladie (I.P.M.) compétentes, autoriser son remboursement, par application d'une cotation provisoire qu'ils déterminent pour une période d'un an renouvelable.

Le remboursement de cet acte est subordonné à l'accomplissement des formalités d'entente préalable. Le délai prévu, dans ce cas est de 4 (quatre) mois, l'expiration de ce délai devant être considérée comme un assentiment à la demande d'assimilation.

**Article 5 - Actes effectués par des Sages-Femmes ou des Auxiliaires Médicaux sous la supervision et la responsabilité du Médecin**

Dans tous les cas où une sage-femme ou un auxiliaire médical exerce son activité professionnelle sous la responsabilité et la surveillance directe d'un médecin pouvant contrôler et intervenir à tout moment, la cotation et le remboursement s'effectuent sur la base des honoraires correspondant à la qualité de l'auxiliaire médical ou de la sage-femme, même si les honoraires y afférents sont perçus par le médecin.

Dans ce cas, la feuille de soins est signée à la fois par l'auxiliaire médical, pour attester l'exécution de l'acte et par le médecin pour la perception des honoraires.

**Article 6 - Entente préalable entre le patient et l'organisme de remboursement.**

Les organismes de remboursement ne participent aux frais résultant de certains actes que si, après avis du contrôle médical, elles ont préalablement accepté de les prendre en charge, sous réserve que l'assuré remplisse les conditions légales d'attribution des prestations.

A - Indépendamment des cas visés dans d'autres textes réglementaires, sont soumis à la formalité de l'entente préalable :

- 1 - Les actes ne figurant pas dans la nomenclature et remboursés par assimilation, conformément aux dispositions de l'article 4.
- 2 - Les actes ou traitements pour lesquels cette obligation d'entente préalable est indiquée par une mention particulière ou par la lettre E.

B - Lorsque l'acte est soumis à cette formalité, le patient est tenu, préalablement à l'exécution de cet acte, d'adresser à la personne chargée du contrôle médical une demande d'entente préalable remplie et signée par le praticien qui doit dispenser l'acte.

Lorsque l'acte doit être effectué par un auxiliaire médical, la demande d'entente préalable doit être accompagnée de l'ordonnance médicale qui a prescrit l'acte ou de la copie de cette ordonnance.

Les demandes d'entente préalable sont établies sur des imprimés conformes aux modèles arrêtés par le Syndicat des Médecins Privés.

C- La date d'envoi de la demande est attestée par l'accusé de réception de l'envoi en recommandé.

La réponse des organismes de remboursement doit être adressée au patient ou au praticien, le cas échéant, dans un délai d'un mois suivant l'envoi du formulaire.

Faute de réponse dans ce délai, son assentiment est réputé acquis. Dans ce dernier cas, le contrôle médical peut toujours intervenir pour donner un avis aux sociétés de remboursement, sur la prise en charge de la suite du traitement ou la poursuite des actes.

Lorsqu'il y a urgence manifeste, le praticien dispense l'acte mais remplit néanmoins la formalité ci-dessus indiquée en portant la mention « acte d'urgence ».

*Article 7 - Acte global & Acte isolé***A - Acte global**

Les coefficients égaux ou supérieurs à 20 sont fixés à l'acte global ; de ce fait ils comprennent en sus de la valeur de l'acte celle :

- des soins préopératoires ;
- de l'aide opératoire extérieur éventuel ;
- en cas d'hospitalisation, des soins postopératoires pendant la période de 20 jours qui suit le jour de l'intervention.

Cependant, en cas de sortie du patient avant le 20ème jour, si le praticien ayant effectué l'intervention estime pouvoir confier la poursuite de la surveillance postopératoire à un autre praticien, ce dernier pourra percevoir des honoraires.

- en cas d'intervention sans hospitalisation, des soins postopératoires pendant une période de 10 jours. Cependant si le praticien ayant effectué l'intervention estime pouvoir confier la poursuite de la surveillance post opératoire à un autre praticien, ce dernier pourra percevoir des honoraires.

Par contre ces coefficients ne comprennent pas notamment :

- les honoraires dûs éventuellement au praticien traitant assistant à l'intervention, qu'il y ait participé ou non ;
- les actes de radiologie, d'échographie et les analyses médicales nécessités par l'état du patient ;
- les frais de déplacement du médecin, lorsque celui-ci est appelé à se déplacer à l'occasion des soins consécutifs à l'intervention ;
- la fourniture des produits pharmaceutiques.

Les honoraires de chaque médecin doivent être notés sur des feuilles de maladies distinctes, notamment ceux du médecin traitant assistant à l'intervention et ceux du médecin anesthésiste réanimateur.

**B - Acte isolé**

1 - Les coefficients inférieurs à 20 ne sont pas fixés à l'acte global et correspondent à des actes isolés. De ce fait les actes (pansement, par exemple) consécutifs à des interventions d'un coefficient inférieur à 20 sont cotés à part.

Le médecin ne doit noter une consultation ou une visite que lorsque les séances de soins consécutives à l'intervention s'accompagnent d'un examen du patient (cf. article 14).

2 - Lorsqu'il s'agit d'actes multiples effectués au cours de la même séance (cf. article 10B), les soins consécutifs sont honorés à part même si le coefficient total correspondant à l'ensemble des actes dépasse 20, à la condition que le coefficient isolé de chacun des actes soit au plus égal à 19.

***Article 8 - Cotation d'un second acte dans le délai de vingt ou dix jours***

Si, durant les 20 ou 10 jours fixés à l'article 7 A ci-dessus, une seconde intervention nécessitée par une modification de l'état du patient ou par une affection intercurrente s'impose, le second acte ouvre une nouvelle période, annulant le temps restant à courir de 20 à 10 jours selon qu'il y ait ou non hospitalisation.

En cas de reprise d'une intervention chirurgicale dans les 10 jours qui suivent le premier acte opératoire, la modification de la cotation se fera selon KC.

**Article 9 - Intervention d'un second médecin dans le délai de 20 ou 10 jours**

Si, durant les 20 ou 10 jours fixés à l'article 7 A ci-dessus il se présente une affection médicale intercurrente, nécessitant l'intervention d'un médecin autre que l'opérateur, les soins dispensés donnent lieu à des honoraires, indépendamment de ceux relatifs à l'intervention chirurgicale.

**Article - 10 - Actes multiples au cours de la même séance**

*A - Actes effectués dans la même séance qu'une consultation*

**Les honoraires de la consultation et de la visite ne se cumulent pas avec ceux d'autres actes exécutés au cours de la même séance, sauf exceptions prévues ci-dessous.**

Seul l'acte dont les honoraires sont les plus élevés est noté sur la feuille de maladie.

Exceptions

- 1) La consultation donnée par un chirurgien ou un spécialiste qui examine un patient pour la première fois dans un établissement de soins peut être notée sur la feuille de maladie en sus de l'intervention chirurgicale qui lui fait immédiatement suite, lorsque cette intervention est pratiquée d'urgence et entraîne l'hospitalisation du patient.
- 2) Le cumul des honoraires prévus avec ceux de la consultation ou de la visite est autorisé pour l'échographie, les explorations fonctionnelles et l'électrocardiogramme. Cependant en cas d'actes multiples au cours de la même séance, les règles de cumul telles que prévues au paragraphe B ci-dessous s'appliquent sans cumul possible avec la consultation ou la visite.

*B - Actes en K, Kc, Ke, Kr, effectués au cours d'une même séance*

- 1°) Lorsqu'au cours d'une même séance, plusieurs actes inscrits à la nomenclature sont effectués sur un même patient par le même praticien, l'acte du coefficient le plus important est le seul inscrit avec son coefficient propre.

Le deuxième acte est ensuite noté à 50 % de son coefficient. Toutefois le second acte est noté à 75% de son coefficient en cas d'intervention de chirurgie soit pour lésions traumatiques multiples et récentes, soit portant sur des membres différents, ou sur le tronc ou la tête et un membre.

(Exemple :- soit un acte coté K 20 et un autre acte coté K 10 effectués dans la même séance, la feuille de maladie doit être annotée :

K 20 + K 10 et non K 25

2

afin de permettre le contrôle médical et le cas échéant, l'application de la règle prévue au paragraphe B de l'article 7).

Les actes suivant le second ne donnent pas lieu à des honoraires et ne doivent pas être notés sur la feuille de maladie. Toutefois, en cas de lésions traumatiques multiples et récentes, le troisième acte opératoire éventuel est exceptionnellement noté à 50 % de son coefficient.

- 2°) En cas d'actes multiples au cours de la même séance, le praticien ne doit pas noter le coefficient global, mais les coefficients correspondants à chacun des actes effectués (voir exemple ci-dessus).
- 3°) Lorsque plusieurs actes sont accomplis dans la même séance sur un même patient, ils ne peuvent donner lieu à honoraires pour plusieurs praticiens que si ceux-ci sont des spécialistes ou compétents exclusifs ou des auxiliaires médicaux de disciplines différentes. Pour chaque praticien, les actes sont notés conformément au 1° et 2° ci-dessus.

4 °) Les dispositions du présent paragraphe ne s'appliquent pas :

- aux actes nécessitant l'utilisation de radiations ionisantes ;
- à l'électrodiagnostic de stimulation et à l'électromyogramme.

#### *Article 11 - Actes en plusieurs temps*

- A* - Lorsqu'un acte inscrit dans la nomenclature sous une forme globale comprend en réalité plusieurs interventions successives (actes en plusieurs temps), le médecin ne signe la feuille de maladie que lorsque les différents temps de l'intervention sont terminés. Dans le cas où ces interventions auront été interrompues, il indique la quotité partielle de celles effectuées.
- B* - Lorsqu'un traitement comportant une série d'actes répétés est côté dans la nomenclature sous une forme globale, il doit être inscrit sur la feuille de maladie uniquement sous cette forme, et ne peut être décomposé en actes isolés.
- C* - Lorsque l'exécution d'un acte prévu dans la nomenclature en un seul temps a été exécuté en plusieurs temps, le coefficient global ne subit aucune majoration, sauf indication contraire portée dans la nomenclature.

#### *Article 12 - Frais de déplacement pour actes effectués au domicile du patient.*

Lorsqu'un acte inscrit dans la nomenclature doit être effectué au domicile du patient, les frais de déplacement du praticien sont remboursés, en sus de la valeur propre de l'acte. Ce remboursement est, selon le cas, forfaitaire ou calculé en fonction de la distance parcourue et de la perte de temps subie par le praticien.

##### *A - Indemnité forfaitaire de déplacement (V- C ou IF).*

Lorsque la résidence du patient et le domicile professionnel du praticien sont situés dans la même agglomération ou lorsque la distance qui les sépare est inférieure ou égale à 2 km, l'indemnité de déplacement est forfaitaire.

Pour les médecins (omnipraticiens ou spécialistes qualifiés), l'indemnité forfaitaire de déplacement est représentée par la différence entre les valeurs des lettres clés V et C. S'il s'agit d'actes en K, Kc, Ke, cette différence s'ajoute à la valeur propre de l'acte.

##### *B - Indemnité kilométrique (I.K.).*

Lorsque la résidence du patient et le domicile professionnel du praticien ne sont pas situés dans la même agglomération et lorsque la distance qui les sépare est supérieure à 2 km, les frais de déplacement sont remboursés sur la base d'une indemnité kilométrique dont la valeur monétaire est déterminée dans les mêmes conditions que celles des lettres clés prévues à l'article 2. L'indemnité kilométrique s'ajoute à la valeur propre de l'acte ; s'il s'agit d'une visite, cette indemnité s'ajoute aux prix K, Kc, Ke. L'indemnité kilométrique se cumule avec l'indemnité forfaitaire prévue au paragraphe A. Elle est calculée et remboursée dans les conditions ci-après :

1°) L'indemnité due au praticien est calculée pour chaque déplacement à partir de son domicile professionnel et en fonction de la distance parcourue tant sur le trajet aller que retour.

En cas d'acte global (intervention chirurgicale, par exemple), chaque déplacement du praticien occasionné soit par l'acte initial, soit par les soins consécutifs, donne lieu à l'indemnité de déplacement forfaitaire et, le cas échéant, kilométrique, calculée comme indiqué ci-dessus.

- 2°) Le remboursement accordé pour le déplacement d'un praticien ne peut excéder le montant de l'indemnité calculé par rapport au praticien de la même discipline se trouvant dans la même situation et dont le domicile professionnel est le plus proche de la résidence du patient.

Toutefois lorsque l'assuré fait appel à un médecin spécialiste qualifié, le remboursement n'est calculé par rapport au spécialiste de même qualification le plus proche que si l'intervention du spécialiste a été demandée par le médecin traitant. Dans le cas contraire, le remboursement est calculé par rapport au médecin omnipraticien le plus proche.

### **Article 13 - Actes effectués la nuit, le samedi après-midi ou le dimanche**

Lorsque, en cas d'urgence justifiée par l'état du patient, les actes sont effectués la nuit ou le dimanche et jours fériés, ils donnent lieu, en plus des honoraires normaux et, le cas échéant, de l'indemnité de déplacement, à une majoration.

Sont considérés comme actes effectués de nuit les actes effectués entre 20 heures et 8 heures ; mais ces actes ne donnent lieu à majoration que si l'appel au praticien a été fait entre 19 h et 7h.

> Les actes effectués par les médecins sont de deux ordres :

1°) *Visites du samedi après-midi, du dimanche, de jours fériés légaux, visites de nuit, actes de coefficient inférieur à 20, forfait d'accouchement.*

A la valeur des lettres clés V, Vs, C, Cs, d'un coefficient inférieur à 20 et au forfait d'accouchement, s'ajoute une majoration du samedi après-midi, du dimanche ou une majoration de nuit, dont la valeur est déterminée dans les mêmes conditions que celles des lettres clés prévues à l'article 2.

En matière d'accouchement, seule l'heure de l'accouchement est à prendre en considération pour l'octroi de cette majoration.

Pour les actes en K, Kc, Ke, Kr d'un coefficient inférieur à 20, la majoration est égale à 15 % du coefficient de l'acte, sans pouvoir dépasser 15 fois la valeur de la lettre clé.

2°) *Actes d'un coefficient égal ou supérieur à 20*

**Actes de nuit** : Pour les actes en K, Kc, Ke, d'un coefficient égal ou supérieur à 20, la majoration est égale à 10 % du coefficient de l'acte, sans pouvoir dépasser 15 fois la valeur de la lettre clé, ni être inférieure à la valeur de la majoration prévue au 1° ci-dessus.

**Actes du samedi après-midi, dimanche et jours fériés légaux** : Pour les actes en K, Kc, Ke, d'un coefficient égal ou supérieur à 20, la majoration est égale à 5 % du coefficient de l'acte, sans pouvoir dépasser 8 fois la valeur de la lettre clé, ni être inférieure à la valeur de la majoration prévue au 1° ci-dessus.

### **Article 14 - Contenu de la consultation et de la visite**

La consultation ou la visite comporte généralement un interrogatoire du patient, un examen clinique et s'il y a lieu une prescription thérapeutique.

Sont considérés comme inclus dans la consultation ou dans la visite les moyens de diagnostic en usage dans la pratique courante (prise de tension artérielle, examen au spéculum, toucher vaginal, ou rectal etc.), les petits actes techniques motivés par celle-ci (injections sous-cutanée, intradermique, intramusculaire, petit pansement, etc.) ainsi que la lecture des résultats des examens para cliniques demandés par ce même médecin. Les produits injectés seront facturés en sus.

La consultation ou la visite du médecin spécialiste qualifié comporte également les actes de diagnostic courant propres à sa spécialité. Toutefois, lorsque ces actes ne sont pas accompagnés d'un examen du patient (notamment s'ils sont effectués en série, l'intervention du praticien n'ayant pas alors la valeur technique d'une consultation), le praticien doit noter non une consultation ou une visite mais le coefficient de l'acte pratiqué.

**Il n'y aura pas de facturation :**

1. lorsque le médecin donne un rendez-vous de contrôle
2. lorsque le patient revient pour la simple lecture des examens para cliniques
3. lorsque le patient revient pour la même pathologie dans un délai de 15 jours.

*Si le patient revient pour des soins ou pour une autre pathologie dans un délai de 15 jours, ceux-ci seront facturés.*

**Le patient est propriétaire de ses examens paracliniques qui doivent lui être remis par son médecin traitant.**

*Article 15 - Visite unique pour plusieurs patients*

Lorsque le praticien visite à domicile plusieurs patients de la même famille habitant ensemble, seul le premier acte est compté pour une visite, les suivants sont considérés comme des consultations. Il ne peut être compté plus de deux consultations en sus de la première visite. Les soins donnés à chaque patient doivent être notés sur une feuille de maladie spéciale à ce patient.

*Article 16 - Consultations au cabinet du praticien ou visites au domicile du patient*

Les consultations et les visites des médecins omnipraticiens, des médecins spécialistes qualifiés et des médecins neuropsychiatres, psychiatres ou neurologues qualifiés (au cabinet du praticien ou au domicile du patient) sont affectées du coefficient 1.

*Article 17 - Consultation faisant intervenir deux médecins*

Les praticiens agissant à titre de consultants ne peuvent porter sur les feuilles de maladie les cotations prévues ci-dessous qu'à la condition de se conformer aux règles suivantes :

- ne se rendre au domicile du patient ou ne le recevoir à leur cabinet qu'avec le médecin traitant ou à sa demande ;
- ne pas donner au patient des soins continus, mais laisser au médecin traitant la charge de surveiller l'application de leurs prescriptions

**A - Consultation entre deux praticiens généralistes ou spécialistes**

- visite en consultation avec un confrère (pour chacun des deux médecins) ..... V x 1
- consultation avec confrère au cabinet d'un des deux médecins :
  - pour le médecin au cabinet duquel la consultation a lieu .....C x 1
  - pour le second médecin ..... V x 1

**B - Consultation des médecins spécialistes ou psychiatres qualifiés avec un confrère**

- visite en consultation avec un confrère ..... Vs x 1 ou Vps x 1
- consultation avec un confrère au cabinet d'un des deux médecins
  - pour le médecin au cabinet duquel la consultation a lieu .....Cs x 1 ou Cps x 1
  - pour le second médecin ..... Vs x 1 ou Vps x 1

**Article 18 - Assistance du praticien traitant à une intervention chirurgicale**

Lorsque le praticien traitant assiste à une intervention chirurgicale, il a droit (qu'il participe ou non à cette intervention) à percevoir des honoraires égaux à :

K10 pour les actes dont le coefficient est compris entre Kc 50 et Kc 79 inclus ;

K1 5 pour les interventions à partir de Kc 80

A cet honoraire s'ajoute éventuellement une indemnité de déplacement établie dans les conditions ci-après :

- dans l'agglomération =  $(V - C)$

- hors agglomération = indemnité kilométrique suivant les dispositions de l'article 12 paragraphe B, la distance retenue pour le calcul de cette indemnité ne pouvant toutefois excéder celle qui sépare le domicile du praticien traitant de celui du chirurgien de même spécialité le plus proche.

Pour pouvoir percevoir des honoraires, le praticien traitant qui assiste à une intervention doit signer le protocole établi après chaque opération chirurgicale.

**Article 19 - Honoraires de surveillance médicale dans les cliniques privées**

Les honoraires forfaitaires de surveillance des patients hospitalisés ne se cumulent pas avec ceux des actes en K ou en Kc.

**A) Clinique médicale, par jour et par patient examiné :**

- V du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> jour et le jour de sortie
- V x 0,80 du 5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> jour
- V x 0,40 du 11<sup>ème</sup> au 30<sup>ème</sup> jour
- V x 0,20 par la suite

**B) Clinique chirurgicale**

1°) Si l'acte est d'un coefficient égal ou supérieur à 20, l'honoraire de l'acte opératoire comporte les soins consécutifs pendant les 10 jours suivant l'intervention.

Si l'hospitalisation se prolonge au-delà de 10 jours, l'honoraire de surveillance est fixé à :

- V x 0,20 par jour et par patient examiné

2°) Si l'acte est d'un coefficient inférieur à 20, l'honoraire est fixé à :

- V x 0,20 par jour et par patient examiné

3°) Dans le cas où le patient ayant été mis en observation dans une clinique chirurgicale, n'aurait pas subi d'intervention, les honoraires de surveillance sont fixés par jour et par patient examiné à :

- V du 1<sup>er</sup> au 4<sup>ème</sup> jour et le jour de sortie
- du 5<sup>ème</sup> au 10<sup>ème</sup> jour :
  - S V x 0,80 si l'honoraire est perçu par un seul médecin ;
  - ^ V x 0,40 par médecin appartenant à des spécialités différentes et dans la limite de deux
- au-delà du 10<sup>ème</sup> jour = V x 0,20

**C) Clinique Obstétricale**

Le forfait d'accouchement comprend les soins consécutifs pendant les 6 jours qui suivent l'accouchement. Dans les cas exceptionnels, où l'état pathologique impose la prolongation de l'hospitalisation, l'honoraire de surveillance est fixé par jour et par patient examiné à :

V x 0,80 du 7<sup>ème</sup> au 15<sup>ème</sup> jour

V x 0,20 au delà du 15<sup>ème</sup> jour

**D) Maison de santé pour maladies mentales**

Par jour et par patient examiné, l'honoraire de surveillance médicale est de Vps x1 à condition que le nombre de médecins de l'établissement, qualifiés en neuropsychiatrie ou en psychiatrie, assurant la surveillance constante dans cet établissement soit au moins d'un médecin pour 20 patients au cours d'une même journée.

Lorsque par suite d'accords particuliers, la surveillance médicale est prise en compte lors de la détermination du prix de journée, le bénéfice de ces accords ne peut se cumuler avec celui des honoraires prévus ci-dessus.

**E) Maisons de repos et de convalescence**

V x 0,80 par patient examiné et par semaine, sauf accords particuliers conduisant à la prise en compte de cette surveillance lors de la détermination du prix de journée.

**F) Médecin(s) Résident (s)**

Il est appelé médecin résident, tout médecin payé par la clinique et astreint à des horaires fixes. Son rôle est de surveiller les malades hospitalisés sans percevoir pour cela d'honoraires. Par contre ses actes et consultations pour les malades non hospitalisés, seront rémunérés selon le tarif du Syndicat des Médecins Privés en vigueur

**Article 20 - Consultation d'un patient hospitalisé par un médecin appelé de l'extérieur**

Les visites effectuées par un médecin consultant appelé par le médecin traitant pour l'affection ayant entraîné l'hospitalisation, font l'objet d'un remboursement dans les conditions normales, dans la limite d'une visite à l'entrée, une visite à la sortie et une visite par semaine.

Cet honoraire exclut la perception par un autre praticien d'un honoraire de surveillance pour le même jour. Si le médecin traitant confie le suivi du malade au médecin consultant, ce dernier percevra des honoraires selon les dispositions de l'article 19.

**Article 21 - Dispositions particulières aux actes d'anesthésie**

- 1°) Les actes d'anesthésie - réanimation donnent lieu à remboursement à la condition que l'anesthésie soit administrée par inhalation, injection ou infiltrations de racines, plexus ou tronc nerveux ou par une combinaison de ces méthodes, et faite personnellement par un médecin autre que celui effectuant l'acte qui la nécessite.
- 2°) Les actes d'anesthésie - réanimation ne sont remboursés qu'à la condition que ceux-ci soient expressément effectués par un médecin anesthésiste et ce durant toute la période péri opératoire. La note d'honoraires du médecin anesthésiste sera jointe à la facture de la clinique au même titre que celle du chirurgien.
- 3°) Le coefficient de chaque acte couvre globalement l'anesthésie elle-même et tous les actes habituellement confiés au médecin procédant à l'anesthésie et à la réanimation (par ex : intubation trachéale, perfusion sanguine ou médicamenteuse, surveillance de la tension artérielle, etc.) pendant la journée de l'opération et pendant l'acte lui-même. Le coefficient couvre également les soins préopératoires la veille de l'intervention, la surveillance post opératoire et les actes liés aux techniques de la réanimation :
  - S en cas d'hospitalisation, pendant la période de 15 jours qui suit le jour de l'intervention. Cependant, en cas de sortie de l'assuré avant le quinzième jour, si le médecin qui a effectué l'intervention estime pouvoir confier la poursuite de la surveillance postopératoire à un autre médecin, ce dernier pourra percevoir des honoraires ;

- S en cas d'intervention sans hospitalisation, pendant la période de 15 jours qui suit le jour de l'intervention ; cependant si le médecin qui a effectué l'intervention estime pouvoir confier la poursuite de la surveillance postopératoire à un autre médecin, ce dernier pourra percevoir des honoraires.
- 4°) Les actes d'anesthésie - réanimation ont leur cotation indiquée dans la nomenclature en regard de l'intervention qu'ils accompagnent.  
Les actes de diagnostic ou de traitement qui, dans la nomenclature, ne comportent pas en regard la cotation propre à l'acte d'anesthésie, sont cotés K x 25.  
Les actes d'anesthésie - réanimation qui accompagnent un acte de diagnostic ou de traitement qui ne figure pas dans la nomenclature et dont la cotation est fixée par application de l'article 4 alinéa 2, sont cotés par application de ce même article.
- 5°) Les actes d'anesthésie faisant l'objet d'une cotation particulière, par exemple, les infiltrations locales ou sous cutanées ou sous muqueuses doivent être affectées de cette seule cotation.
- 6°) Les anesthésies pratiquées sur des enfants de moins de quatre ans ou sur des adultes de plus de 60 ans, donnent lieu à une majoration d'honoraires de K10.
- 7°) Un anesthésiste - réanimateur qui examine pour la première fois, en vue d'une intervention, un patient hospitalisé ou non, note sa consultation en Cs, même si elle est suivie d'un acte d'anesthésie, les honoraires de cette consultation n'étant pas compris dans le forfait d'anesthésie. Toutefois, l'anesthésiste réanimateur ne peut noter qu'une seule fois cette Cs avant une hospitalisation ou au cours de celle-ci.  
Cette Cs ne peut se cumuler ni avec l'honoraire de surveillance ni avec un acte en K autre que le forfait d'anesthésie.  
Si l'intervention a lieu le même jour que la visite pré anesthésique, l'anesthésiste réanimateur ne pourra percevoir que le forfait prévu pour l'intervention en cause.  
La visite pré anesthésique doit s'accompagner d'un compte rendu qui pourra être adressé au médecin conseil à sa demande.
- 8°) Lorsqu'un acte de diagnostic ou de traitement comporte une majoration ou une réduction de sa cotation initiale pour le praticien qui l'effectue, cette majoration ou cette réduction est applicable à l'acte d'anesthésie - réanimation qui l'accompagne.
- 9°) Les actes d'anesthésie - réanimation accompagnant un acte non justifié par un état pathologique ne font pas l'objet de remboursement.
- 10°) Les actes d'anesthésie - réanimation qui accompagnent un acte de curiethérapie sont cotés K30 en cas d'intervention sur la tête ou le cou.
- 11°) Lorsque, au cours d'un accouchement, l'obstétricien fait appel à un anesthésiste - réanimateur qui n'exécute aucun acte en K, ce dernier a droit à un honoraire égal à K10 pour la surveillance de la parturiente.
- 12°) Une anesthésie péridurale d'une durée d'au moins deux heures pratiquée sur indication obstétricale, pour un accouchement avec présence permanente d'un médecin autre que celui qui fait l'accouchement, est cotée Kc 40.
- 13°) Une anesthésie péridurale continue avec mise en place d'un cathéter permanent pour traitement de douleurs rebelles en dehors de toute intervention est cotée Kc 40 pour une période maximale de 5 jours.

14°) Les actes d'anesthésie - réanimation de coefficient au moins égal à 35, majoration mentionnée au 5° ci-dessus incluse, sont cotés en Kc.

15°) La salle de réveil pour la surveillance post opératoire ou post exploration sous anesthésie générale sera facturée (selon le tarif du Syndicat des Médecins Privés en vigueur) par jour incluant les soins infirmiers, le monitoring cardiaque et les collations.

#### *Article 22 - Dispositions diverses*

##### 1°) *Visite annuelle*

La visite comprend la clinique, la radiologie et la biologie. Elle peut être effectuée par le médecin privé ou le médecin d'entreprise sur site ou au cabinet. Les actes doivent être cotés conformément à l'article 2 de la présente nomenclature.

La radiologie doit comporter dans la mesure du possible un cliché et une interprétation faite par un médecin radiologue.

> La visite annuelle comprend obligatoirement les tests de détection de sucre et d'albumine dans les urines.

##### 2°) *Actes liés à la thérapie en clinique*

Lorsqu'un patient est hospitalisé dans une clinique, celle-ci ne devra facturer que les médicaments et solutés qui lui sont effectivement remis et /ou administrés.

#### *Article 23- Numéro d'inscription à l'ordre*

Seuls les médecins privés effectivement inscrits au tableau B de l'ordre des Médecins seront en mesure de percevoir des honoraires. Les organismes de paiement seront en droit de refuser d'honorer les factures des médecins privés ne comportant pas ce numéro.

La mention sera inscrite sous la forme suivante : exemple : ONM : 509-B/98

La liste des membres du tableau B sera disponible au bureau de l'Ordre National des Médecins Privés du Sénégal.

#### *Article 24 - Location des blocs opératoires dans les cliniques privées*

La tarification du bloc opératoire comprend l'aide opératoire de la clinique, le matériel consommable de base (compresses, blouses, champs stériles, seringues stériles, solutés usuels de perfusion etc..) et d'une façon générale et harmonieuse, cette location sera cotée selon le tarif du Syndicat des Médecins Privés en vigueur.

**L'aide opératoire extérieure à la clinique sera facturée en sus des honoraires du chirurgien** (sur sa note d'honoraires) selon les modalités suivantes :

Pour les actes chirurgicaux de K30 à K100 ..... **K10**

Pour les actes supérieurs à K100 ..... **K15**

#### *Article 25 Règlement des contentieux*

1. En cas de désaccord entre un praticien et un tiers en matière de notation, un médecin expert sera désigné d'accord partie pour régler le désaccord à l'amiable.
2. En cas d'échec du règlement à l'amiable, un recours sera introduit devant les tribunaux compétents.

*Article 26 - Secret médical*

Il est expressément rappelé aux organismes privés ou publics (Assurances, IPRES, etc.), détenteurs, pour les besoins de couverture sociale, des prescriptions établies par les médecins, qu'ils sont rigoureusement tenus à la préservation et à la protection absolues des informations médicales.

Cette obligation de secret ne peut souffrir de dérogation que dans les cas de communication de données purement statistiques sur les maladies ou les médicaments de telle sorte cependant que l'identification d'un patient quel qu'il soit, même par recoupement, soit radicalement impossible.

En outre, le diagnostic de la maladie ne peut être inscrit sur la feuille d'assurance maladie ou dans le carnet d'assurance. Il sera transmis sur sa demande au médecin conseil de l'organisme de remboursement.

Tout contrevenant aux présentes dispositions encourra la sanction pénale prévue à cet effet.

Annexe N°1 : Modèle d'entente préalable

## Syndicat des Médecins Privés du Sénégal

Date.

---

### FORMULAIRE POUR ENTENTE PRÉALABLE

---

Médecin prescripteur.....

Spécialité.

Cachet-signature

Nature de la demande .....  
*séances, cures ou autres ; préciser le nombre préciser la tarification*

IPM/Société/Compagnie d'Assurances  
*(rayer la mention inutile et préciser)*

Patient.....

Matricule .....

Age.

Approuvé/Non approuvé en date du.  
*(rayer la mention inutile et préciser)*

Commentaire de l'organisme payeur.

Signature et cachet de l'organisme payeur

*2<sup>ème</sup> partie*

**NOMENCLATURE DES ACTES  
MEDICAUX ET CHIRURGICAUX**

## TITRE PREMIER

## ACTES DE TRAITEMENT DES LÉSIONS TRAUMATIQUES

## CHAPITRE I - FRACTURES

Les cotations comprennent la réalisation de l'immobilisation ou de l'appareillage post-opératoire éventuel.

*Article premier - Traitement orthopédique y compris  
l'immobilisation d'une fracture fermée simple sans anesthésie*

Main, poignet, avant-bras, clavicule, pied, cou-de-pied.....	10 KC
Coude, bras, épaule, genou, jambe.....	20 KC
Rachis, hanche, cuisse.....	30 KC

*Article 2. - Traitement orthopédique complet  
quelle qu'en soit la technique, d'une fracture fermée nécessitant une réduction  
avec anesthésie ou une extension continue.*

*1° Membre supérieur :*

Main, styloïde radiale ou cubitale.....	20 KC	10
Un os de l'avant-bras : extrémité inférieure (avec ou sans fracture associée de l'autre styloïde), diaphyse ou extrémité supérieure .....	40 KC	
Fracture des deux os de l'avant-bras, ou fracture de l'un et luxation de l'autre.....	60 KC	
Humérus .....	40 KC	
Clavicule .....	20 KC	10

*2° Membre inférieur :*

Avant-pied, tarse antérieur .....	20 KC	10
Astragale - calcanéum .....	30 KC	15
♦ une malléole .....	20 KC	10
♦ deux malléoles .....	50 KC	
Jambe .....	50 KC	
Fémur .....	80 KC	

**NB : Le chiffre à la droite de la lettre clé correspond à la cotation de l'anesthésiste.**

*3° Cou - Tronc*

Rachis .....	50 KC
Fractures articulaires de la hanche.....	40 KC
Fractures à grand déplacement du cotyle ou du bassin avec réduction sous anesthésie générale.....	50 KC
Autres fractures du bassin.....	20 KC 10

**Article 3. - Traitement sanglant complet d'une fracture fermée  
récente, avec ou sans ostéosynthèse et quelque qu'en soit la technique**

*1° Membre supérieur :*

Une phalange ou un métacarpien .....	30 KC 15
Deux phalanges ou deux métacarpiens .....	40 KC
Trois phalanges ou trois métacarpiens .....	50 KC
Scaphoïde - radius .....	60 KC
Autres os du carpe - cubitus.....	50 KC
Lésion traumatique des deux os de l'avant-bras .....	100 KC 30

## Humérus :

- ◆ fracture parcellaire extra-articulaire.....40 KC
- ◆ diaphyse, extrémité supérieure ou supracondylienne .....80 KC 30
- ◆ fracture articulaire de l'extrémité supérieure ou inférieure :
  - unifragmentaire.....100 KC 3 5
  - multifragmentaire .....120 KC 3 5

## Clavicule :

- avec plaque .....
- autres techniques .....

Omoplate.....	50 KC
---------------	-------

*2° Membre inférieur :*

Phalange .....	10 KC 5
Avant pied, tarse antérieur, une malléole .....	50 KC
Astragale, calcanéum, fracture bi-malléolaire, tibia ou tibia et péroné .....	80 KC 3 5

## Fracture articulaire supérieure ou inférieure du tibia :

- unifragmentaire.....80 KC 3 5
- multifragmentaire .....100 KC 3 5

Rotule .....	50 KC
--------------	-------

## Fémur :

- ◆ fracture parcellaire extra-articulaire.....80 KC 60
- ◆ diaphyse.....120 KC 60
- ◆ fracture de l'extrémité supérieure uni ou multifragmentaire.....150 KC 60
- ◆ fracture de l'extrémité inférieure :
  - unifragmentaire.....150 KC 60
  - multifragmentaire .....180 KC 60

Bassin :

- ◆ Fractures parcellaires.....40 KC
- ◆ Fractures du rebord cotyloïdien .....120 KC 50
- ◆ Fractures transcotyloïdiennes :
  - 1 pilier .....150 KC 60
  - 2 piliers avec deux voies d'abord différentes .....220 KC 95

**Article 4. - Traitement sanglant d'une fracture ouverte récente**

- > 1°) Parage de la plaie + traitement orthopédique = 20 % en plus du KC correspondant à la même fracture fermée traitée orthopédiquement.
- > 2°) Parage de la plaie + ostéosynthèse = 20 % en plus du KC correspondant à la même fracture fermée traitée par voie sanglante.

**Article 5. -Traitement sanglant des pseudarthroses, ou des cals vicieux nécessitant une ostéotomie avec interruption de la continuité osseuse**

(Voir- article 3 avec 50 % de supplément, quelle que soit la fracture.)

**Article 6. - Répétition d'un plâtre ou d'un appareil d'immobilisation**

(Voir titre II, chap. IV.)

## CHAPITRE II - LUXATIONS

**Article premier. - Réduction et contention d'une luxation récente par méthode non sanglante**

Main, poignet, coude, épaule, pied, cou-de-pied, genou, disjonction sacro-iliaque ou pubienne .....	15 KC
Hanche .....	40 KC
Rachis .....	60 KC

**Article 2. - Réduction et contention d'une luxation récente par méthode sanglante**

Doigts autres que le pouce.....	30 KC 15
Orteils.....	15 KC 10
Pouce, clavicule.....	60 KC
Carpe, poignet, cou-de-pied .....	60 KC 30
Coude, épaule, rotule, genou .....	80 KC 30
Hanche .....	100 KC 40
Bassin (disjonction pubienne) .....	80 KC 30

**Article 3. - Réduction et contention d'une luxation ancienne  
par la méthode sanglante**

Voir chiffres de l'article 2 et leur ajouter 50 % pour coude, épaule, cou-de-pied, genou, hanche.

**Article 4. - Traitement sanglant d'une luxation récidivante,  
quelle qu'en soit la technique**

Epaule.....	100 KC 40
Rotule .....	80 KC 30
Autres articulations .....	60 KC

**Article 5. - Lésion associant la luxation et la fracture d'une épiphyse**

Seule est facturée l'intervention dont le coefficient est le plus élevé ; exceptionnellement, si la fracture comporte une ostéosynthèse, cette seconde intervention est facturée en plus avec un abattement de 50%.

**Article 6. - Luxation ouverte**

Le coefficient applicable est celui indiqué à l'article 2 ; il est majoré de 20 % si les lésions des parties molles n'atteignent pas les tendons, les troncs nerveux ou les artères principales des membres ; si la réparation des lésions comporte une suture tendineuse ou nerveuse, la ligature ou la reconstitution du tronc artériel principal d'un membre, les coefficients correspondants s'ajoutent à celui de la luxation sous réserve des dispositions générales, de l'article 11, paragraphe B.

**CHAPITRE III. - PLAIES RÉCENTES OU ANCIENNES**

Régularisation, épiluchage et suture éventuelle d'une plaie superficielle et peu étendue des parties molles .....	5 KC
Régularisation, épiluchage et suture éventuelle d'une plaie des parties molles, profonde et étendue, sans grosse lésion vasculaire, tendineuse ou nerveuse.....	20 KC
Le traitement d'une plaie vaste ou complexe des membres ou des parois thoraco-abdominales entraînant des ligatures de gros vaisseaux, des sutures tendineuses et des sutures nerveuses des troncs principaux, est coté de la façon suivante :	
♦ pour la régularisation, épiluchage et suture éventuelle des plans superficiels .....	40 KC
♦ pour les actes chirurgicaux nécessités par le traitement des lésions des viscères, des artères ou des nerfs, voir les chapitres appropriés.	
Evacuation chirurgicale et drainage des épanchements séro-hématiques des membres avec décollement cutané étendu .....	40 KC

Nettoyage ou pansement d'une brûlure :

- ◆ surface au-dessous de 10 cm<sup>2</sup> ..... 8 KC
- ◆ surface inférieure à 10 % de la surface du corps ..... 15 KC
- ◆ surface entre 10 et 20 % ..... 40 KC
- ◆ surface supérieure à 20 % ..... 60 KC 30

*Nota.* - En cas de brûlures multiples, il convient de considérer les surfaces additionnées.

Ces chiffres sont à majorer de 50 % s'il s'agit de plaies ou brûlures de la face ou des mains.

Extraction de corps étrangers profonds des parties molles ..... 20 KC

## TITRE II

## ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GENERAL

(Les cotations comprennent le pansement, l'immobilisation ou l'appareillage postopératoire éventuel.)

## CHAPITRE I. - PEAU ET TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANÉ

Injection sous-cutanée intradermique .....	1 K
Traitement par acupuncture comportant l'ensemble des recherches diagnostiques et la thérapeutique par application d'aiguilles et/ ou de tout autre procédé de stimulation des points d'acupuncture, Par séance, pour les trois premières .....	6 K
Pour les suivantes, dans un délai de six mois à compter du début du traitement et quelle que soit l'affection traitée .....	5 K
Traitement d'hyposensibilisation spécifique comportant injection d'un ou plusieurs allergènes par séries d'un maximum de 20 séances éventuellement renouvelables, par séance .....	3 K
Désensibilisation par scarification dans les allergies polliniques .....	4 K
Inventaire allergologique comportant des tests cutanés effectués en scarification ou par tests épicutanés, avec compte rendu (maximum 3 séances, par séance).....	10 K
Inventaire allergologique comportant des tests cutanés effectués en injections intradermiques, avec compte rendu (maximum 3 séances, par séance).....	15 K
L'emploi dans une même séance des deux méthodes de tests ci-dessus ne peut donner lieu au cumul de leur cotation.	
Inclusion ou implant de pastilles d'hormones amniotiques ou placentaires sur la peau .....	5 K
♦ les mêmes implants sous une muqueuse .....	20 K
Prélèvement aseptique cutané ou de sécrétions muqueuses pour examens cytologiques, bactériologiques, mycologiques, virologiques ou parasitologiques .....	1 K
Prélèvement simple de peau ou de muqueuse pour examen cytologique .....	5 K
Prélèvement de peau suivi de suture pour examen histologique .....	10 K
♦ si ce dernier prélèvement est effectué sur les parties découvertes de la tête, du cou ou des mains .....	10 K
Suture secondaire d'une plaie après avivement .....	10 KC
Greffe dermo-épidermique sur une surface de :	
♦ au-dessous de 10 cm <sup>2</sup> .....	15 KC
♦ de 10 cm <sup>2</sup> à 50 cm <sup>2</sup> .....	30 KC
♦ de 50 cm <sup>2</sup> à 200 cm <sup>2</sup> .....	50 KC 30
♦ au-dessus de 200 cm <sup>2</sup> , par multiple de 200 cm <sup>2</sup> en supplément.....	20 KC 10
Excision d'une cicatrice vicieuse suivie de suture .....	20 KC
Excision des hygromas .....	15 KC
Excision d'un anthrax .....	10 KC
Ponction d'abcès ou de ganglion .....	3 K

Incision ou drainage d'une collection isolée ou associée superficielle peu volumineuse avec ou sans anesthésie .....	5 KC
Incision d'une collection volumineuse de toute cause sous anesthésie générale .....	20 KC
Greffes libres de peau totale (y compris le recouvrement de la partie donneuse, quelle que soit la surface) .....	60 KC 30
Autoplastie par rotation ou par glissement (y compris le recouvrement de la région donneuse) .....	60 KC 30
Plastie cutanée hétéro-jambière, l'ensemble des temps .....	150 KC
	1 <sup>er</sup> temps 30 les autres 25
Autoplastie par lambeau unipédiculé à distance (les deux temps, y compris le recouvrement de la région donneuse et l'appareil plâtré éventuel), quelle que soit la surface .....	100 KC
	1 <sup>er</sup> temps 30 les autres 25
Autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé, chaque temps opératoire (avec maximum KC 200) .....	40 KC
	1 <sup>er</sup> temps 30 les autres 25
Correction d'une bride rétractile par plastie en Z .....	50 KC
Ablation d'une tumeur cutanée, suivie de fermeture par autoplastie locale ou par greffe .....	50 KC
 <i>Nota.</i> - Pour la chirurgie plastique des téguments de la face, du cou, de la main et des doigts, les chiffres précédents sont à augmenter de 50 % (Entente préalable). En cas d'autoplastie par lambeau bipédiculé tubulé, cette majoration ne porte que sur le dernier temps.	
Ablation ou destruction de petites tumeurs bénignes épidermiques, par séance, avec entente préalable au-delà de trois séances .....	5 K
Ablation ou destruction de tumeurs bénignes cutanées, sous cutanées ou sous-aponévrotiques, quelle que soit la dimension ou la technique employée.....	10 K
Ablation ou destruction de tumeurs bénignes cutanées, sous-cutanées ou sous-aponévrotiques, quelle que soit la dimension ou la technique employée sur les parties découvertes de la tête, du cou ou des mains.....	15 K
Ablation d'une tumeur bénigne, cutanée, sous cutanée ou sous aponévrotique nécessitant une anesthésie générale .....	20 KC
Ablation d'angiome ou de lymphangiome sous-cutané .....	15 KC
Ablation d'angiome ou de lymphangiome volumineux.....	40 KC 30
Extirpation d'un anévrisme cirsoïde .....	80 KC 30
Destruction par méthode chirurgicale de verrues vulgaires unique ou multiple (autres que verrues plantaires, unguéales ou planes)	
♦ 1 à 5 verrues .....	5 KC
♦ Plus de 5 verrues .....	10 KC

Destruction par méthode chirurgicale de verrues péri-unguéales ou de petites tumeurs sous-unguéales (tumeur glomique, botryomycome) uni ou bilatérale nécessitant l'exérèse partielle de l'ongle :	
♦ en une séance .....	10 KC
♦ plusieurs séances.....	20 KC
Destruction de condylomes acuminés, par séance .....	10 KC
Traitement des dermatoses :	
♦ sclérothérapie des télangiectasies des jambes .....	15 K
♦ injection sclérosante pour angiome, cryothérapie, électrocoagulation, ou ces traitements combinés, par séance .....	6 K
♦ si l'acte est pratiqué sur les parties découvertes de la tête, du cou ou des mains.....	8 K
Infiltration médicamenteuse intra ou sous-lésionnelle, unique ou multiple, pour traitement d'une affection du derme ou de l'épiderme, par séance.....	5 K
Exérèse de nævi cellulaires ou tumeurs cutanées malignes :	
♦ moins de 4 cm <sup>2</sup> .....	20 KC
♦ de 4 à 8 cm <sup>2</sup> .....	30 KC
♦ plus de 8 cm <sup>2</sup> .....	50 KC
Epilation électrique, la séance de 20 minutes .....	10 K
Exérèse ou destruction en masse d'un lupus ou d'une tuberculose verruqueuse, en une ou plusieurs séances :	
♦ lésion de moins de 4 cm <sup>2</sup> .....	10 K
♦ lésion de 4 cm <sup>2</sup> et plus .....	30 K
Application de rayons ultraviolets pour affection dermatologique, par séance .....	2 K
♦ si l'étendue de l'affection nécessite deux ou plusieurs champs par séance, la séance ....	3,5 K
Douche filiforme par séance .....	4 K
Destruction d'un tatouage :	
♦ jusqu'à 8 cm <sup>2</sup> .....	10 K
♦ au-dessus de 8 cm <sup>2</sup> .....	20 K
♦ sur la face, augmenter le coefficient donné par la surface de tatouage de :.....	5 K
Traitement exfoliant de l'épiderme, par séance .....	10 K
Le même traitement avec nettoyage de peau et mise à plat des collections suppurées ou kystiques, par séance .....	15 K
Abrasion des téguments au moyen d'une instrumentation rotative ou d'un matériel équivalent, par séance (maximum de 4 séances) .....	15 K
Traitement de la totalité du visage effectué en une seule séance sous anesthésie générale.....	60 KC
Meulage des ongles au moyen d'une instrumentation rotative ou d'un matériel équivalent, par séance.....	10 K

## CHAPITRE II. - MUSCLES, TENDONS, SYNOVIALES (à l'exclusion de la main)

Injection intramusculaire.....	1 K
Ponction d'abcès froid (avec ou sans injection modificatrice) de grand volume (mal de Pott, coxalgie, etc.) .....	15 K
Extirpation d'abcès froid sans lésion osseuse .....	40 KC

Incision d'un abcès intramusculaire.....	15 KC
Prélèvement d'un greffon tendineux ou aponévrotique .....	30 KC
Extirpation d'une tumeur musculaire encapsulée .....	30 KC
Extirpation d'une tumeur musculaire non encapsulée :	
♦ sans envahissement des vaisseaux et des nerfs .....	60 KC
♦ avec envahissement des vaisseaux et des nerfs.....	100 KC 30
♦ avec plastie (voir chapitre I).	
Traitement opératoire des ruptures et hernies musculaires.....	40 KC
Réparation primitive d'une lésion tendineuse y compris le traitement de la plaie superficielle ainsi que le prélèvement éventuel d'un greffon à l'exception d'une plaie vaste ou complexe :	
♦ un seul tendon.....	30 KC
♦ deux tendons .....	45 KC
♦ trois tendons ou plus .....	60 KC 30
Ténotomie .....	15 KC
Biopsie musculaire .....	20 KC
Exérèse de kystes synoviaux.....	20 KC
Réparation secondaire d'une lésion tendineuse, allongement, raccourcissement ou transplantation, y compris le prélèvement éventuel d'un greffon :	
♦ un seul tendon.....	60 KC
♦ deux tendons .....	90 KC 30
♦ trois tendons et plus .....	120 KC 50
Exérèse d'une ou plusieurs gaines synoviales .....	100 KC 35

### CHAPITRE III - OS

Ponction biopsique osseuse.....	5 K
Mise en place d'une broche pour traction continue, en dehors des lésions traumatiques .....	5 K
Ablation d'une exostose, d'un séquestre .....	30 KC
Ablation de matériel d'ostéosynthèse ou de prothèse :	
♦ bassin, hanche, fémur, rachis .....	40 KC
♦ Autres localisations.....	20 KC
Trépanation osseuse (pour prélèvement de greffon, biopsie, abcès central, etc.).....	50 KC
Comblement d'une cavité osseuse .....	80 KC
Ostéotomie ou résection osseuse sans rétablissement de la continuité osseuse ni ostéosynthèse	80 KC 30
Ostéotomie ou résection avec rétablissement de la continuité osseuse ou ostéosynthèse:	
♦ calcanéum .....	80KC30
♦ fémur .....	150KC60
♦ autres os .....	120 KC 60
Ostéotomie uni ou bilatérale du bassin avec interruption de la continuité de la ceinture pelvienne.....	150 KC 60

## CHAPITRE IV. - ARTICULATIONS

Ponction articulaire à l'aiguille ou au trocart :

- ◆ toutes articulations sauf la hanche ..... 5 K
- ◆ hanche ..... 10 K

Synoviorthèse..... 10 K

Ponction articulaire au bistouri : toutes articulations..... 10 K

Confection, répétition ou ablation d'un plâtre:

- ◆ en dessous du coude ou du genou ..... 10 KC
- ◆ prenant le coude ou le genou ..... 15 KC
- ◆ plâtre thoraco-brachial, pelvi-pédieux, corset, corset-minerve, bicrural  
ou bijambier..... 30 KC

Confection, répétition ou ablation d'un appareil d'immobilisation autre que le plâtre :

- ◆ en dessous du coude ou du genou ..... 10 KC
- ◆ prenant le coude ou le genou ..... 15 KC

Mobilisation sous anesthésie générale..... 10 K

Arthroscopie [y compris biopsie(s) et manœuvre(s) thérapeutique(s) éventuelle (s)] ..... 60 KC

Biopsie intra-articulaire:

- ◆ coude, épaule, hanche, sacro-iliaque, genou ..... 50 KC
- ◆ autres articulations ..... 15 KC

Traitement des plaies, traitement opératoire des lésions articulaires septiques ou aseptiques, quelle que soit la technique :

- ◆ un ou plusieurs doigts ou orteils..... 20 KC
- ◆ carpe, métacarpe, poignet, coude, tarse, métatarse, tibio-tarsienne ..... 40 KC
- ◆ épaule, genou à l'exclusion de la méniscectomie ..... 60 KC
- ◆ hanche, bassin..... 100 KC 40

Arthrolyse, synovectomie, réintervention pour excision tissulaire et nettoyage de prothèse :

- ◆ coude, épaule, genou ..... 80 KC 30
- ◆ hanche..... 100KC40
- ◆ autres articulations à l'exclusion de la main ..... 60 KC

Arthroplastie sans interposition de prothèse, quelle que soit la technique :

- ◆ coude, épaule, genou ..... 100 KC 3 0
- ◆ hanche..... 120KC50
- ◆ autres articulations, à l'exclusion des doigts et des orteils, résection  
simple d'une tête radiale ou cubitale..... 60 KC 30

Arthroplastie avec interposition de prothèse, quels que soient la technique et le matériel, y compris les sections musculaires ou tendineuses éventuelles :

	<b>tant sur une surface articulaire</b>	<b>Portant sur deux surfaces articulaires</b>
<b>Epaule</b>	<b>100 KC 30</b>	180 KC 80
<b>Coude</b>	<b>80 KC 30</b>	150 KC 70
<b>Poignet</b>	<b>80 KC 30</b>	120 KC 50
<b>Hanche</b>	<b>150 KC 70</b>	220 KC 110
<b>Genou</b>	<b>100 KC 30</b>	200 KC 80
<b>Tibio-tarsienne</b>	<b>80 KC 30</b>	120 KC 50

Réintervention pour ablation de prothèse articulaire :

- ◆ hanche.....140KC60
- ◆ autres articulations, à l'exclusion de la main et des orteils.....80 KC 30

> Arthrodèse, quelle que soit la technique :

- ◆ coude, épaule, genou, sacro-iliaque .....100 KC 40
- ◆ hanche.....180KC80
- ◆ carpe, poignet.....60 KC 30
- ◆ de l'interligne tibio-tarsienne, sous-astragalienne, médio-tarsienne ou de Lisfranc...80 KC 30
- ◆ arthrodèse de deux interlignes ou plus .....100 KC 40

## CHAPITRE V - ARTERES ET VEINES

### *Article premier. - Actes de pratique courante*

Injections intraveineuses en série (par injection).....	1,5 K
Injection intraveineuse isolée.....	1,5 K
Ponction d'un gros tronc veineux de la tête ou du cou.....	3 K
Dénudation d'une veine périphérique .....	10 K
Injection intra-artérielle.....	5 K
Perfusion veineuse aux membres avec cathéter et perfuseur.....	5 K
Perfusion veineuse au cou ou au thorax avec mise en place d'un cathéter à demeure.....	10 K
Transfusion de sang ou d'éléments figurés du sang avec cathéter et perfuseur.....	10 K
◆ si l'acte est exécuté à l'occasion d'un acte chirurgical pendant la période couverte par l'horaire global de l'acte, il ne donne pas lieu à cotation.	
◆ transfusion, massive supérieure à trois litres de sang (chez l'adulte) en dehors d'un acte opératoire avec cathéter et perfuseur .....	40 K
◆ exsanguino-transfusion (minimum 4 litres chez l'adulte) avec cathéter .....	80 K

**Article 2 - Actes de chirurgie**

> Distinguer trois catégories de vaisseaux :

- 1° Vaisseaux principaux des membres ;
- 2° Vaisseaux principaux du cou, de la face et de la fesse ;
- 3° Vaisseaux principaux abdomino-pelviens.

Abord pour ligature, cathétérisme, suture, sympathectomie péri-artérielle, résection non suivie de rétablissement de la continuité :

- 1° ..... 30 KC
- 2° ..... 50 KC 30
- 3° ..... 80 KC 40

Rétablissement de la continuité artérielle ou veineuse, quelle que soit la technique en cas de suppression définitive du tronc vasculaire principal, endartériectomie :

- 1° ..... 150 KC 70
- 3° Ainsi que vaisseaux du cou..... 250 KC 110

Traitement chirurgical des anévrysmes artériels ou artérioveineux en dehors de la suture, et sans rétablissement de la continuité artérielle :

- 1° ..... 80 KC 30
- 2° ..... 100 KC 40
- 3° ..... 150 KC 90

Traitement chirurgical des embolies ou thromboses aiguës des artères ou des veines profondes :

- 1° ..... 100 KC 40
- 2° ainsi que vaisseaux du cou..... 150 KC 90

**Article 3. - Cancérologie**

Chimiothérapie régionale du cancer par perfusion intra-artérielle ..... 80 K

Chimiothérapie anticancéreuse dans le cadre d'une structure à compétence carcinologique (à l'exception des perfusions par pompes portables ou implantables).

Chaque série de séances de chimiothérapie est soumise à la formalité de l'entente préalable et doit comporter l'établissement d'un protocole adressé au contrôle médical dans le même temps.

Le protocole doit comporter :

- 1° l'indication de la pathologie motivant la thérapeutique ;
- 2° les produits injectés ;
- 3° la procédure (bolus, semi-continue, continue) ou les procédures envisagées ;
- 4° le nombre de séances prévues ;
- 5° les modalités de mise en œuvre de la thérapeutique : injection intraveineuse (l'acte d'injection est compris dans la séance), ou intrathécale, ou intravésicale, ou intrapéritonéale ou intraartérielle ;
- 6° le nom de la structure à compétence carcinologique dans laquelle le traitement est effectué.

- Séance de perfusion de substances antimitotiques, quels que soient le ou les produits utilisés :
- perfusion courte (« bolus »), par séance d'une durée inférieure à six heures ..... 15 K
  - perfusion semi-continue, par séance d'une durée égale ou supérieure à six heures et inférieure à vingt-quatre heures ..... 20 K
  - perfusion continue de durée égale ou supérieure à vingt-quatre heures, par séance de vingt-quatre heures ..... 30 K
- Surveillance intensive dans un établissement à compétence carcinologique, pratiquant la chimiothérapie ambulatoire et/ou la radiothérapie de haute énergie, d'un patient atteint d'une affection maligne et présentant :
- soit un accident aigu (du type aplasie médullaire, choc consécutif à un traitement chimiothérapique et/ou radiothérapique, compression médiastinale, syndrome abdominal aigu iatrogène, dysphagie majeure, etc), par séance de vingt-quatre heures pour une période limitée à sept jours, renouvelable sur entente préalable ..... 30 K
  - soit un état précaire prolongé nécessitant des soins constants (antalgiques majeurs, équilibration du métabolisme, prévention de complications graves, traitement d'une détérioration sévère de l'état nutritionnel), par séance de vingt-quatre heures, pour une période d'un mois, renouvelable sur entente préalable ..... 10 K

## CHAPITRE VI. - SYSTEME LYMPHATIQUE

- Vaisseau lymphatique : injection, découverte, cathétérisme dans un but thérapeutique ..... 20 K
- Exérèse d'un ganglion ou d'une adénopathie ..... 20 KC
- Traitement de l'éléphantiasis ou d'un lymphangiome :
- ◆ segmentaire ..... 80 KC 30
  - ◆ diffus (y compris éventuellement le recouvrement cutané) ..... 120 KC 50
- Traitement par la méthode compressive de Van der Molen de l'éléphantiasis ou du lymphœdème d'un membre, primitif ou secondaire à un acte thérapeutique, comprenant la réduction par tuyautage et la réalisation de la contention inamovible d'au moins deux segments de membre (avec maximum de cinq séances, espacées de cinq jours au moins à quinze jours au plus) par séance ..... 10 K
- Pose d'une bande adhésive réalisant la contention permanente inamovible d'au moins deux segments de membre, quelle que soit la technique, avec un maximum de deux par semaine ..... 5 K
- Curage ganglionnaire d'une région inguinale, axillaire , sous-maxillaire, cervicale, sus-claviculaire, mammaire interne :
- ◆ unilatéral ..... 60 KC 30
  - ◆ bilatéral en un temps ..... 100 KC 50
- Cette cotation ne peut s'ajouter à celle de l'acte d'exérèse de la lésion primitive pratiquée dans la même séance.
- Grand évidement jugulo-maxillaire, carotidien, sous-maxillaire et sus-claviculaire en un temps ..... 120 KC 70

## CHAPITRE VII. - NERFS

1° *Infiltrations percutanées*

Ganglion de Gasser .....	20 K
Nerf trijumeau (trou ovale ou grand rond), nerf ophtalmique .....	10 K
Nerf maxillaire supérieur ou inférieur à la base du crâne .....	8 K
Branches terminales du trijumeau (sus et sous-orbitaire, à l'épine de Spix, mentonnier, dans le canal palatin postérieur, etc.) .....	5 K
Infiltration des nerfs phrénique, splanchnique, hypogastrique, du sympathique lombaire, du ganglion stellaire ou du ganglion sympathique cervical supérieur .....	10 K

2° *Interventions :*

Suture nerveuse primitive .....	60 KC
Suture nerveuse secondaire .....	70 KC 30
Ablation de tumeur nerveuse avec suture (membre ou autre région) .....	80 KC 30
Grefte nerveuse en un ou deux temps .....	120 KC 60
Libération d'un nerf comprimé.....	50 KC
Résection caténaire ou ganglionnaire en général.....	120 KC 60
Sympathectomie dorso-lombaire sus et sous-diaphragmatique.....	120 KC 60
Opération portant sur le nerf splanchnique, le ganglion aortico-rénal ou les nerfs du pédicule rénal .....	120 KC 60
Neurotomie périphérique .....	40 KC
Rétablissement de la sensibilité par transplantation cutanée avec le pédicule vasculo-nerveux.....	150 KC 60

## TITRE III ACTES PORTANT SUR

## LA TÊTE

## CHAPITRE I. - CRANE ET ENCÉPHALE

Article premier. - **Investigations neurologiques centrales et périphériques**

Ponction lombaire ou sous-occipitale avec ou sans injection médicamenteuse, avec ou sans épreuve au manomètre de Queeckenstaett Stockey .....	8 K
Ponction lombaire ou sous-occipitale avec injection de substance de contraste.....	15 K
Ponction ventriculaire (quel que soit le nombre des orifices de trépanation) .....	40 K 25
Le même acte chez le nourrisson sans trépanation .....	15 K 25
Electroencéphalogramme, quel que soit le nombre de chaînes de l'appareil, le temps passé, les procédés « d'activation » utilisés avec un minimum de six plumes .....	30 K
Electroencéphalogramme pratiqué pour un seul patient intransportable, soit à domicile, soit dans un établissement dépourvu d'appareillage électroencéphalographique (frais de déplacement compris).....	70 K
Electroencéphalogramme de plusieurs patients dans un établissement dépourvu d'appareillage E.E.G., pour chaque patient (frais de déplacement compris).....	50 K
Electroencéphalogramme pendant toute la durée d'une intervention de chirurgie endo-thoracique ou de neurochirurgie .....	70 K
Examen électrocorticographique .....	70 K
Echoencéphalogramme .....	30 K
Electrodiagnostic de stimulation :	
• examen électrique galvano-faradique quels que soient le ou les territoires examinés.....	10 K
• chronaximétrie quels que soient le ou les territoires examinés .....	18 K
Ces deux examens ne sont pas cumulables dans la même séance.	
Electromyogramme : quel(s) que soit(ent) le ou les territoires examinés. Les documents devront être présentés au contrôle médical :	
♦ examen électromyographique avec enregistrement photographique à définition normale (enregistrement continu d'au moins trois secondes permettant de discerner sur le document final un signal sinusoïdal de 1.000 Hertz) ou recherche de spasmophilie avec épreuve du garrot sous contrôle E.M.G.....	30 K
♦ examen de stimulo-détection avec réception musculaire et mesures chronologiques.	30 K
♦ mesures des vitesses de conduction sensitive .....	30 K
Potentiels évoqués somesthésiques .....	30 K
Potentiels évoqués auditifs .....	30 K
Electrorétinogramme .....	30 K
Potentiels évoqués visuels.....	30 K
Potentiels évoqués du tronc cérébral .....	70 K
EMG des sphincters .....	70 K
Recherche de myasthénie ( BNM ).....	50 K

Potentiels évoqués du pénis ou du clitoris. Exploration des dysfonctions érectiles et des frigidités.....	70 K
Cartographie d'EEG quantifié .....	60 K
Monitoring post opératoire par les potentiels évoqués en chirurgie rachidienne ou en neuro-chirurgie .....	80 K
Magnétoencéphalographie.....	100 K
Single, fiber EMG .....	80 K
Test de SHAHANI.....	20 K

## Article 2. - **Traitement neurochirurgical des affections intracrâniennes**

### *1° Exérèse d'une lésion expansive*

Les coefficients de cet article comprennent l'exérèse de la lésion et de ses différents prolongements éventuels, quelle que soit leur localisation.

#### a) Lésions expansives sustentorielles :

Lésion de la voûte du crâne.....	120 KC 50
Lésion extra-parenchymateuse de la convexité.....	200 KC 130
Lésion intra-parenchymateuse des hémisphères .....	200 KC 110
Lésion des ventricules latéraux .....	300 KC 140
Lésion du troisième ventricule .....	300 KC 140
Lésion de la ligne médiane (commissures et faux).....	300 KC 140

#### b) Lésions expansives des régions sellaire et pinéale :

Lésion hypophysaire intrasellaire (voie rhinoseptale).....	200 KC 110
Lésion hypophysaire à extension suprasellaire (quelle que soit la voie).....	250 KC 130
Lésion exclusivement suprasellaire (voie sous-frontale).....	300 KC 150
Lésion expansive de la région pinéale .....	300 KC 150

#### c) Lésions expansives de la base du crâne :

Lésion de l'étage antérieur .....	300 KC 130
Lésion de l'étage moyen et de la petite aile du sphénoïde .....	300 KC 130
Lésion du clivus et de l'incisure tentorielle.....	400 KC 150
Tumeur postérieure de l'orbite (par voie neurochirurgicale).....	250 KC 110

#### d) Lésions expansives sous-tentorielles :

Tumeur des hémisphères cérébelleux .....	200 KC 110
Tumeur du vermis cérébelleux et/ou du quatrième ventricule .....	250 KC 140
Tumeur du tronc cérébral .....	300 KC 140
Tumeur de l'angle ponto-cérébelleux .....	450 KC 180
Tumeur de la tente du cervelet ou du trou occipital .....	300 KC 130

## 2° *Lésions infectieuses et parasitaires*

Traitement d'un empyème extra-parenchymateux .....	100 KC 40
Ponction d'un abcès intra-parenchymateux .....	80 KC 25
Exérèse d'un abcès ou d'une parasitose intra-parenchymateux.....	200 KC 110

## 3° *Anévrysmes artériels intracrâniens*

Exclusion d'un anévrysme artériel supra-tentorial par voie neurochirurgicale .....	300 KC 180
Exclusion d'un anévrysme artériel vertébrobasilaire par voie neurochirurgicale .....	300 KC 180
Exclusion en un temps de deux (ou plus) anévrysmes artériels par voie neurochirurgicale.....	350 KC 215
Ligature de la carotide interne .....	50 KC

## 4° *Anévrysmes artério-veineux intra-crâniens*

Exérèse des anévrysmes artério-veineux méningés.....	200 KC 110
Exérèse des anévrysmes artério-veineux corticaux à pédicule unique .....	200 KC 110
Exérèse des anévrysmes artério-veineux profonds ou corticaux à pédicules multiples.....	300 KC 180

## 5° *Autres lésions vasculaires cérébrales*

Evacuation d'un hématome intracérébral sustentorial.....	120 KC 90
Evacuation d'un hématome cérébelleux .....	200 KC 110
Anastomose vasculaire extra-intra-crânienne.....	200 KC 110
Chirurgie réparatrice d'une artère intracrânienne .....	150 KC 60

## 6° *Lésions traumatiques superficielles*

Excision d'une plaie du cuir chevelu avec esquillectomie .....	40 KC 30
Traitement d'un scalp simple .....	30 KC 25
Traitement d'un scalp par lambeau de rotation .....	80 KC 30
Traitement d'une embarrure fermée de la voûte .....	100 KC 35
Traitement d'une embarrure ouverte.....	120 KC 45
Cranioplastie par matériel (prothèse, homo ou autogreffe) .....	100 KC 55

## 7° *Lésions traumatiques intracrâniennes*

Evacuation d'un hématome extra-dural .....	150 KC 60
Evacuation d'un hématome sous-dural aigu et/ou traitement d'une contusion cérébrale.....	120 KC 60
Evacuation d'un hématome sous-dural chronique .....	80 KC 35
Traitement d'une plaie crânio-cérébrale.....	150 KC 60
Traitement d'une fistule traumatique du liquide céphalorachidien .....	200 KC 110

## 8° *Dérivation du liquide céphalo-rachidien*

Pose d'un drainage ventriculaire externe.....	40 KC 30
Dérivation ventriculo-atriale ou péritonéale, lombo-péritonéale.....	120 KC 60
Dérivation kysto ou sous duro-péritonéale .....	120 KC 60
Ablation d'une dérivation extra-crânienne .....	30 KC 25
Ventriculo-cisternostomie (quelle qu'en soit la technique).....	150 KC 60
Dérivation interne (Torkildsen, intubation aqueducale) .....	150 KC 80

9° *Malformations crânio-encéphaliques*

Traitement des méningo-encéphalocèles.....	100 KC 40
Traitement des craniosténoses.....	200 KC 110

Article 3 - **Neurochirurgie fonctionnelle et stéréotaxique**

1° Neurochirurgie stéréotaxique

Repérage suivi d'une ponction ou biopsie stéréotaxique d'une lésion intracrânienne .....	250 KC 110
Implantation stéréotaxique intra-cérébrale .....	300 KC 110
Chirurgie stéréotaxique d'un mouvement anormal .....	300 KC 110
Exploration stéréotaxique d'une épilepsie .....	300 KC 110
Implantation stéréotaxique d'électrodes ou de tissu vivant.....	300 KC 110

2° Neurochirurgie de l'épilepsie

Excision d'une zone épileptogène avec corticographie.....	200 KC 110
Hémisphérectomie.....	300 KC 130

3° Neurochirurgie de la douleur

Thermocoagulation du trijumeau ou du glossopharyngien .....	100 KC 40
Thermocoagulation facettaire.....	40 KC 25
Traitement chirurgical d'un conflit artère-nerf intracrânien .....	200 KC 70
Myélotomie ou cordotomie (percutanée ou ouverte) .....	150 KC 50
Radicellotomie postérieure sélective .....	200 KC 60
Implantation d'une électrode épidurale .....	40 KC 25
Implantation d'un stimulateur médullaire .....	80 KC 50
Implantation sous-arachnoïdienne d'un réservoir ou d'une pompe.....	100 KC 50

Article 4 - **Divers**

Pose d'un capteur de pression intracrânienne.....	40 KC 25
Volet décompressif ou explorateur .....	100 KC 50
Ablation de volet .....	80 KC 40
Ponction ventriculaire .....	40 KC 25

CHAPITRE II. - **ORBITE - ŒIL**

*Article premier. - Actes d'exploration clinique*

**Les cotations de cet article s'appliquent de la même manière, que l'examen ait porté sur un œil ou sur les deux yeux.**

Fluoroscopie.....	10 K
Rétinographie en couleur .....	10 K
Angiographie en fluorescence avec clichés en lumière monochromatique verte, rouge et bleue (avec ou sans paires stéréoscopiques) .....	35 K

Angiographie en fluorescence au vert d'indocyanine et en lumière infrarouge .....	40 K
Fluorophotométrie quantitative du segment antérieur et/ou du segment postérieur .....	30 K
Kératométrie et/ou pachymétrie cornéenne.....	10 K
Kératesthésie .....	10 K
Périmétrie quantitative, manuelle ou automatisée, accompagnée ou remplacée par une campimétrie .....	15 K
Courbe d'adaptation à l'obscurité.....	15 K
Exploration du sens chromatique .....	10 K
Exploration du sens chromatique au test de Farnsworth 100 HUE, assisté par ordinateur, avec graphique et score .....	15 K
Electrorétinographie.....	30 K
Electro-oculogramme .....	30 K
Potentiels évoqués visuels .....	30 K
Bilan électrophysiologique oculaire (comportant électrorétinographie, électro- oculogramme et potentiels évoqués visuels) .....	50 K
Examen fonctionnel détaillé de la motilité oculaire dans le strabisme et les hétérophories .....	10 K
Examen sensorio-moteur dans le strabisme et l'amblyopie .....	15 K
Gonioscopie.....	10 K
Biomicroscopie du fond de l'oeil avec verre de contact à trois miroirs ou panoramique, associée ou non à une gonioscopie .....	12 K
Epreuves de provocation dans le glaucome .....	20 K
Tonographie au tonomètre électronique .....	15 K
Courbe de tension oculaire nyctémérale (6 mesures par 24 heures sans hospitalisation).....	15 K
Echographie simple en mode A .....	10 K
Echographie oculaire et orbitaire (en mode B ou en modes A et B) .....	20 K
Echobiométrie oculaire avec calcul des différents paramètres et de la puissance du cristallin artificiel.....	20 K
Microscopie spéculaire de l'endothélium cornéen et clichés photographiques.....	15 K
Première adaptation et/ou changement de lentilles avec pose et surveillance (pendant les 6 premiers mois) de lentilles optiques correctrices :	
♦ pour un œil.....	40 K
♦ pour les deux yeux.....	50 K
Adaptation de lentilles thérapeutiques ou lentilles pansement .....	25 K

### **Article 2 - Opérations sur les paupières, les sourcils et la région orbito-faciale**

Réfection palpébrale simple.....	60 KC 30
Réfection palpébrale totale en plusieurs plans, quelle que soit la technique .....	90 KC 30
Chirurgie fonctionnelle du ptosis et de la lagophtalmie .....	80 KC 35
Intervention chirurgicale sur les bords palpébraux (blépharorrhaphie, tarsorrhaphie, canthoplastie).....	20 KC 25
Traitement chirurgical du chalazion et/ou des kystes des paupières .....	15 KC 25
Traitement chirurgical de l'entropion ou ectropion, ou du trichiasis ou du blépharochalasis .....	40 KC 25

## Ablation chirurgicale du xanthélasma :

♦ lésion unique.....	20 KC
♦ lésions multiples .....	30 KC
Suture des plaies cutanéomuqueuses des paupières.....	30 KC 25
Injection rétro-bulbaire ou latéro-bulbaire, en série .....	8 K
Orbitotomie par voie antérieure avec extraction de corps étrangers ou de tumeurs ou de pseudo-tumeurs inflammatoires .....	80 KC 40
Orbitotomie avec trépanation osseuse pour tumeurs ou pseudotumeurs .....	100 KC 40
Ablation d'une tumeur de l'orbite avec intervention intracrânienne pour chaque équipe .....	100 KC 110
Enucléation .....	50 KC 25
Enucléation ou éviscération avec insertion de sphère pour prothèse.....	80 KC 30
Exentération de l'orbite .....	90 KC 35
Réfection totale d'une cavité orbitaire avec greffe (muqueuse, dermoépidermique ou de peau totale) .....	100 KC 40

**Article 3. - Chirurgie de l'appareil lacrymal**

Cathétérisme des voies lacrymales avec anesthésie régionale.....	10 K
Cathétérisme avec pose d'une sonde bicanaliculo-nasale.....	40 KC 25
Ablation chirurgicale du sac lacrymal.....	40 KC 25
Dacryocystorhinostomie ou lacodacryostomie .....	100 KC 40
Réparation canaliculaire avec ou sans intubation .....	80 KC 35
Pose d'un clou méatique en cas d'atrésie ou de sécheresse oculaire .....	25 KC 25

**Article 4. - Chirurgie de la conjonctive et du segment antérieur du globe**

Exploration et suture d'une plaie simple de conjonctive.....	25 KC 25
Ablation ou destruction d'une lésion conjonctivale ou cure de symblépharon : .....	25 KC 25
♦ suivie d'autoplastie conjonctivale par glissement .....	25 KC 25
♦ suivie de greffe conjonctivale ou de muqueuse buccale .....	50 KC 25
Recouvrement conjonctival .....	20 KC 25
Greffe étendue de conjonctive ou de muqueuse buccale pour brûlure .....	50 KC 25
Cryoapplication sur la cornée et cryoapplication sur la conjonctive bulbaire ou palpébrale, par séance (avec entente préalable au-delà de la 5 e séance).....	10 K
Ponction de la chambre antérieure pour prélèvement et/ou injection thérapeutique.....	15 KC
Traitement d'une plaie simple cornéenne ou cornéo-sclérale, unique ou multiple, sous microscope opératoire .....	50 KC 30
Traitement sous microscope opératoire de la plaie complexe de la cornée (avec hernie de l'iris ou du vitré) et/ou d'une plaie de la sclérotique (suivie d'indentation et de coagulation) .....	90 KC 35
Traitement des gros délabrements post-traumatiques récents de la région orbitaire, intéressant paupières, contenu orbitaire et os .....	100 KC 50
Traitement du ptérygion : ablation chirurgicale simple.....	25 KC 25
Ablation chirurgicale suivie de greffe de conjonctive ou de muqueuse buccale .....	50 KC 30

Traitement chirurgical d'herpès cornéen ou d'ulcère infectieux .....	10 KC
Greffe de la cornée .....	120 KC 50
Chirurgie de l'astigmatisme cornéen supérieur à cinq dioptries .....	60 KC 30
Kératochirurgie pour amétropies supérieures à dix dioptries .....	120 KC 50

#### *Article 5 - Chirurgie du segment postérieur du globe*

Traitement du décollement de la rétine par indentation et coagulation quelles qu'en soient les techniques :	
♦ limitées à un quadrant .....	100 KC 40
♦ étendues (de plus d'un quadrant à toute la circonférence).....	150 KC 50
Vitrectomie postérieure simple .....	100 KC 40
Vitrectomie associée à un tamponnement interne et/ ou à une dissection épirétinienne et /ou à une endocoagulation.....	130 KC 50
Section des brides vitréennes antérieures et/ou postérieures par photodisruption au laser.....	60 KC
Ablation d'épongé ou de matériel d'indentation après chirurgie du décollement de la rétine ....	40 KC 25

#### *Article 6 - Photocoagulation du segment postérieur*

Les cotations de cet article ne sont pas cumulables entre elles.

Photocoagulation de la <u>périphérie rétinienne</u> en cas de lésions dégénératives, en vue de la prévention du décollement de rétine :	
♦ limitée à un quadrant .....	40 KC
♦ étendue à plus d'un quadrant, en plusieurs séances , en vue de réaliser un barrage périphérique circonférentiel (avec maximum de 4 séances sauf entente préalable), par séance (y compris la consultation de contrôle post-laser dans le mois qui suit) .....	50 KC
Photocoagulation panrétinienne périphérique en plusieurs séances ( avec maximum de 6 séances sauf entente préalable), par séance ( y compris la consultation de contrôle post-laser dans le mois qui suit).....	60 KC
Photocoagulation de la région maculaire :	
♦ avec laser Argon conventionnel.....	60 KC
♦ avec laser monochromatique ou laser à colorants.....	70 KC
Photocoagulation des autres lésions de la rétine en une ou plusieurs séances (avec maximum de deux, sauf entente préalable), y compris la consultation de contrôle post-laser dans le mois qui suit, par séance.....	60 KC

#### *Article 7. - Traitement de la cataracte*

Extraction de la cataracte, quelle que soit la technique .....	100 KC 40
Implantation ou explantation ou reposition d'un cristallin artificiel .....	60 KC 40
Cure de hernie de l'iris et/ou du vitré (avec vitrectomie antérieure) avec sutures sous microscope opératoire .....	60 KC 40

Iridotomie, iridectomie ; capsulotomie et/ou membranulectomie ; section des brides et libération de synéchies et/ou d'adhérences dans le segment antérieur :

- ◆ par voie chirurgicale classique.....40 KC 25
- ◆ par photocoagulation ou photodisruption au laser (y compris les consultations de contrôle post-laser dans le mois qui suit).....50 KC

#### *Article 8. - Ablation des corps étrangers intraoculaires*

Corps étrangers superficiels non transfixiants du segment antérieur.....10 KC

Corps étrangers intraoculaires :

- ◆ dans le segment antérieur de l'oeil .....50 KC 30
- ◆ dans le segment postérieur de l'oeil .....100 KC 40

#### *Article 9. - Traitement du glaucome*

Traitement chirurgical du glaucome :

- ◆ iridectomie, iridotomie .....40 KC 25
- ◆ simple (cyclodialyse, cyclodiathermie).....60 KC 30
- ◆ intervention fistulisante, quelle qu'en soit la technique, y compris par valve et tubes de drainage .....100 KC 40

Traitement du glaucome chronique à angle ouvert par photocoagulation ou photodisruption en une ou deux séances, pour une période de six mois (y compris les contrôles de tension dans le mois qui suit le traitement), par séance .....60 KC

Traitement du glaucome par ultrasons .....60 KC

#### *Article 10. - Opérations sur les muscles de l'œil*

Traitement du strabisme :

- ◆ sur un œil .....60 KC 30
- ◆ sur les deux yeux .....90 KC 40

Traitement d'une paralysie oculomotrice et/ou chirurgie du nystagmus .....90 KC 40

#### *Article 11. - Circonstances particulières motivant une majoration*

Les interventions pour glaucome, cataracte, décollement de rétine ou greffe de cornée portant sur un œil ayant déjà subi une de ces mêmes interventions ont leur coefficient majoré de 25 %. Ces dispositions ne s'appliquent pas au deuxième alinéa de l'article 7 ( traitement de la cataracte).

Ces mêmes interventions pratiquées chez l'enfant de moins d'un an ont leur coefficient majoré de 25%.

Interventions chirurgicales simultanées sur la cornée, le cristallin, le vitré et/ou la rétine, y compris les implantations de cristallin et la chirurgie antiglaucomateuse, lorsque trois d'entre elles au moins sont associées.....200 KC 80

Chirurgie combinée du glaucome et de la cataracte au cours de la même séance opératoire comportant extraction de la cataracte, implantation cristallinienne, intervention fistulisante .....180 KC 60

### *Article 12. - Orthoptie et rééducation de l'amblyopie*

Traitement de l'amblyopie (euthyscopie), par série de vingt séances d'au moins 20 minutes, par séance .....5 AMY

Ce traitement effectué par un médecin doit comprendre :

Réfraction et contrôle de l'acuité visuelle ; examen du fond de l'oeil ; vérification de la fixation maculaire ; illumination rétinienne (pour certains cas d'amblyopie).

Traitement du strabisme avec maximum de vingt séances, sauf accord avec le contrôle médical par séance d'au moins 20 minutes.....5 AMY

Traitement des hétérophories et insuffisances de convergence, avec maximum de douze

séances, sauf accord avec le contrôle médical par séance d'au moins 20 minutes.....4 AMY

**Ces trois traitements précités sont soumis à l'entente préalable.**

Bilan orthoptique comportant :

1. La détermination subjective de l'acuité visuelle.
2. La détermination subjective de la fixation.
3. Le bilan des déséquilibres oculomoteurs extrinsèques.

Avec établissement d'un compte rendu détaillé à la disposition du médecin-conseil, sur sa demande.

Par séance, d'une durée minimum de trente minutes, avec un maximum de deux séances par an, sauf entente préalable.....8 AMY

## CHAPITRE III. - OREILLE

### *Article premier. - Investigation Ces*

investigations doivent comporter la rédaction d'un compte rendu.

Prise d'un seuil total liminaire et éventuellement supraliminaire quelle que soit la

technique utilisée : classique, automatique ou les deux simultanément..... 10 K

Examen audiométrique tonal et vocal ..... 15 K

Examen audiométrique spécial de l'enfant ..... 15 K

Audiométrie tonale liminaire avec étude de l'impédance acoustique et supraliminaire avec étude de la sensation suivant l'axe du temps par audiométrie classique ou automatique quel que soit le nombre de tests effectués .....25 K

Examen labyrinthique ..... 10 K

Examen électronystagmographique ..... 30 K

Impédancemétrie ..... 15 K

**Article 2. - Oreille externe**

Ablation de bouchon de cérumen ou épidermique uni ou bilatéral .....	5 K
Ablation de bouchons épidermiques, sous anesthésie générale.....	10 K
Ablation de corps étranger non enclavé du conduit auditif externe.....	5 K
Ablation de corps étranger enclavé du conduit auditif externe.....	10 K
Ablation de corps étranger nécessitant une opération sanglante.....	30 KC 25
Exérèse d'une tumeur osseuse bénigne oblitérante du conduit auditif externe .....	60 KC 25
Traitement par curetage d'un othématome important.....	15 KC
Chirurgie corrective bilatérale des oreilles .....	60 KC /K 30
Reconstitution du pavillon de l'oreille pour aplasie ou mutilation grave, avec greffe cartilagineuse, non compris les temps de préparation des lambeaux cutanés.....	120 KC /K 40
Résection simple d'une tumeur maligne de l'oreille externe.....	20 KC 25
Résection large d'une tumeur maligne de l'oreille externe.....	60 KC 25

**Article 3. - Oreille moyenne**

Paracentèse du tympan unilatérale .....	10 K
Ablation d'un polype de l'oreille moyenne .....	10 KC
Injection transtympanique, avec maximum de quatre.....	10 K
Drainage permanent transtympanique sous microscopie pour otite séreuse unilatérale (traitement global) .....	30 K 25
Traitement des otites chroniques par aspiration sous microscopie :	
♦ la séance (avec maximum de 6 séances) .....	10 K
Mastoïdectomie .....	80 KC 30
Evidement pétro-mastoïdien .....	120 KC 50
Exploration chirurgicale de l'oreille moyenne sous microscope.....	80 KC 30
Myringoplastie simple.....	80 KC 30
Mobilisation de l'étrier .....	80 KC 30
Fénestration, trépanation labyrinthique, platinectomie totale ou partielle reconstitutive .....	150 KC 60
Tympanoplastie (y compris le temps osseux), quelle que soit la technique .....	150 KC 60
Résection du rocher pour tumeur de l'oreille moyenne .....	200 KC 110

**Article 4. - Nerf facial**

Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par décompression intrapétreuse.....	120 KC 40
Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par greffe intrapétreuse.....	150 KC 60

## CHAPITRE IV. - FACE

*Article premier. - Nez*

Traitement du rhinophyma par décortication .....	30 KC 25
Plastie narinaire .....	80 KC /K 30
Traitement chirurgical de la rhinite atrophique unilatérale .....	60 KC 25
Traitement de la rhinite atrophique uni ou bilatérale par injection de substance plastique .....	30 K
Réduction d'une fracture récente du nez avec appareillage .....	20 K 25
Rhinoplastie post-traumatique, y compris le traitement de la cloison .....	100 KC /K 30
Chirurgie réparatrice de la pyramide nasale avec greffe osseuse ou cartilagineuse, non compris les temps de préparation de lambeaux cutanés .....	120 KC /K 50
Ablation d'un corps étranger non enclavé des fosses nasales .....	5 K
Ablation d'un corps étranger enclavé des fosses nasales .....	10 K
Hémostase nasale pour épistaxis .....	10 K
Turbinectomie unilatérale .....	15 KC
Résection de crête de cloison .....	15 KC 25
Résection ou reposition de la cloison .....	60 KC 25
Traitement d'une synéchie nasale .....	10 K
Traitement d'une oblitération choanale membraneuse unilatérale .....	20 KC
Traitement d'une oblitération choanale osseuse .....	100 KC 30
Traitement d'un hématome ou abcès de la cloison .....	10 KC
Traitement d'une polypose nasale unilatérale en une ou plusieurs séances (y compris les récurrences dans les trois mois) .....	15 K
Fermeture autoplastique d'une communication bucco-nasale ou bucco-sinusale .....	70 KC 30

*Article 2. - Sinus*

Ponction isolée du sinus maxillaire .....	10 K
Lavage de sinus par ponction ou par la méthode de Proetz avec maximum de dix séances ( par séance).....	5 K
Trépano-ponction du sinus frontal .....	15 K
Traitement par drainage permanent et instillations par voie endo-nasale d'une sinusite maxillaire.....	30 K
Traitement d'une lésion non maligne du sinus maxillaire, quelle qu'en soit l'origine, par trépanation de la fosse canine .....	80 KC 30
Traitement chirurgical par trépanation externe d'une atteinte infectieuse ou d'une lésion non maligne ethmoïdo-frontale unilatérale .....	80 KC 30
Traitement chirurgical d'un ostéome ethmoïdo-frontal .....	100 KC 40
Traitement d'une pansinusite unilatérale, quelle que soit la voie d'abord.....	120 KC /K 50
Traitement chirurgical d'une tumeur maligne des sinus .....	180 KC 80

*Article 3. - Traitement de diverses lésions de la face*

Traitement chirurgical d'une cellulite ou adénite génienne (incision ou drainage filiforme).....	10 KC
Exérèse chirurgicale d'une tumeur maligne suivie de réparation quelle que soit la technique.....	60 KC
Traitement chirurgical d'une paralysie faciale par réparation plastique musculocutanée, quelle que soit la technique .....	80 KC 30
Correction de dépression traumatique ou congénitale de la face n'intéressant pas l'orbite, par greffe osseuse, cutanéomuqueuse, dermograsseuse ou par matériau inerte (prélèvement du greffon osseux non compris) .....	80 KC 30
Traitement chirurgical d'une collection suppurée de la face, y compris éventuellement les extractions dentaires.....	40 KC 25
Réfection uni ou bilatérale d'un massif osseux par greffe osseuse, cartilagineuse, ou par matériau inerte, intéressant l'orbite, l'os malaire, les maxillaires et la mandibule pour lésion congénitale ancienne.....	150 KC 60

**CHAPITRE V. - BOUCHE - PHARYNX (parties molles)**

*Article premier. - Lèvres*

Réfection partielle d'une lèvre détruite par tumeur ou traumatisme .....	80 KC
30	
Réfection totale d'une lèvre détruite par tumeur ou traumatisme, en un ou plusieurs temps ....	120 KC
1 <sup>er</sup> temps.....	40
les autres .....	25
Traitement chirurgical de :	
♦ bec de lièvre unilatéral simple.....	60 KC 30
♦ bec de lièvre total sans division vélopalatine.....	80 KC 40
♦ division vélopalatine.....	100 KC 40
♦ bec de lièvre avec division vélopalatine .....	120 KC 50
Retouche de bec-de-lièvre ou de division vélopalatine, six mois au moins après l'opération principale .....	30 KC 25

*Article 2. - Langue*

Incision d'un abcès de la langue ou du plancher de la bouche par voie buccale.....	20 KC
Excision et suture d'une bride fibreuse ou du frein hypertrophié .....	10 KC
Glossectomie partielle correctrice .....	60 KC 25

*Article 3. - Plancher de la bouche*

Incision d'un abcès ou phlegmon de la base de la langue ou du plancher de la bouche par voie sushyoïdienne .....	40 KC 25
Excision par voie buccale d'un kyste du plancher de la bouche .....	20 KC 25

*Article 4. - Pharynx*

Adénoïdectomie, y compris le traitement éventuel des complications.....	20 KC
Amygdalectomie chez l'enfant, y compris le traitement éventuel des complications.....	20 KC
Adénoïdectomie plus amygdalectomie chez l'enfant, y compris le traitement éventuel des complications .....	30 KC
Amygdalectomie totale chez l'adulte (à partir de 15 ans).....	40 KC 25
Traitement des hémorragies amygdaliennes postopératoires chez l'adulte.....	20 KC
Electrocoagulation ou cryothérapie des amygdales, chaque séance .....	5 K
avec un plafond de 6 séances.....	30 K
Ablation d'un polype choanal .....	20 KC
Incision d'un abcès simple de l'amygdale.....	10 KC
Incision d'un phlegmon péri-amygdalien ou rétro-pharyngien.....	20 KC
Ouverture par voie cervicale d'un abcès latéro-pharyngien.....	50 KC 25
Pharyngotomie .....	100 KC 40
Réparation d'un pharyngostome sans lambeau pédiculé .....	50 KC 25
Réparation d'un pharyngostome avec lambeau pédiculé, en un ou plusieurs temps (y compris leur préparation).....	180 KC 80
Pharyngoplastie pour séquelles de fente vélopalatine, quel que soit le procédé.....	150 KC 60

*Article 5. - Glandes salivaires*

Injection de substances de contraste dans les glandes salivaires (cliché non compris) .....	15 K
Traitement chirurgical par voie buccale d'une lithiase salivaire :	
♦ ablation d'un calcul antérieur par incision muqueuse simple.....	10 KC
♦ ablation d'un calcul postérieur par dissection complète du canal excréteur.....	30 KC 25
Traitement opératoire d'une fistule salivaire cutanée .....	50 KC 25
Traitement chirurgical d'une lésion bénigne d'une glande salivaire autre que la parotide.....	50 KC 30
Ablation d'une lésion de la glande parotide:	
♦ sans dissection du nerf facial.....	80 KC 30
♦ avec dissection du nerf facial.....	150 KC 70

*Article 6. - Traitement de tumeurs diverses*

Prélèvement en vue d'un examen de laboratoire:	
♦ d'une lésion intrabuccale de l'oro-pharynx.....	5 K
♦ d'une lésion intrabuccale de l'hypo-pharynx ou du cavum .....	10 K
Exérèse d'une tumeur bénigne de la bouche.....	15 KC 25
Ablation par voie endo-buccale de fistules et gros kystes congénitaux.....	80 KC 30
Diathermo-coagulation d'une leucoplasie, d'un lupus ou d'une tumeur bénigne .....	5 K
Réséction linguale partielle pour tumeur maligne de la partie mobile de la langue .....	50 KC 25
Diathermo-coagulation d'une tumeur maligne de la cavité buccale .....	50 KC 25
♦ avec électroécrose du maxillaire .....	100 KC 30

Tumeur maligne de l'oro-pharynx ou du plancher de la bouche :

◆ résection sans curage ganglionnaire .....	80 KC 30
◆ résection avec curage ganglionnaire .....	150 KC 50
◆ résection avec curage ganglionnaire jugulo-carotidien et sous-maxillaire et résection du maxillaire.....	180 KC 80
Fibrome naso-pharyngien.....	180 KC 80
Pharyngectomie avec curage ganglionnaire jugulo-carotidien et sous maxillaire .....	200 KC 100
Ablation d'une glande salivaire autre que la parotide pour tumeur maligne.....	80 KC 3 5
Parotidectomie totale sans conservation du facial et curage ganglionnaire jugulo- carotidien et sous-maxillaire.....	180 KC 80

## CHAPITRE VI. - MAXILLAIRES

### *Article premier. - Fractures*

Traitement des fractures des procès alvéolaires avec conservation des dents mobiles et déplacées - traitement radiculaire non compris.....	50 KC 25
Traitement orthopédique d'une fracture complète sans déplacement (appareillage compris) .....	60 KC 25
Traitement orthopédique d'une fracture complète avec déplacement (appareillage compris).....	100 KC 40
Traitement d'une disjonction crânio-faciale (appareillage compris) :	
◆ sans déplacement.....	80 KC 30
◆ avec déplacement.....	120 KC 50
Traitement d'une fracture complète et simultanée des deux maxillaires (appareillage compris)	150 KC 80
Traitement sanglant complet par ostéosynthèse des fractures des maxillaires, de l'os malaire ou du zygoma, quelle que soit leur forme anatomique (contention comprise) .....	100 KC 40
Traitement chirurgical d'une pseudarthrose (prélèvement des greffons compris), voir : traitement sanglant complet d'une fracture du maxillaire, avec supplément de 50%	

### *Article 2. - Lésions infectieuses*

Curetage et ablation des séquestres pour ostéite et nécrose des maxillaires circonscrites à la région alvéolaire .....	10 KC
Curetage et ablation des séquestres pour ostéite ou nécrose du corps maxillaire (radiographie indispensable).....	50 KC 25

### *Article 3. - Malformations et tumeurs*

Prélèvement osseux important ou trépanation d'un maxillaire pour examen histologique.....	30 KC 25
Ablation d'une tumeur bénigne des maxillaires ayant entraîné un vaste délabrement osseux.....	80 KC 30
Ostéotomie unilatérale du maxillaire inférieur :	
◆ par voie exo-buccale.....	80 KC 30
◆ par voie endo-buccale.....	100 KC 40

Ostéotomie segmentaire pour prognathie et rétrognathie supérieure .....	150 KC 60
Ostéotomie totale pour prognathie ou rétrognathie supérieure (greffe osseuse comprise) .....	200 KC 90
Traitement chirurgical de la prognathie ou rétrognathie inférieure par ostéotomie bilatérale :	
♦ par voie exo-buccale.....	150 KC 60
♦ par voie endo-buccale.....	200 KC 90
Réséction par voie endo-buccale d'un segment mandibulaire n'intéressant pas l'os alvéolaire sans interruption de la continuité osseuse .....	50 KC 25
Réséction d'un segment mandibulaire avec interruption de la continuité, quel que soit le procédé (prothèse dentaire éventuelle non comprise).....	120 KC 40
Réséction totale d'un héli-maxillaire inférieur ou du maxillaire supérieur (prothèse dentaire éventuelle non comprise) .....	120 KC 50
Endo-prothèse de reconstitution du maxillaire, de la mandibule.....	130 KC 60

#### *Article 4. - Articulation temporo-maxillaire*

Traitement orthopédique de luxation uni ou bilatérale récente de la mandibule .....	5 KC
Traitement des plaies, traitement opératoire des lésions de l'articulation temporo-mandibulaire, septiques ou aseptiques, quelle que soit la technique.....	40 KC 25
Ménisectomie unilatérale, résection du condyle.....	80 KC 30
Réduction sanglante de la luxation temporo-mandibulaire .....	80 KC 30
Arthroplastie, traitement chirurgical d'une constriction permanente par articulation (endo-prothèse non comprise) .....	100 KC 50

## TITRE IV

## ACTES PORTANT SUR LE COU

## CHAPITRE I. - TISSU CELLULAIRE, MUSCLES

Incision et drainage d'un adénophlegmon cervico-facial.....	20 KC
Traitement opératoire du torticolis par ténotomie sous-cutanée.....	15 KC
Suivie de la confection d'un appareil plâtré .....	40 KC
Scalénotomie.....	40 KC 25
Ablation de fistules et gros kystes congénitaux.....	80 KC 30

## CHAPITRE II. - LARYNX

*Article premier. - Actes de diagnostic et chirurgicaux*

Etude isolée de la mobilité pharyngo-laryngée lors de la phonation, quelle que soit la technique utilisée et le nombre d'épreuves effectuées.....	10 K
Biopsie du larynx, laryngoscopie directe.....	15 K
Epluchage du larynx sous laryngoscopie en suspension .....	50 KC 25
Dilatation laryngée, par séance.....	10 K
Cryothérapie des papillomes endolaryngés .....	10 K
Ouverture d'une collection endo ou périlaryngée par les voies naturelles.....	20 KC
Ablation d'un polype du larynx par les voies naturelles .....	40 KC
Extraction d'un corps étranger de l'hypopharynx ou du larynx.....	20 KC
Tubage du larynx pour obstruction laryngée.....	40 K
Traitement chirurgical par voie externe des sténoses laryngotrachéales et des paralysies laryngées.....	150 KC 60
Thyrotomie.....	80 KC 30
Laryngectomie partielle.....	100 KC 40
Laryngectomie totale ou sus-glottique .....	180 KC 80
Pharyngolaryngectomie avec curage ganglionnaire.....	250 KC 130

*Article 2. - Rééducation de la voix, du langage et de la parole*

**Toute série de traitement ainsi que son renouvellement est soumise à la formalité de l'entente préalable.** Pour la première série de traitement, le contrôle médical doit disposer soit d'un bilan fonctionnel de la phonation, soit d'un bilan phonétique du langage, soit d'un bilan de la pathologie du langage oral ou écrit, avec examen d'aptitude à l'acquisition du langage oral ou écrit si nécessaire et s'il n'est pas inclus dans les bilans précédents.

Pour les prolongations à partir de la cinquantième séance, le contrôle médical doit disposer soit d'un bilan phonétique du langage, soit d'un bilan fonctionnel de la phonation, soit d'un bilan de la pathologie du langage oral ou écrit.

*1° Examens avec compte rendu écrit obligatoire :*

Bilan fonctionnel de la phonation.....	16 AMO
Bilan phonétique du langage.....	16 AMO
Examen d'aptitude à l'acquisition du langage oral ou écrit .....	16 AMO
Bilan de la pathologie du langage oral ou écrit .....	16 AMO

*2° Rééducation individuelle (entente préalable)*

La séance doit avoir une durée minimale de trente minutes, sauf mention particulière. La première série de trente séances est renouvelable par séries de vingt séances au maximum :

Troubles d'articulation isolés chez des sujets ne présentant pas d'affection neurologique, par séance.....	5 AMO
Troubles d'articulation liés à des déficiences perceptives, troubles de la phonation liés à des divisions palatines ou à des insuffisances vélares, par séance.....	8 AMO
Rééducation de la déglutition et/ou de l'articulation de la parole, par séance.....	8 AMO
Apprentissage de la voix œsophagienne, dysarthries neurologiques, rééducation de la pathologie du langage écrit, de la lecture, du calcul, de l'écriture ; rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle, par séance .....	10 AMO
Rééducation des retards du langage ou de la parole, y compris l'éducation précoce, rééducation du bégaiement, apprentissage isolé de la lecture labiale en cas de surdité acquise, par séance.....	8 AMO
Rééducation du langage dans les états neurologiques (séance d'une durée de quarante-cinq minutes), rééducation ou conservation du langage et de la parole dans les surdités (séance d'une durée de quarante-cinq minutes), apprentissage précoce de la parole, de la voix, du langage dans les surdités du premier âge, appareillées ou non, par séance .....	15 AMO

*3° Rééducation nécessitant des techniques de groupe* Cette rééducation doit être dispensée à

raison d'au moins un praticien pour quatre patients.

Par première série de trente séances d'une durée minimale d'une heure, renouvelable par série de vingt séances au maximum :

Rééducation du bégaiement, du retard de langage ou de la parole chez l'adulte ou le jeune enfant à partir du quatrième anniversaire ;	
Démutisation chez le jeune enfant atteint de surdité sévère; Rééducation de la pathologie du langage écrit nécessitant des techniques de groupe ;	
Rééducation des dysphonies et apprentissage de la voix œsophagienne nécessitant des techniques de groupe ; Rééducation des aphasies ;	
Apprentissage de la lecture labiale dans la surdité de l'enfant et dans la surdité acquise : par séance .....	5 AMO

### CHAPITRE III. - CORPS THYROÏDE

Hémithyroïdectomie partielle .....	60 KC 30
Hémithyroïdectomie totale.....	80 KC 40
Thyroïdectomie totale .....	120 KC 50
Avec évidence ganglionnaire .....	150 KC 70
Parathyroïdectomie unilatérale .....	100 KC 40

### CHAPITRE IV. - TRACHÉE - ŒSOPHAGE

Intubation trachéale isolée en dehors d'une intervention chirurgicale .....	10 K
Intubation trachéo-bronchique sélective pour une intervention chirurgicale endo- thoracique, en supplément.....	20 KC
Trachéotomie, trachéostomie, traitement chirurgical d'une plaie de la trachée .....	50 KC 25
Oesophagotomie, traitement chirurgical d'une fistule œsophagienne.....	80 KC 30
Résection d'un diverticule cervical de l'œsophage.....	100 KC 30

## TITRE V

ACTES PORTANT SUR LE RACHIS  
OU LA MOELLE EPINIÈRE*Article premier. - Traitement neurochirurgical des affections intra-rachidiennes**1° Lésions expansives rachidiennes et intra-rachidiennes*

Corporectomie vertébrale avec reconstruction .....	250 KC 110
Exérèse d'une lésion expansive épidurale (plus ou moins vertébrale).....	150 KC 80
Exérèse d'une lésion expansive intra-durale, extra-médullaire .....	180 KC 80
Exérèse d'une lésion intra-médullaire (inférieure ou égale à quatre métamères).....	300 KC 130
Exérèse d'une lésion intra-médullaire (supérieure à quatre métamères).....	450 KC 150
Ponction d'un kyste intra-médullaire .....	150 KC 50
Exérèse d'une lésion expansive géante de la queue de cheval .....	400 KC 130
Exérèse d'une lésion expansive en sablier .....	250 KC 110

*2° Lésions vasculaires de la moelle*

Traitement d'une malformation artérioveineuse médullaire .....	400 KC 130
Evacuation d'un hématome intra-rachidien .....	150 KC 60

*3° Traumatisme s vertébro-médullaires*

Mise en place d'une traction cervicale (étrier, halo) .....	50 KC
Réduction non sanglante d'une luxation vertébrale .....	60 KC 25
Ostéosynthèse vertébrale par plaques, tiges ou crochets .....	150 KC 60

*4° Malformations vertébro-médullaires*

Traitement d'une cavité syringomyélique (ponction, drainage).....	150 KC 60
Traitement d'une malformation de la charnière crânio-cervicale (voie postérieure) .....	200 KC 90
Traitement d'une malformation de la charnière crânio-cervicale (voie transorale) .....	300 KC 130
Traitement d'une myéломéningocèle (spina bifida) .....	150 KC 90
Traitement des fistules sacrococcygiennes.....	60 KC 25

*5° Lésions disco-vertébrales dégénératives (quel que soit le nombre d'étages contigus traités)*

Hernie discale lombaire (traitement chirurgical) .....	120 KC 60
Hernie discale lombaire (chimionucléolyse percutanée) .....	40 KC 25
Hernie discale dorsale (voie postérieure ou postéro-latérale).....	150 KC 60
Avec greffe, en supplément y compris le prélèvement du greffon .....	50 KC 25
Hernie discale dorsale (voie antérieure ou antéro-latérale) .....	200 KC 90
Avec greffe, en supplément y compris le prélèvement du greffon .....	50 KC 25
Hernie discale cervicale (molle ou cervicarthrosique).....	150 KC 60
Avec greffe, en supplément y compris le prélèvement du greffon .....	50 KC 25
Sténose du canal lombaire (avec ou sans hernie, quelle que soit l'étendue).....	150 KC 70

*Article 2. - Actes portant sur le rachis*

Les coefficients de cet article ne se cumulent pas avec ceux de l'article premier ci-dessus.

Discographie d'un disque .....	20 K
Réduction d'une scoliose par manœuvre orthopédique (appareil plâtré compris), chaque séance .....	40 K
Abord des lésions rachidiennes par voie postérieure :	
♦ sans greffon ni ostéosynthèse .....	120 KC 50
♦ avec greffon ou ostéosynthèse ou les deux, y compris le prélèvement du greffon ...	150 KC 70
Abord des lésions rachidiennes par voie antérieure ou antérolatérale :	
♦ Sans greffon ni ostéosynthèse.....	150 KC 50
♦ Avec greffon ou ostéosynthèse ou les deux, y compris le prélèvement du greffon .	200 KC 70
Traitement chirurgical d'une scoliose ou d'une cyphose avec réduction et fixation, y compris le prélèvement éventuel du greffon :	
♦ Sans ostéosynthèse.....	200 KC 100
♦ Avec ostéosynthèse .....	250 KC 110
Extraction d'un corps étranger intrarachidien .....	120 KC 50
Ablation isolée du coccyx.....	10 KC
Injection épidurale.....	8 K

## TITRE VI ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE SUPERIEUR

Les cotations comprennent l'appareillage postopératoire éventuel.

Extirpation d'un os du carpe.....	40 KC
Amputation ou désarticulation de la main à l'épaule incluse.....	60 KC
Ablation de la clavicule.....	50 KC
Ablation de l'omoplate.....	60 KC 25
Amputation inter-scapulo-thoracique.....	150 KC 60
Traitement chirurgical du syndrome de Volkmann.....	120 KC 50
Plasties ou transpositions musculaires pour séquelles spastiques ou paralytiques de l'épaule, du coude.....	120 KC 40

### Main

Ablation d'un ongle.....	10 KC
Ablation d'exostose sous-unguéale.....	20 KC
Excision d'un panaris.....	10 KC
Traitement chirurgical d'un phlegmon profond de la main.....	20 KC
Traitement chirurgical d'un phlegmon d'une ou plusieurs gaines digitales.....	40 KC
Traitement chirurgical d'un phlegmon d'une ou plusieurs gaines digito-carpiennes.....	60 KC 25
Sutures primitives des tendons de la main (y compris le traitement de la plaie), lésion de tendons extenseurs :	
♦ un doigt.....	50 KC 25
♦ deux doigts.....	70 KC 30
♦ trois doigts ou plus.....	80 KC 30
Lésion des tendons fléchisseurs	
♦ un doigt.....	60 KC 25
♦ deux doigts.....	80 KC 30
♦ trois doigts ou plus.....	100 KC 30
Rétablissement secondaire de la fonction après section des tendons quel que soit le procédé :	
♦ Tendons extenseurs : un doigt.....	60 KC 25
♦ deux doigts.....	90 KC 30
♦ trois doigts ou plus.....	120 KC 40
Tendons fléchisseurs :	
♦ un doigt.....	100 KC 30
♦ deux doigts.....	120 KC 40
♦ trois doigts ou plus.....	150 KC 50
Ténolyse des tendons extenseurs :	
♦ un doigt.....	60 KC
♦ deux doigts.....	80 KC 25
♦ trois doigts ou plus.....	100 KC 30

## Ténolyse des tendons fléchisseurs :

- ◆ un doigt.....80 KC
- ◆ deux doigts.....100 KC 25
- ◆ trois doigts ou plus .....120 KC 30

Doigt à ressort .....30 KC

Synovectomie d'une ou plusieurs gaines des extenseurs ou des fléchisseurs .....100 KC 30

Suture d'un ou plusieurs ligaments.....20 KC

## Ligamentoplastie

- ◆ un ligament .....40 KC
- ◆ deux ligaments.....50 KC
- ◆ trois ligaments ou plus.....70 KC 25

Chirurgie réparatrice des articulations des doigts (ligamentoplastie, articulations, arthrolyse, ou arthroplastie, etc.) pour rhumatisme, traumatisme fermé ou ancien, etc. :

- ◆ une articulation .....50 KC
- ◆ deux articulations .....60 KC 25
- ◆ trois articulations .....70 KC 30

## Arthrodèse d'un doigt :

- ◆ une articulation .....40 KC
- ◆ deux articulations .....50 KC 25
- ◆ trois articulations .....70 KC 30

Arthrodèse intermétacarpienne .....60 KC 25

Amputation ou désarticulation d'une phalange ou d'un doigt.....10 KC

Dans le cas d'amputation ou de désarticulation simultanée portant sur plusieurs doigts, la première opération est cotée intégralement, la suivante fait l'objet d'une demi-cotation et les autres ne sont pas cotées.

## Traitement chirurgical des lésions palmaires ou digitales

- ◆ aponévrotiques ou cutanées de la maladie de Dupuytren .....120 KC 40
- ◆ à l'exclusion de l'aponévrotomie simple .....60 KC

## Traitement chirurgical de la syndactylie (greffe comprise) :

- ◆ une commissure .....80 KC 25
- ◆ deux commissures .....100 KC 30

Phalangisation d'un métacarpien.....80 KC 30

Pollicisation d'un doigt.....180 KC 50

Transposition d'un doigt en dehors de la pollicisation.....100 KC 30

## TITRE VII ACTES PORTANT SUR

## LE THORAX

## CHAPITRE I. - SEIN

Drainage d'un abcès profond du sein .....	20 KC
Plastie d'un sein pour hypertrophie.....	100 KC 40
Ablation d'une tumeur bénigne du sein .....	30 KC
Mastectomie simple.....	50 KC
Mastectomie avec curage ganglionnaire axillaire.....	100 KC 60
♦ même opération avec curage mammaire interne, en supplément .....	30 KC 15
♦ même opération avec curage sus claviculaire, en supplément.....	30 KC 15
Pose d'un repère pour micro calcification (s), détectée (s) par mammographie incluant l'hameçon.....	20 K

## CHAPITRE II. - PARI THORACIQUE

Extirpation d'un abcès froid thoracique, avec ou sans résection d'une côte.....	60 KC
Traitement en un ou plusieurs temps des anomalies régionales de la paroi thoracique (type en carène ou en entonnoir, etc.).....	180 KC 70
Traitement par procédés non sanglants des traumatismes fermés graves du thorax, à l'exclusion des actes de réanimation et d'assistance respiratoire.....	40 KC
Résection totale ou partielle d'une côte (sauf la première) .....	30 KC
Résection totale ou partielle de la première côte .....	60 KC 30
Pleurectomie, pariéctomie, thoracoplastie, plasties pour réfection pariétale, chaque temps ..	100 KC 30
Myoplastie étendue avec mobilisations musculaires multiples .....	180 KC 70
Création d'une cavité pariétale pour pneumothorax ou plombage.....	100 KC 50

## CHAPITRE III. - PLEVRE - POUMONS

*Article premier. - Explorations fonctionnelles respiratoires*

Toutes les cotations ci-dessous comprennent la rédaction de conclusions ; le contrôle médical a le droit d'exiger du médecin la communication des tracés et doit les lui renvoyer.

Spirographie complète avec mesures multiples de la capacité vitale, du V.E.M.S., détermination du volume résiduel de la ventilation maximale et de la consommation du volume d'oxygène et éventuellement épreuve pharmacodynamique qualitative .....	30 K
Même examen sans mesure du volume résiduel .....	20 K
Epreuve quantitative aux agents pharmacodynamiques ou de provocation aux allergènes comportant une mesure du seuil de réactivité.....	25 K

Epreuve d'exercice de trois à dix minutes à puissance constante et mesurable, avec enregistrement de la ventilation et de la consommation d'oxygène avant, pendant et après l'exercice.....	20 K
Exercice de 15 minutes ou plus, à puissance constante et croissante, avec période témoin de 5 minutes avant et période de récupération de 5 minutes, avec enregistrement de la ventilation, de la consommation d'oxygène et du rejet de CO2 pendant l'épreuve .....	40 K
Mesure du transfert du CO en état stable, en apnée, en inspiration unique ou en réinspiration .....	20 K
Même mesure avec épreuve d'exercice .....	30 K
Mesure de la ventilation alvéolaire et étude des échanges pulmonaires par prélèvement simultané du gaz expiré et de sang artériel (prélèvements et dosages compris).....	40 K
Oxymétrie et capnimétrie du sang artériel (ponctions et dosages compris) .....	30 K
Saturométrie .....	5 K
Etude de la valeur fonctionnelle séparée des poumons par broncho-spirométrie à la sonde, avec enregistrement simultané de la capacité vitale, de la ventilation et de la consommation d'oxygène .....	50 K
Etude de la mécanique ventilatoire :	
1° Par barographie œsophagienne comportant l'établissement de courbes volume-pression, avec étude des propriétés statiques du poumon, mesure de la compliance dynamique et du travail ventilatoire .....	30 K
2° Par pléthysmographie de la ventilation pulmonaire y compris mesure des volumes, des débits, de la capacité résiduelle fonctionnelle et de la résistance des voies aériennes, y compris éventuellement la spirométrie complète.....	40 K
3° Par la mesure de la résistance des voies aériennes, par l'interruption du courant aérien ou par oscillation.....	30 K

#### *Article 2. - Soins*

Nébulisation d'aérosols .....	3 K
-------------------------------	-----

#### *Article 3. - Actes de chirurgie*

Création, insufflation ou exsufflation de pneumothorax .....	10 K
Ponction de la plèvre (à but diagnostique ou thérapeutique).....	4 K
Pleuroscopie (à but diagnostique ou thérapeutique).....	40 K
Symphyse provoquée (y compris la pleuroscopie et suites opératoires) .....	40 KC
Ponction évacuatrice de la plèvre (avec ou sans lavage) .....	12 K
Ponction biopsie de la plèvre avec évacuation pleurale.....	15 K
Aspiration ou drainage endo-cavitaire.....	20 K

Pleurotomie simple.....	20 KC
Pleurotomie avec résection costale.....	30 KC
Pneumotomie, spéléotomie, en un ou plusieurs temps.....	100 KC 50
Thoracotomie .....	100 KC 50
Thoracolaparotomie .....	120 KC 60
Traitement par thoracotomie des lésions pariétales et pulmonaires dans les traumatismes graves du thorax.....	150 KC 70
Décortication pleurale.....	150 KC 70
Ablation d'un segment ou d'un poumon.....	150 KC 70
Ablation d'un ou plusieurs lobes ou de plusieurs segments dans des lobes différents.....	180 KC 70
Traitement en un temps par une seule voie d'abord de lésions dans les deux poumons.....	200 KC 70
Traitement par exérèse simultanée de lésions septiques pulmonaires et pleurales avec décortication.....	250 KC 90
Pneumonectomie élargie pour cancer avec curage ganglionnaire médiastinal.....	250 KC 90

#### CHAPITRE IV. - MEDIASTIN

Pneumomédiastin (clichés radiographiques non compris) .....	30 K
Médiastinoscopie, œsophagoscopie, œsofibroscopie, bronchoscopie.....	30 K
♦ avec biopsie .....	40 K 25
Bronchoscopies itératives, bronchoaspiration dans un but thérapeutique .....	20 K
Injection intrabronchique dans un but diagnostique ou thérapeutique, anesthésie comprise.....	15 K
Extraction d'un corps étranger œsophagien, trachéal ou bronchique.....	80 KC 30
Extraction d'un corps étranger œsophagien ou bronchique chez l'enfant de moins de trois ans .....	100 KC 30
Traitement chirurgical des lésions médiastinales .....	150 KC 90
Résection de l'innervation pulmonaire, cardiaque ou péricavaire.....	120 KC 50
Réparation par suture, anastomose, plastie ou greffe d'une bronche ou de la trachée .....	200 KC 110
Résection anastomose de la trachée avec mobilisation de la masse viscérale endo-thoracique .....	250 KC 130
Dilatation œsophagienne, par séance .....	5 K
Dilatation œsophagienne contrôlée endoscopiquement et radioscopiquement par séance, avec un maximum de quatre séances en 6 mois .....	50 K
Cotation globale comprenant toutes les manœuvres endoscopiques et thérapeutiques, exceptés les éventuels actes d'anesthésie (K25) et de radiologie (K30). Au-delà de la quatrième séance en six mois ne pourront être cotées que les endoscopies de contrôle (K40).	
Le cumul avec la mise en place d'une prothèse n'est pas possible.	
Mise en place d'une prothèse endo-œsophagienne pour tumeur de œsophage, œsophagoscopie comprise .....	80 KC 30
Sclérose endoscopique de varices œsophagiennes, hémorragiques ou ayant saigné, endoscopie comprise, dans la limite de quatre séances pendant une période de 6 mois.....	50 KC
Au-delà de la quatrième séance en six mois ne pourront être cotées que les endoscopies de contrôle (K40).	
pH-métrie œsophagienne courte avec épreuve de provocation éventuelle (durée minimale 2 heures) .....	35 KC
Acte non cumulable avec la manométrie œsophagienne.	
Manométrie œsophagienne .....	35 KC

Acte non cumulable avec la pH-métrie oesophagienne.

Chirurgie des lésions de l'oesophage thoracique sans suppression de la continuité .....	150 K	70
Résection segmentaire ou totale de l'oesophage avec rétablissement immédiat de la continuité, œsophagoplastie intra ou extra-thoracique en un ou plusieurs temps .....	250 K	130
Traitement de l'atrésie œsophagienne chez le nouveau-né .....	250 K	130
Toutes sections, sutures, anastomoses portant sur les gros vaisseaux intrathoraciques pour lésions acquises ou congénitales :		
♦ sans greffe.....	250 K	110
♦ avec greffe .....	300 K	130
Traitement de hernie ou d'événtration diaphragmatique par voie thoracique ou thoraco-abdominale .....	150 K	70

## CHAPITRE V. - CŒUR - PÉRICARDE

### *Article premier.* - **Electrocardiographie**

Electrocardiogramme d'au moins douze dérivations .....	10 K
Supplément pour phonocardiogramme .....	5 K
Supplément pour un ou plusieurs mécanogrammes.....	5 K
Pour un patient non hospitalisé, cet acte et ses suppléments éventuels sont cumulables avec la consultation (C ou Cs) ou la visite (V ou Vs), à l'exclusion de toute cotation d'acte supplémentaire, sauf celle prévue à l'article 11 A, des dispositions générales.	
Pour un patient hospitalisé, cet acte et ses suppléments éventuels sont cumulables, dans les mêmes conditions que ci-dessus, avec un V x 0,80 ou un Vs x 0,80.	
Supplément pour examen pratiqué au domicile du patient (en dehors de tout établissement de soins) .....	5 K
Electrocardiogramme et mesure des pressions intracardiaques ou intra vasculaires pratiqués au cours d'une intervention .....	50 K
Electrocardiogramme et mesure des pressions intracardiaques ou intra vasculaires pratiqués au cours d'une intervention nécessitant une circulation extracorporelle.....	70 K
Electrocardiogramme peropératoire en dehors de la chirurgie cardiaque.....	30 K

**NB : ces trois derniers actes ne sont cotables que s'ils sont pratiqués par un praticien autre que le chirurgien ou l'anesthésiste.**

### *Article 2.* - **Autres enregistrements cardiaques**

Echographie cardiaque .....	46 Ke
<b>Examen échographique avec Doppler pulsé</b>	
Echographie doppler cardiaque .....	66 Ke
Echographie doppler vasculaire : cervico-encéphalique et / ou des vaisseaux des membres supérieurs .....	40 Ke

Echographie doppler vasculaire des vaisseaux de l'abdomen et / ou des membres inférieurs .....	40 Ke
Examen polyvasculaire en un seul temps regroupant les deux études ci-dessus .....	60 Ke
Enregistrement d'un phonomécanogramme sur enregistreur d'au moins quatre pistes comportant :	
♦ une dérivation électrocardiographique de référence, l'enregistrement du son d'au moins cinq foyers en basse, moyenne et haute fréquence, l'enregistrement d'au moins trois courbes mécanographiques, l'établissement d'un compte rendu détaillé.....	30 K
♦ supplément pour épreuves pharmaco-dynamiques faites en milieu disposant de moyens nécessaires à la réanimation.....	20 K

Acte de surveillance d'un patient porteur d'un stimulateur cardiaque interne comprenant la prise des divers enregistrements, dont les électrocardiogrammes, avec épreuves physiologiques d'accélération et de ralentissement de la fréquence cardiaque, manœuvres magnétiques et électromagnétiques modifiant le fonctionnement du stimulateur, étude oscilloscopique et électronique des impulsions délivrées par le stimulateur à l'aide d'un période-mètre d'une précision d'au moins un dixième de milliseconde et d'un oscilloscope pour photo-analyse de l'impulsion avec enregistrement photographique .....	25 K
---	------

#### *Article 3. - Surveillance monitorée.*

Surveillance monitorée continue, et traitement d'un à quatre patients au maximum, hospitalisés, sous la responsabilité d'un médecin, avec surveillance du tracé électrocardioscopique sur oscilloscope et du cardio-fréquence-mètre, y compris éventuellement les actes habituels d'électrocardiographie et de réanimation et les prises continues ou intermittentes de pression avec ou sans enregistrements, quelle que soit la technique :	
♦ pour une durée maximale de sept jours, par patient et par 24 heures .....	14 K
Surveillance monitorée continue et traitement des patients hospitalisés au sein d'un centre de réanimation cardiaque, par plusieurs médecins spécialistes dont l'un au moins présent de façon constante, pour un maximum de 10 patients, par équipe, avec surveillance du tracé électrocardioscopique sur oscilloscope et du cardio fréquence-mètre, y compris éventuellement les actes habituels d'électrocardiographie et de réanimation et les prises continues ou intermittentes de pression avec ou sans enregistrements quelle que soit la technique : par équipe, par patient et par 24 heures .....	30 K

#### *Article 4. - Cathétérismes*

Cathétérisme du cœur droit avec lecture et enregistrement des pressions, des tracés électriques avec ou sans injection de produit opaque ou colorant, avec ou sans prélèvement de sang pour dosage.....	100 K 30
♦ avec enregistrement du son, en supplément .....	20 K

Cathétérisme du cœur gauche par voie artérielle périphérique avec lecture et enregistrement des pressions, des tracés électriques avec ou sans injection de produit opaque ou colorant, avec ou sans prélèvement de sang pour dosage .....	100 K 30
♦ par autres voies (transeptale, transpariétale, etc.), en supplément .....	20 K
♦ avec enregistrement du son, en supplément .....	20 K
Cathétérisme des cœurs droit et gauche au cours d'une même séance, avec une ou plusieurs voies d'abord .....	150 K
Manœuvre thérapeutique intracardiaque par cathétérisme (ex. opération de Rashkin) .....	150 KC 30
Mise en place ou changement d'un stimulateur électrosystolique (avec électrode endocavitaire, etc.), y compris l'implantation du boîtier.....	120 KC 30
Changement de boîtier .....	50 KC
Micro-cathétérisme des cavités droites :	
♦ avec prise et enregistrement de pression.....	30 K
♦ avec prise et enregistrement de pression et prélèvement d'échantillons sanguins pour dosage.....	40 K

#### *Article 5. - Interventions sur le cœur et le péricarde*

Ponction du péricarde.....	15 K
Suture d'une ou plusieurs plaies du cœur ou du péricarde.....	200 KC 100
Péricardectomie.....	250 KC 110
Mise en place d'un stimulateur électrosystolique avec électrode épicaudique .....	150 KC 60
♦ changement de boîtier.....	50 KC 25
Toute intervention portant sur un appareil valvulaire.....	200 KC 110
Toute intervention portant sur le myocarde, ouvrant ou non une ou plusieurs cavités du cœur	250 KC 130
Opération de revascularisation du myocarde par tunellisation (type Vineberg) :	
♦ avec une artère.....	250 KC 110
♦ avec deux artères.....	300 KC 130

#### *Article 6. - Interventions nécessitant une circulation extracorporelle*

Mise en place de la circulation extra-corporelle avec canulations, en supplément de l'acte thérapeutique .....	150 KC
Intervention portant sur un seul orifice, une seule cavité ou une seule artère coronaire.....	200 KC
♦ pour une deuxième lésion, en supplément .....	100 KC
♦ pour une troisième lésion, en supplément (par dérogations aux dispositions générales, Art. 10 B, 1 <sup>er</sup> alinéa).....	100 KC
♦ supplément pour renforcement de l'équipe chirurgicale par un second chirurgien.....	150 KC
Pour l'équipe d'anesthésie-réanimation globalement .....	300 KC
Honoraires des médecins chargés de la surveillance de l'appareil de circulation extracorporelle (non compris dans le forfait d'anesthésie-réanimation) :	
♦ par médecin, avec un maximum de 2 médecins .....	70 KC

## TITRE VIII ACTES

## PORTANT SUR L'ABDOMEN

## CHAPITRE I. - ACTES DE DIAGNOSTIC

Réalisation d'un pneumopéritoine non suivi de laparoscopie .....	10 K
Réalisation d'un rétropneumopéritoine .....	15 K
Laparoscopie :	
♦ simple.....	30 K
♦ avec biopsie .....	40 K
♦ par cathétérisme de la veine ombilicale.....	50 K

## CHAPITRE II. - PAROI ABDOMINALE - GRANDE CAVITÉ PÉRITONÉALE

Ponction de l'abdomen .....	10 K
Traitement chirurgical simple des hernies et des éventrations .....	50 KC
Traitement chirurgical des hernies, éventrations de plus de 10 cm de diamètre, avec perte de substance de la paroi abdominale, avec ou sans plastie .....	80 KC 35
Lipectomie antérieure .....	80 KC/ K 30
Lipectomie totale circulaire .....	100 KC/ K 40
Traitement chirurgical des hernies ou éventrations étranglées :	
♦ sans résection intestinale .....	60 KC 30
♦ avec résection de l'intestin ou de tout autre viscère .....	100 KC 60
Laparotomie :	
♦ exploratrice, évacuatrice .....	50 KC
♦ d'urgence pour hémorragie, occlusion, torsion, plaie ou contusion, perforation autre que celle de l'appendice, etc .....	80 KC 60
Ouverture d'une collection cloisonnée ou non, intra ou rétro-péritonéale .....	60 KC 40
Dialyse péritonéale :	
♦ pose d'un cathéter permanent.....	30 K
♦ surveillance d'une séance de dialyse péritonéale périodique par un médecin présent en permanence, y compris les interventions pour incidents ou accidents éventuels.....	20 K
♦ séance de dialyse péritonéale pour insuffisance rénale aiguë (y compris la pose et le changement de cathéter). Cet honoraire peut s'ajouter aux honoraires prévus au titre XV (Actes divers), chapitre II (Réanimation continue).....	50 K

## CHAPITRE III. - ESTOMAC ET INTESTIN

Tubage pour études biologiques des liquides gastriques et duodénaux.....	10 K
Oeso-fibroscopie (lorsque le cardia n'a pas été franchi).....	30 K
♦ avec biopsie .....	40 K
Gastrobiopsie par sonde à aspiro-section .....	10 K
Endofibroscopie oesogastro-duodénale .....	40 K
♦ avec biopsie ou ablation d'une tumeur bénigne .....	50 K
Endofibroscopie sélective avec cathétérisme des voies biliaires, pancréatiques ou les deux, avec ou sans biopsie, avec un cliché radiographique .....	100 K
Biopsie du grêle par sonde à aspiro-section, y compris le contrôle radioscopique.....	30 K
Jéjunoscopie avec biopsie .....	55 K
Transit du grêle par intubation.....	30 K
Rectosigmoïdocolofibroscopie jusqu'à l'angle gauche .....	30 K
♦ avec biopsie (s), quel qu'en soit le nombre .....	40 K
♦ avec ablation d'un ou plusieurs polypes et éventuellement biopsie (s), quel qu'en soit le nombre .....	50 K
♦ rectosigmoïdocolofibroscopie au-delà de l'angle gauche avec établissement d'un compte rendu détaillé.....	50 K
♦ avec biopsie(s), quel qu'en soit le nombre .....	60 K
♦ avec ablation d'un ou plusieurs polypes et éventuellement biopsie (s), quel qu'en soit le nombre .....	70 K
Rectosigmoïdocolofibroscopie totale, au-delà de l'angle droit, avec établissement d'un compte rendu détaillé.....	80 K
♦ avec biopsie (s), quel qu'en soit le nombre .....	90 K
♦ avec ablation d'un ou plusieurs polypes et éventuellement biopsie (s), quel qu'en soit le nombre .....	100 K
Lavage d'estomac .....	10 K
Gastrostomie percutanée endoscopique .....	60 K
Changement de sonde à demeure (type gastrostomie) .....	5 K
Traitement d'une perforation d'ulcère gastro-duodéal par aspiration continue, suivie ou non d'intervention, par jour (maximum trois jours).....	15 K
Aspiration continue et rééquilibration hydro-électrolytique concomitante pour occlusion intestinale suivie ou non d'intervention, par jour.....	10 K
Cet acte effectué au cours ou à la suite d'une intervention est couvert par le coefficient global de cette intervention.	
Ouverture ou abouchement à la peau d'un viscère digestif.....	60 KC 30
Traitement chirurgical des ulcères gastro-duodénaux ou d'autres lésions de l'estomac par gastrectomie des 2/3 ; vagotomie accompagnée de pyloroplastie, de gastro- entérostomie ou d'antrectomie .....	150 KC 80
Gastrectomie totale .....	200 KC 110
Gastrectomie élargie avec splénectomie ou pancréatectomie partielle.....	250 KC 110
Intervention itérative sur l'estomac comportant dégastro-entérostomie plus gastrectomie.....	200 KC 110

Traitement chirurgical des fistules cutanées des viscères creux .....	100 KC 35
Toute anastomose entre deux viscères ou deux segments de viscères digestifs .....	100 KC 75
Traitement chirurgical des anomalies anatomiques ou fonctionnelles de la jonction gastro-oesophagienne ou du diaphragme .....	150 KC 75
Traitement chirurgical de la sténose hypertrophique du pylore .....	80 KC 35
Résection segmentaire du grêle .....	100 KC 60
Laparotomie pour syndrome occlusif ou péritonéal du nouveau-né (y compris le traitement des lésions viscérales éventuelles).....	150 KC 90
Plasties intestinales ou mésentériques pour prévention ou traitement des occlusions du grêle, quelle qu'en soit la technique.....	150 KC 90
Traitement de l'invagination intestinale par lavement baryté (sous contrôle radiographique, toute surveillance comprise, avec clichés).....	30 K
Ablation de l'appendice .....	50 KC
L'ablation de l'appendice effectuée au cours d'une intervention et à la faveur d'une incision pratiquée pour une affection autre que l'appendicite ne peut donner lieu à honoraires. Elle n'est cotée que si elle nécessite une laparotomie particulière.	
Ablation du diverticule de Meckel.....	60 KC3 0
Colectomie segmentaire avec ou sans rétablissement immédiat de la continuité.....	120 KC75
Hémicolectomie élargie .....	150 KC90
Colectomie totale .....	250 KC130

#### CHAPITRE IV. - FOIE, VOIES BILIAIRES, PANCREAS

Endoscopie sélective avec cathéthérisme des voies biliaires, pancréatiques ou les deux, avec ou sans biopsie, avec un cliché radiographique .....	100 KC
Papillosphinctérotomie endoscopique sans pose de prothèse .....	150 KC 75
Mise en place d'une prothèse biliaire par voie endoscopique au cours d'une sphinctérotomie .....	190 KC 80
En cas de migration ou d'obstruction. Procédure de remplacement .....	140 KC 70
Dérivation des voies biliaires par voie percutanée transhépatique :	
♦ drainage biliaire externe .....	60 KC 30
♦ drainage biliaire interne .....	100 KC 50
Pose d'une prothèse endo-biliaire dans un deuxième temps .....	50 KC 25
Changement de cathéter ou de prothèse .....	30 KC 15
Cholécystotomie ou cholécystostomie .....	60 KC 30
Cholécystectomie .....	80 KC 40
Cholécotomie ou hépaticotomie avec ou sans cholécystectomie .....	150 KC 90
Majoration pour intervention itérative sur les voies biliaires .....	30 KC 20
Reconstitution de la voie biliaire principale après interruption de sa continuité .....	200 KC 110
Anastomose bilio-digestive directe sur la voie biliaire principale.....	150 KC 60
Anastomose bilio-digestive sur la voie biliaire principale par l'intermédiaire d'une anse grêle	200 KC 90
Anastomose bilio-digestive sur un canal biliaire hilare ou intra-hépatique y compris les anastomoses viscérales complémentaires .....	250 KC 130
Chirurgie transduodénale de la papille et de l'ampoule de Vater .....	100 KC 60

Drainage d'un abcès du foie.....	60 KC 30
Traitement par laparotomie des kystes hydatiques du foie.....	100 KC 30
Traitement des lésions étendues, complexes ou multiples du foie nécessitant une thoracophréno-laparotomie .....	200 KC 110
Résection segmentaire du foie.....	120 KC 40
Hépatectomie réglée.....	250 KC 130
Traitement des lésions localisées, enkystées ou fistulisées du pancréas.....	150 KC 90
Majoration pour injection peropératoire dans les canaux excréteurs d'un produit de contraste pour prise de clichés avec ou sans manométrie.....	20 KC 10
Injection postopératoire dans les canaux excréteurs d'un produit de contraste pour prise de clichés avec manométrie.....	10 KC
Duodéno-pancréatectomie (y compris les anastomoses viscérales nécessaires).....	300 KC 150
Toute anastomose chirurgicale entre le système porte et le système cave (y compris l'injection pour la splénoportographie et la prise de pressions pendant l'intervention).....	250 KC 130
Prélèvement par ponction biopsique du foie ou de la rate pour examen .....	10 KC

#### CHAPITRE V. - RATE, SURRENALES

Traitement chirurgical des lésions de la rate .....	100 KC 60
Surrénalectomie avec ou sans résection nerveuse, avec ou sans décapsulation rénale, en dehors de la néphrectomie.....	150 KC 60

#### CHAPITRE VI. - RECTUM ET ANUS

Rectoscopie ou rectosigmoïdoscopie :	
♦ simple.....	10 K
♦ avec biopsie .....	15 K
Biopsie musculaire du rectum, rectotomie .....	20 K
Traitement des anomalies congénitales de l'abouchement rectal :	
♦ par voie basse .....	80 KC 3 5
♦ par voie haute ou combinée .....	200 KC 110
Résection d'un prolapsus rectal .....	50 KC
Traitement des prolapsus rectaux par voie haute et basse .....	100 KC 60
Traitement chirurgical du mégacolon par résection colique avec abaissement du bout proximal par voie périnéale ou transanale .....	200 KC 110
Amputation ou résection du rectum :	
♦ par voie abdominale périnéale ou sacrée .....	150 KC 75
♦ par voies associées.....	200 KC 110
Rétablissement de la continuité après une intervention antérieure ayant comporté une résection recto-colique ou colique large .....	200 KC 110
Traitement par voie basse des lésions traumatiques de l'anus ou du rectum, extraction de corps étranger nécessitant une anesthésie .....	20 KC

Traitement des lésions traumatiques complexes du périnée.....	60 KC 30
Reconstitution du sphincter anal par plastie musculaire, en cas d'incontinence ou d'insuffisance.....	100 KC 30
Sphinctéroplastie avec anoplastie muqueuse.....	50 KC 30
Traitement par laparotomie des tumeurs bénignes du rectum ou du sigmoïde.....	60 KC
Manométrie anorectale .....	30 K

#### Intervention sous endoscopie :

Ces interventions endoscopiques d'exérèse sont pratiquées sous atmosphère d'azote ; le coefficient de l'acte comporte l'endoscopie.

Ablation des tumeurs bénignes du canal anal.....	10 KC
Ablation d'une tumeur bénigne du rectum proprement dit .....	20 KC
Ablation par électrocoagulation de la papillomatose du canal anal et de la marge de l'anus.....	20 KC
Ablation d'une tumeur bénigne du rectum par électrocoagulation .....	30 KC
Ablation d'une tumeur bénigne du sigmoïde.....	40 KC

#### Abcès et fistules :

Mise à plat des abcès et fistules intrasphinctériens.....	25 KC
Traitement des abcès et fistules à trajet simple (opératoire ou par traction continue sur fil).....	50 KC
Traitement des abcès et fistules extra-sphinctériens à trajet multiramifié (opératoire ou par traction continue sur fil) .....	80 KC

#### Hémorroïdes :

Traitement des hémorroïdes par excision .....	30 KC
Traitement des hémorroïdes par ligature élastique (maximum 5 séances), par séance.....	10 K
Traitement des hémorroïdes circulaires par résection sous-muqueuse (type Milligan-organ) ....	50 KC 30
Injections sclérosantes pour hémorroïdes internes (avec un maximum de 10 séances), par séance .....	5 K
Traitement des hémorroïdes par cryothérapie .....	30 KC
Traitement des hémorroïdes par photocoagulation à l'infrarouge .....	30 K

#### Fissures anales :

Anesthésie sphinctérienne .....	5 K
Traitement de la fissure anale par injections sclérosantes (maximum 3 séances), par séance, non compris l'anesthésie .....	5 KC
Traitement de la fissure anale : excision par électrocoagulation .....	30 KC
Traitement de la fissure anale par dilatation anale .....	20 K
Manométrie anorectale .....	30 KC

## TITRE IX APPAREIL

## URINAIRE

## CHAPITRE I. - ENDOSCOPIE

Les actes d'exploration ne donnent pas lieu à des honoraires lorsqu'ils entraînent dans la même séance un acte thérapeutique endoscopique qui est seul coté.

Cystoscopie ou urétrocystoscopie d'exploration ou de contrôle :

- ◆ chez la femme ..... 10 KC
- ◆ chez l'homme et l'enfant ..... 20 KC

Mise en place d'une sonde urétérale pour investigation ou drainage :

Cathétérisme unilatéral :

- ◆ chez la femme ..... 20 KC
- ◆ chez l'homme et l'enfant ..... 30 KC

Cathétérisme bilatéral :

- ◆ chez la femme ..... 30 KC
- ◆ chez l'homme et l'enfant ..... 40 KC

Interventions endoscopiques (sauf exceptions ci-après) :

- ◆ chez la femme ..... 40 KC
- ◆ chez l'homme et l'enfant ..... 50 KC

Electrocoagulation endoscopique pour tumeurs vésicales :

La première séance :

- ◆ chez la femme ..... 50 K 30
- ◆ chez l'homme et l'enfant ..... 60 K 30

Les séances suivantes (maximum trois dans les douze mois) :

- ◆ chez la femme ..... 20 K
- ◆ chez l'homme et l'enfant ..... 30 K

(Lorsque des séances supplémentaires s'imposent, l'entente préalable est nécessaire pour chacune d'elles.)

Résection endoscopique de tumeurs vésicales avec examen anatomo-pathologique (en cas de nouvelle intervention dans les douze mois, voir : électrocoagulation endoscopique)..... 80 KC 30

Résection endoscopique du col vésical, d'un adénome péri-urétral ou d'un néoplasme prostatique (ligature éventuelle des canaux déférents comprise)..... 120 KC 60

(En cas de résection itérative au-delà du 20e jour, entente préalable exigée.)

Cystométrie sous perfusion avec enregistrement graphique, enregistrement des courbes de pression dans le haut appareil avec protocole et tracés..... 20 K

Ce coefficient s'ajoute à celui de l'endoscopie proprement dite, sans application des dispositions de l'article 10 des dispositions générales.

## CHAPITRE II. - ACTES LIES A LA TECHNIQUE DE L'HEMODIALYSE

Surveillance d'une séance d'hémodialyse, par un médecin présent en permanence, y compris les interventions pour incidents ou accidents éventuels.....	20 K
Séance d'hémodialyse pour insuffisance rénale aiguë :	
♦ pendant les 15 premiers jours.....	100 K
♦ au-delà du 15e jour .....	20 K
Cet honoraire peut s'ajouter aux honoraires prévus au titre XV (Actes divers), chapitre II (Réanimation continue).	
Création d'une fistule artério-veineuse par anastomose directe.....	100 KC 30
Création d'une fistule artério-veineuse avec interposition d'un greffon (prélèvement du greffon compris) ou d'une prothèse .....	150 KC 50
Mise en place de deux canules pour fistule artério-veineuse, repose d'une ou deux canules.....	80 KC 35
Désobstruction en dehors de la séance de dialyse :	
♦ simple.....	10 KC
♦ avec utilisation de la sonde de Forgaty .....	30 KC

## CHAPITRE III. - REINS

Ponction exploratrice de kystes du rein, du bassin, biopsie rénale, par voie transcutanée.....	30 K
Lombotomie exploratrice .....	50 KC
Incision et drainage d'un phlegmon périnéphrétique .....	60 KC 30
Néphropexie, ou biopsie rénale par lombotomie, ou décapsulation .....	60 KC 30
Traitement opératoire de l'éventration lombaire.....	80 KC 30
Néphrectomie .....	100 KC 40
Néphrectomie partielle, néphrectomie secondaire ou élargie .....	120 KC 60
Néphrectomie par voie thoraco-phréno-abdominale ou néphro-urétérectomie totale.....	150 KC 90
Néphrostomie, pyélotomie avec ou sans néphrostomie, traitement conservateur des kystes du rein.....	80 KC 30
Pyélotomie itérative, ou opération plastique sur le bassin et la jonction pyélo-urétérale, avec ou sans néphrostomie .....	100 KC 50
Néphrolithotomie avec ou sans néphrostomie.....	120 KC 60
• intervention itérative, en supplément .....	20 KC 10
Section de l'isthme d'un rein en fer à cheval, avec ou sans néphrectomie.....	120 KC 60
Injection peropératoire dans les voies excrétrices d'un produit de contraste pour prise de clichés, en supplément .....	20 KC 10

## CHAPITRE IV. - URETERE

Urétérotomie lombaire, urétérolyse .....	80 KC 40
Urétérostomie cutanée.....	80 KC 30
Urétérotomie pelvienne, urétérectomie secondaire totale.....	100 KC 50
Urétéro-lithotomie itérative, en supplément .....	20 KC 10
Abouchement d'un uretère dans l'intestin en place.....	100 KC 50
Urétérorraphie termino-terminale, cure d'une fistule cutanée de l'uretère .....	100 KC 40
Urétérocystonéostomie avec ou sans plastie antireflux, implantation urétérale par lambeau vésical pédiculé et tubulé .....	150 KC 90
Urétérostomie cutanée transintestinale .....	200 KC 90
Réalisation d'un dispositif antireflux vésico-urétéral.....	100 KC 40

## CHAPITRE V. - VESSIE

Cathétérisme pour rétention d'urine .....	5 K
Pose de sonde vésicale à demeure.....	5 K
Changement de sonde à demeure (type cystostomie).....	5 K
Ponction sus-pubienne .....	15 K
Cystotomie, cystostomie sus-pubienne, lithotritie.....	60 KC
Taille avec exérèse ou électrocoagulation d'une tumeur vésicale, pédiculée .....	80 KC 25
Exérèse par cystectomie partielle d'une tumeur vésicale, avec examen anatomo-pathologique	120 KC 60
Cystectomie totale :	
♦ avec abouchement des uretères à la peau.....	200 KC 90
♦ avec réimplantation des uretères dans l'intestin .....	250 KC 110
Cystectomie totale avec remplacement par greffon intestinal .....	300 KC 150
Exérèse des diverticules vésicaux avec ou sans résection du col .....	150 KC 60
Cure opératoire des fistules vésico-vaginales ou vésico-utérines ou vésico-rectales, quelles que soient leur taille et la technique .....	120 KC 60
Intervention pour récurrence, en supplément .....	20 KC 10
Fermeture de fistule vésico-cutanée .....	40 KC
Résection isolée du col à vessie ouverte avec ou sans ligature des canaux déférents.....	120 KC 50
Chirurgie de l'exstrophie vésicale :	
♦ ablation simple de la plaque vésicale .....	100 KC 3 5
♦ reconstitution simple de la vessie.....	100 KC 35
♦ reconstitution en un temps de la vessie et de l'uretère avec dispositif antireflux et ostéotomie iliaque .....	300 KC 130
♦ retouche ultérieure .....	50 KC
Traitement chirurgical de l'incontinence chez la femme ou chez l'homme quelle que soit la technique.....	80 KC 3 5
Entéro-cystoplastie ou urétéro-entéro-cystoplastie.....	250 KC 130
Taille vésicale pour curiethérapie (curiethérapie non comprise).....	60 KC 25

## CHAPITRE VI. - URETRE

Injection de produit de contraste pour uréthro-cystographie rétrograde .....	10 K
Dilatation de l'urètre pour rétrécissement de toute origine, chaque séance .....	10 K
Méatostomie .....	20 KC
Urétrotomie interne .....	20 KC
Urétrotomie externe ou urétrostomie .....	60 KC
Section à ciel ouvert de valvules congénitales de l'urètre postérieur, urétrotomie externe avec mise à plat d'un rétrécissement .....	80 KC 30
Traitement opératoire du phlegmon péri-urétral diffus gangréneux (infiltration d'urine) .....	60 KC 30
Cure de fistule périnéale avec ou sans urérectomie (dérivation comprise).....	120 KC 50
Temps périnéal du traitement chirurgical des fistules uréthro-rectales acquises.....	120 KC 50
Reconstitution de l'urètre (ensemble du traitement) .....	120 KC
1er temps .....	40 KC
les autres.....	25 KC
Cure chirurgicale du diverticule sous-urétral .....	30 KC

## TITRE X ACTES PORTANT SUR

## L'APPAREIL GÉNITAL MASCULIN

## CHAPITRE I. - VERGE

Opération d'ordre thérapeutique pour phimosis après le premier mois .....	30 KC
Réduction sanglante du paraphimosis .....	10 KC
Section ou plastie chirurgicale du frein.....	10 KC
Traitement chirurgical du priapisme .....	20 KC
Electrocoagulation de papillomes génitaux externes, du gland et du méat :	
♦ tumeur unique.....	10 K
♦ tumeurs multiples.....	20 K
Traitement de l'hypospadias balanique.....	60 KC
♦ chaque retouche ultérieure .....	40 KC
Traitement de l'hypospadias périnéal ou pénien.....	100 KC 30
♦ chaque retouche ultérieure .....	40 KC
Traitement de l'épispadias .....	100 KC 30
♦ Chaque retouche ultérieure .....	40 KC
Amputation partielle de la verge .....	60 KC
Amputation totale de la verge avec évidement ganglionnaire uni ou bilatéral .....	120 KC 60
Circoncision (avec suivi jusqu'à guérison).....	20 K
A partir du 2ème enfant, dans la même séance (avec suivi jusqu'à guérison) .....	10 K

## CHAPITRE II - PROSTATE ET VESICULES SEMINALES

Ponction biopsique de la prostate .....	20 K
Incision d'un abcès de la prostate par voie périnéale.....	50 KC
Prostatectomie pour adénome en un seul temps, quel que soit le mode opératoire (ligature éventuelle des déférents comprise) .....	120 KC 70
Prostatectomie suivant une cystostomie, ligature éventuelle des déférents comprise .....	80 KC 40
Prostatectomie pour cancer (ligature éventuelle des déférents comprise) .....	150 KC 80
Ablation des vésicules séminales chez l'adulte.....	120 KC 50

## CHAPITRE III - BOURSES

Chirurgie isolée du canal déférent :	
♦ ligature, section, réfection, cathétérisme.....	20 KC
♦ biopsie testiculaire .....	20 K
Castration avec ablation des relais lympho-ganglionnaires abdominaux du testicule.....	150 KC 60
Cure opératoire du kyste du cordon ou de l'hydrocèle .....	40 KC
Cure opératoire de la torsion du testicule ou de ses annexes, castration, orchidectomie ou épидидymectomie unilatérale.....	40 KC
Cure opératoire de l'ectopie testiculaire ou du varicocèle (cure éventuelle de la hernie comprise) .....	60 KC
Intervention plastique unilatérale pour stérilité, portant sur l'épididyme, le déférent ou les deux, quelle que soit la technique.....	100 KC 30

## TITRE XI ACTES PORTANT SUR

## L'APPAREIL GENITAL FÉMININ

## CHAPITRE I. - EN DEHORS DE LA GESTATION

*Article premier - Interventions par voie basse*

## 1° Gynécologie médicale :

Prélèvements gynécologiques à différents niveaux, quel qu'en soit le nombre .....	3 K
Ponction transvaginale du Douglas.....	10 K
Insufflation tubaire ; injection intra-utérine d'un produit de contraste ou d'une substance médicamenteuse ; électrocoagulation exo et endo-cervicale, quelque soit le nombre de séances ; pose d'un dispositif intra-utérin ; un ou plusieurs de ces actes dans la même séance .....	20 K
Culdoscopie.....	30 K
Colposcopie avec ou sans prélèvements pour examens histologiques .....	10 K

## 2° Gynécologie chirurgicale :

Chirurgie des lésions bénignes de l'hymen et de la vulve .....	15 KC
Traitement des dysplasies du col utérin par vaporisation simple au laser ou à l'anse diathermique.....	20 KC
Traitement des affections, anomalies ou tumeurs bénignes du vagin, cure de synéchie, de l'utérus ou du cul-de-sac de Douglas, intervention intra-utérine diagnostique ou thérapeutique: un ou plusieurs de ces actes dans la même séance.....	30 KC
Exérèse d'une glande de Bartholin .....	40 KC
Amputation du col, évidement tronconique du col en une ou plusieurs séances.....	40 KC
Ablation d'un polype fibreux utérin intra cavitaire avec décollement vésical et hystérotomie .....	50 KC
Opération plastique pour atrésie ou aplasie vaginale (ensemble du traitement).....	80 KC
Hystérectomie vaginale .....	100 KC 3 0
Ablation d'un cancer du clitoris, de la vulve ou du vagin:	
♦ Sans curage ganglionnaire.....	60 KC 25
♦ Avec curage ganglionnaire unilatéral.....	100 KC 50
♦ Avec curage ganglionnaire bilatéral.....	120 KC 70

## 3° Chirurgie des prolapsus :

Colpo-périnéorrhaphie postérieure simple ou colporraphie antérieure simple.....	40 KC
Toutes opérations pour prolapsus, portant sur le vagin, le périnée antérieur et postérieur, l'urètre, les organes pelviens .....	80 KC 30
A l'exception de triple opération type Manchester .....	100 KC 50

4° Cure de fistule urinaire, vésico-vaginale ou recto-vaginale :	
♦ simple .....	100KC50
♦ compliquée .....	120 KC 50
Technique de soutainement urétral par bandelettes (TVT).....	80 KC 30

### *Article 2. - Interventions par voie haute*

Cœlioscopie.....	30K
Cœlioscopie avec biopsie ou geste thérapeutique et ligature des trompes .....	40 K
Traitement chirurgical de la grossesse extra-utérine sous coelioscopie .....	100 KC 50
Toutes interventions portant sur l'appareil génital féminin .....	80 KC 40
A l'exception d'opérations plastiques pour stérilité portant soit sur un utérus mal formé, soit sur les annexes (implantations tubo-utérines, salpingoplasties, implantations ovario-tubaires, ovario-utérines), soit sur les deux dans la même intervention.....	100 KC 40
Hystérectomie, quelle que soit la technique .....	100 KC 40
Hystérectomie élargie pour lésions malignes, y compris cellulo-adénectomie .....	150 KC 90
Myomectomie (un ou plusieurs myomes).....	100 KC 40
Annexectomie uni ou bilatérale .....	80 KC 40
Cellulo-adénectomie abdominale isolée .....	100 KC 50
Colpo-hystérectomie élargie avec cystectomie .....	250 KC 130
Eviscération pelvienne totale élargie avec ou sans périnéectomie .....	300 KC 150

### *Article 3. - Interventions par voies haute et basse combinées*

Interventions pour prolapsus .....	120 KC 40
Interventions pour aplasie vaginale par transplantation intestinale .....	150 KC 70

## CHAPITRE II. - ACTES LIÉS A LA GESTATION ET A L'ACCOUCHEMENT

Remarque - Tous les actes de ce chapitre, à l'exclusion de ceux prévus au 7°, sont remboursés quand ils sont dispensés par un médecin. Lorsqu'ils sont dispensés par une sage-femme, ils ne sont remboursés que s'ils sont de la compétence de la sage-femme.

### 1° INVESTIGATIONS

#### a) - **Investigations échographiques :**

- > Suivi d'une grossesse normale : un examen par trimestre avec présentation d'un document photographique et d'un compte rendu.

**Article premier - Examen échographique au cours du premier trimestre**

Comportant au minimum : identification et vitalité du contenu utérin, datation de la grossesse, y compris l'examen éventuel des ovaires .....	Ke 26
Comportant au minimum : identification et vitalité du contenu utérin, datation de la grossesse, y compris l'examen éventuel des ovaires .....	26 KE
Interventions pour aplasie vaginale par transplantation intestinale .....	150 KC 70

**Article 2 -Examen échographique au cours du second trimestre**

Comportant au minimum : localisation placentaire, bilan morphologique fœtal complet, biométrie et vitalité, y compris l'examen éventuel des ovaires :

- ◆ un fœtus ..... Ke 26
- ◆ deux fœtus ou plus..... Ke 26
- ◆ avec Doppler..... Ke 30

**Article 3 -Examen échographique au cours du troisième trimestre**

Comptant au minimum : localisation placentaire, présentation et vitalité fœtale, biométrie et morphologie, y compris l'examen éventuel des ovaires :

- ◆ un fœtus ..... Ke 26
- ◆ deux fœtus ou plus ..... Ke 26
- ◆ avec Doppler..... Ke 30

**Article 4 - Examen échographique Doppler du cordon..... Ke 10**

**Article 5 - Examen par Doppler continu isolé du cordon..... Ke 10**

> Surveillance échographique pour pathologie gravidique.

**Article 1 - Surveillance échographique pour pathologie gravidique  
fœtale ou maternelle, avec rédaction d'un dossier médical  
qui est communiqué au contrôle médical sur demande :**

- ◆ un fœtus ..... Ke 26
- ◆ deux fœtus ou plus ..... Ke 26

**Article 2 - Examen de complément de l'échographie du 2ème ou du 3ème trimestre,  
réalisé par un médecin autre que celui ayant effectué le premier examen,  
demandé sur signes d'appels échographiques,  
en cas de suspicion de pathologie fœtale sévère :**

- ◆ un fœtus ..... Ke 26
- ◆ deux fœtus ou plus ..... Ke 26

**b) Autres investigations**

Amnioscopie: une ou plusieurs par période de sept jours.....	10 K
Amniocentèse.....	15 K
Prélèvements pour mesure du pH fœtal au cours de l'accouchement, quel qu'en soit le nombre .....	20 K

**2° INTERRUPTION THERAPEUTIQUE DE LA GROSSESSE:**

Surveillance et contrôle de l'évacuation d'un utérus gravide par voie basse jusqu'à la 20 <sup>ème</sup> semaine (y compris éventuellement la pose de tiges de laminaires).....	30 K
A partir de 181 jours, date de viabilité légale du fœtus, il s'agit d'un accouchement prématuré qui est coté comme l'accouchement normal.	
Réduction embryonnaire sous écho guidage .....	40 K
Interruption sélective de grossesse au cours du 2 <sup>ème</sup> trimestre sous écho guidage .....	45 K

**3° SEANCES PREPARATOIRES A L'ACCOUCHEMENT****PSYCHOPROPHYLACTIQUE (maximum huit séances), d'une durée minimum de trente minutes par séance.....**

5 K

Lorsque la préparation est dispensée à plus de trois personnes simultanément et jusqu'à un maximum de douze, l'honoraire est réduit à C.

Lorsque la préparation comporte des séances de gymnastique respiratoire et pelvienne, celles-ci doivent être pratiquées individuellement.

**4° ACCOUCHEMENTS ET ACTES COMPLEMENTAIRES :**

Lorsque l'accouchement est pratiqué par un médecin, le forfait comprend éventuellement le dégagement instrumental à la vulve, la périnéorrhaphie simple, la révision utérine, l'épisiotomie et la suture de cette dernière.

Lorsque l'accouchement est pratiqué par une sage-femme, le forfait comprend outre la surveillance de la mère pendant douze jours, la surveillance et les soins d'hygiène de l'enfant jusqu'au trentième jour qui suit l'accouchement.

Surveillance du travail d'une durée d'au moins cinq heures .....	20 K
--	------

(Cet acte ne peut être noté que lorsque la surveillance du travail a abouti à une césarienne réalisée par un praticien autre que celui ayant effectué la surveillance.)

Lorsque les actes complémentaires de l'accouchement sont pratiqués par un médecin appelé pour la circonstance, le forfait d'accouchement est minoré de 20 %.

Accouchement simple comportant les visites normales et les soins consécutifs à

l'accouchement (surveillance de la mère et de l'enfant pendant douze jours) Forfait 1 .....	60 K
---	------

Accouchement gémellaire comportant les visites normales et les soins consécutifs à

l'accouchement (surveillance de la mère et des enfants pendant douze jours) Forfait 2 .....	60K
---	-----

+ K60/2 quelque soit le nombre d'enfants.

Pour accouchement par le siège chez une primipare, en supplément :(ce supplément n'est pas cumulable avec le coefficient 3 0 de la grande extraction du siège).....

20 K

Après le forfait d'accouchement (avec ou sans le supplément pour accouchement par le siège chez la primipare), l'acte suivant est coté complet et le deuxième acte suivant est coté à 50 % de sa valeur.

Césarienne par voie haute (grossesse unique ou multiple).....	100 K
Grande extraction (précédée ou non d'une version)	
Par le praticien ayant entrepris l'accouchement.....	30 K 25
Par un médecin appelé pour l'intervention .....	50 K 25
Manœuvres pratiquées par le praticien ayant entrepris l'accouchement : extraction instrumentale de l'enfant (forceps, spatule, ventouse, etc.) y compris la délivrance artificielle.....	20 K
Manœuvres pratiquées par un médecin appelé pour l'intervention : extraction instrumentale de l'enfant (forceps, spatule, ventouse, etc.), y compris la délivrance artificielle.....	50 K
Délivrance artificielle ou révision utérine isolée .....	15 K
Surveillance de l'accouchement, avec monitoring d'au moins deux heures, comportant la surveillance cardiotocographique du travail avec tracés et, éventuellement, prélèvement (s) pour mesure du pH fœtal quel qu'en soit le nombre.....	16 K
Traitement de l'hémorragie grave de la délivrance avec troubles de la crase sanguine confirmée par les examens de laboratoire .....	20 K

#### 5° ACTES DE NEONATOLOGIE :

Examen du premier jour de la naissance : contrôle de l'adaptation du nouveau-né, dépistage d'anomalies latentes (malformations, infections, troubles métaboliques...).....	V ou VS
<i>Cet examen peut se cumuler avec l'examen médical obligatoire prévu dans les huit jours qui suivent la naissance.</i>	
Assistance avant la naissance, sur appel du médecin accoucheur, incluant l'accueil du nouveau-né avec réanimation éventuelle pour une situation de haut risque néonatal prévisible ou un état fœtal faisant prévoir une réanimation à la naissance (souffrance fœtale aiguë, prématurité, troubles de la croissance intra-utérine, malformation attendue, grossesse multiple, siège... ) .....	15 K
Réanimation immédiate ou différée du nouveau-né comportant intubation, ventilation sur tube, surveillance intensive et, éventuellement, tout autre acte associé.....	40 K
Mise en condition d'un nouveau-né pour transfert médicalisé vers un centre spécialisé.....	25 K

#### **Les trois cotations ci-dessus ne sont pas cumulables.**

Forfait de surveillance, en unité de néonatalogie autorisée, d'un nouveau-né dont l'état nécessite gavage et/ou perfusion, oxygénation, contrôle et surveillance monitorée cardio-respiratoire, par un médecin susceptible d'intervenir à tout moment, par vingt-quatre heures, avec un maximum de quinze jours.....	14 K
Surveillance d'un enfant prématuré élevé en couveuse, par vingt-quatre heures .....	9 K

#### 6° PERINEORRAPHIE :

Simple ou suture d'épisiotomie (isolée, l'accouchement ayant été fait par une sage-femme) .....	10 K
Simple ou suture d'épisiotomie présentant un caractère d'urgence exécutée par une sage-femme au cours de l'accouchement .....	10 K
Pour déchirure du plancher périnéal et du vagin (isolée, l'accouchement ayant été fait par une sage-femme) .....	20 KC
Pour déchirure complète (sphincter anal).....	40 KC 25

Pour déchirure intéressant sphincter et muqueuse rectale .....	60 KC 20
Evacuation de l'utérus quelle que soit la méthode .....	30 K
Evacuation chirurgicale de l'utérus avec embryotomie (céphalique ou rachidienne) .....	60 KC
Cerclage du col.....	30 K
Césarienne vaginale .....	60 KC

### 7° **INTERVENTIONS PAR CÉLIOTOMIE :**

Pour traitement des anomalies de la grossesse, du travail ou des suites de couches, y compris l'extraction du fœtus et l'exérèse éventuelle de tout organe génital .....	100 KC 50
Césarienne suivie de myomectomie .....	120 KC 50
Traitement par cœliotomie de la rupture utérine .....	120 KC 60

## CHAPITRE III. - ACTES LIÉS A L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION (AMP)

*Nombre d'actes :*

1. *Pour l'insémination artificielle : il ne peut être coté qu'une insémination par cycle pendant 6 cycles pour l'obtention d'une grossesse ;*
2. *Pour une fécondation in vitro avec ou sans micromanipulation : il ne peut être coté que quatre tentatives pour l'obtention d'une grossesse. On entend par tentative toute ponction ovocytaire suivie de transferts embryonnaires.*

En cas de grossesse suivie de la naissance d'un enfant vivant, les actes mentionnés ci-dessus (1 et 2) peuvent être de nouveau pratiqués dans les limites prévues.

**Une demande d'entente préalable est obligatoire avant la réalisation d'une insémination artificielle ou d'une fécondation in vitro. La demande d'entente préalable remplie par le médecin traitant est déposée avant la réalisation du premier acte et vaut pour la totalité des actes (6 pour une insémination artificielle et 4 pour une fécondation in vitro).**

Le biologiste est informé par le médecin de la date du dépôt de la demande d'entente préalable. Elle doit comporter la mention de la technique utilisée. En cas de changement de technique, le médecin en informe le contrôle médical.

Insémination artificielle quelle que soit la technique :

Par cycle (dans la limite d'une insémination par cycle pendant 6 Cycles) .....	20 KE
Prélèvement d'ovocytes écho guidé sur un ou deux ovaires (écho guidage inclus).....	42 KE
Transfert d'embryons dans l'utérus .....	25 KE

Induction de l'ovulation par gonadotrophines suivie d'une insémination artificielle ou d'une FIV avec ou sans micromanipulation à l'exclusion des échographies :

Par cycle .....	32 KE
-----------------	-------

La cotation correspond à la prise en charge de toutes les consultations et du monitoring clinique (examens cliniques durant le cycle monitoré, réception et interprétation des dosages et des échographies, prescriptions adaptées). La cotation vaut pour un cycle.

**CHAPITRE IV. - ACTES DE DIAGNOSTIC ANTENATAL**

Amniocentèse .....	18 K
Biopsie de trophoblaste.....	18 K
Amnio infusion / Amnio drainage .....	35 K
Prélèvements fœtaux, quels qu'en soient le nombre .....	45 K
Foetoscopie .....	45 K
Transfusion ou exsanguino transfusion in utero.....	80 K
Pose de cathéter fœtal en vue de drainage.....	100 K

## TITRE XII

## ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE INFÉRIEUR

## CHAPITRE I. - CUISSE-JAMBE

Amputation ou désarticulation du cou-de-pied à la hanche (exclue).....	60 KC 30
Désarticulation de hanche .....	100 KC 50
Désarticulation inter-ilio-abdominale .....	250 KC 130
Iliectomie large.....	150 KC 70
Traitement chirurgical des pseudarthroses congénitales de la jambe .....	150 KC 50
Allongement ou raccourcissement de membre inférieur, quelle que soit la technique, et par côté traité :	
♦ portant sur le tibia.....	120 KC 40
♦ portant sur le fémur .....	150 KC 60
Suture d'un ligament du genou pour rupture traumatique récente .....	60 KC 30
Ligamentoplastie d'un ligament du genou, quelle que soit la technique.....	80 KC 3 5
Patellectomie, patelloplastie, quelle que soit la technique.....	80 KC 30
Méniscectomie, quelle que soit la technique, y compris l'arthroscopie éventuelle.....	80 KC 30
Désinsertion du quadriceps pour raideur du genou .....	100 KC 30
Sections ou transplantations musculaires ou tendineuses pour hanche paralytique ou coxarthrose .....	100 KC 40
Traitement complet par traction continue pour réduction orthopédique de luxation congénitale de hanche, suivie ou non d'un appareil plâtré.....	100 KC 25
Réduction chirurgicale de luxation congénitale de hanche avec ou sans creusement du cotyle	150 KC 70
Butée ostéoplastique de hanche .....	100 KC 50
Arthroplastie intéressant fémur et bassin.....	220 KC 110
Injection sclérosante intra-vasculaire pour varices, quel que soit le nombre d'injections pratiquées, qu'un seul ou les deux membres soient traités, avec un maximum de dix séances (renouvelables après entente préalable), par séance .....	5 K
Incision d'une veine superficielle thrombosée .....	5 K
Pansements des ulcères de jambes (déterSION, épIuchage et régularisation de la lésion) avec un maximum de deux pansements par semaine.....	5 K
Si le traitement nécessite plus de deux pansements par semaine, tous les pansements sont compris comme des pansements ordinaires et cotés selon les coefficients prévus.	
Réalisation d'une botte de Unna (acte isolé) .....	5 K
Réalisation d'une botte de Unna et pansement d'un ulcère de jambe (déterSION, épIuchage et régularisation de la lésion) avec un maximum de deux par semaine .....	6 K
Pansement d'un ulcère de jambe (déterSION, épIuchage et régularisation de la lésion) et pose d'une bande adhésive réalisant la contention permanente inamovible d'au moins deux segments de membres quelle que soit la technique avec un maximum de deux par semaine .....	6 K
Résection isolée d'une veine ou d'un paquet variqueux .....	30 KC
Résection étendue ou totale d'une ou des deux saphènes et leurs affluents, une jambe.....	80 K 30

Epiphysiodèse de l'extrémité inférieure du genou ou de l'extrémité supérieure du tibia non compris le prélèvement éventuel d'un greffon .....	40 KC
Prothèse totale du genou .....	200 KC 90
Réparation des ruptures du tendon d'Achille ou du tendon rotulien .....	40 KC

## CHAPITRE II - PIED

### *Article premier - Chirurgie de l'avant-pied. Le*

#### **prélèvement éventuel de greffons est inclus dans les cotations de cet article.**

Si l'addition des cotations d'actes de cet article portant, au cours d'une même séance, sur un avant-pied excède 90, après application de l'article 10 B, 1° et 2° alinéas, des dispositions générales, le total des cotations est ramené à ce montant.

En cas d'intervention sur l'autre pied, au cours de la même séance, la même règle de cotation est appliquée, mais à 75% de ce montant.

Cure radicale de l'ongle incarné ou ablation d'un ongle .....	10 KC
Ablation d'exostose sous unguéale .....	20 KC
Ostéotomie ou résection osseuse métatarsienne ou métatarso phalangienne sans rétablissement de la continuité :	
♦ un seul rayon.....	20 KC
♦ deux rayons.....	30 KC
♦ trois rayons et plus .....	40 KC
Ostéotomie ou résection osseuse métatarsienne avec rétablissement de la continuité :	
♦ un seul rayon.....	40 KC
♦ deux rayons.....	50 KC
♦ trois rayons .....	60 KC 25
Arthrodèse ou arthroplastie interphalangienne avec ou sans intervention tendineuse :	
♦ un orteil.....	20 KC
♦ deux orteils.....	30 KC
♦ trois orteils et plus .....	40 KC
Arthroplastie métatarso-phalangienne par résection épiphysaire avec interposition ostéo-cartilagineuse ou prothèse :	
♦ un seul rayon.....	50 KC
♦ deux rayons.....	65 KC 30
♦ trois rayons et plus .....	80 K 30
Ablation totale ou partielle d'un ou des deux sésamoïdes du gros orteil .....	20 KC
Interventions portant sur les tendons, dans le cadre de la chirurgie de l'avant-pied :	
♦ un tendon .....	30 KC
♦ deux tendons .....	45 KC
♦ trois tendons et plus .....	60 KC 25

Amputation ou désarticulation d'une phalange ou d'un orteil avec ou sans la tête du métatarsien.....	10 KC
Amputation d'un orteil avec tout son métatarsien.....	30 KC
Plastie cutanée au niveau des orteils, quelle qu'en soit la technique.....	30 KC

### Article 2 - Autres cas portant sur le pied

Amputation ou désarticulation du pied, de l'articulation tibiotarsienne à l'interligne de Lisfranc.....	60 KC 25
Manipulation d'un pied bot suivie d'appareillage :	
♦ les trois premières séances .....	15 K
♦ les suivantes.....	5 K
Aponévrectomie plantaire isolée.....	50 KC
Traitement sanglant de la luxation des tendons péroniers .....	50 KC
Astragalectomie.....	50 KC
Excision de lésions cutanées (autres que verrues) suivie de fermeture par autoplastie locale ou par greffe .....	60 KC 25
Exérèse d'une ou plusieurs gaines synoviales.....	90 KC 35
Suture d'un ligament tibio-tarsien ou sous-astragalien pour rupture traumatique récente.....	60 KC 25
Plastie d'un ligament tibio-tarsien ou sous-astragalien, quelle qu'en soit la technique.....	80 KC 35
Ablation d'un névrome de Morton.....	40 KC
Arthrorise sous-astragaliennne ou médio-tarsienne.....	40 KC

## TITRE XIII

## DIAGNOSTIC ET TRAITEMENT DE TROUBLES MENTAUX

## CHAPITRE I. - TESTS MENTAUX

La liste ci-dessous est limitative.

Tout examen par tests mentaux implique l'établissement d'un compte rendu.

**Conformément à la règle générale, l'honoraire des actes ci-dessous ne peut se cumuler avec celui de la consultation ou de la visite.**

Par dérogation aux dispositions générales édictées par l'article 11 de la nomenclature et pour permettre l'emploi de batteries de tests au cours d'un même examen, l'addition de deux ou plusieurs coefficients correspondant à ces tests est autorisée sans abattement jusqu'à un maximum de K 36. Une seconde séance peut être autorisée dans les trente jours qui suivent avec un maximum similaire de K 16. En dehors de cet examen initial exceptionnellement renouvelé, le médecin peut pratiquer un examen de contrôle une fois par an, mais les tests effectués au cours de cet examen sont remboursables dans la limite d'un plafond de K 28 :

Test de rétention visuelle de Benton .....	2 K
Test de structuration visuelle de Bender .....	2 K
Test de la figure complexe de Rey.....	2 K
Test de latéralité ou de dominance latérale .....	2 K
Test de vision des couleurs .....	2 K
Test du dessin de Goodenough .....	2 K
Test de la dame de Fay.....	2 K
Test de mémorisation de mots de Rey .....	2 K
Test des cubes de Kohn.....	4 K
Test de facteur général (progressive matrice 38, progressive matrice 47, test D 48, test de Cattell).....	4 K
Test de vocabulaire de Binois et Pichot .....	4 K
Test de compréhension verbale de Bonnardel .....	4 K
Labyrinthes de Porteus.....	4 K
avec analyse qualitative .....	6 K
Test Z de Zulliger.....	4 K
Test de phrases à compléter .....	4 K
Inventaire de développement de Gesell ou adaptation de Brunet-Lézine.....	8 K
Echelle de performance de Grace Arthur .....	8 K
Echelle de performance de Borelli Oléron .....	8 K
Echelle de performance d'Alexander.....	8 K
Echelle d'intelligence de Binet-Simon .....	8 K
Révision Stanford de Binet-Simon .....	8 K
Nouvelle révision de Binet-Simon .....	8 K
Test de Terman ou Terman Merill .....	10 K

Test de nouvelle échelle métrique d'intelligence .....	10 K
Test de Wechsler Bellevue .....	8 K
Test de Head pour aphasique .....	8 K
Test du double barrage de Zazzo .....	8 K
Test du film de Gille .....	8 K
Questionnaire 16 P.F. de Cattell.....	8 K
Questionnaire P.N.P .....	8 K
Test d'intelligence de Borel-Maisonny.....	8 K
Echelle de maturité mentale de Columbia.....	8 K
Test du village d'Arthus.....	12 K
Test du monde de Bulher .....	12 K
Tests de frustration de Rosenzweig.....	12 K
C.A.T.....	12 K
Test de Blacky .....	12 K
Invention multiphasique de Minnetosa (MMPI).....	16 K
Test de Rorschach .....	20 K
T.A.T, test de Symonds.....	16 K
Test de P.M.K. (psycho-myo-kinétique) de Myra y Lopez.....	16 K
Echelle d'intelligence de Wechsler :	
♦ pour enfants W I S C ou pour adultes W A I S.....	16 K
Test « patte noire ».....	16 K
Sceno test .....	16 K

## CHAPITRE II - ACTES DE THERAPEUTIQUE

Délivrance à domicile d'un certificat d'internement.....	10 K
Electrochoc ou électronarcose ou convulsivothérapie par agent chimique, la séance.....	8 K
♦ une demande d'entente préalable doit être formulée, s'il y a lieu après la huitième séance.....	8 K
Electrochoc sous anesthésie générale pratiquée par le médecin effectuant l'électrochoc, la séance.....	18K
♦ une demande d'entente préalable doit être formulée, s'il y a lieu après la huitième séance.	
Choc insulinique avec sudation ou coma et resucrage en cours d'hospitalisation dans un établissement spécialisé.....	15 K
♦ une nouvelle demande d'entente préalable doit être formulée, s'il y a lieu après quarante séances	
Spécialisé.....	15 K
♦ une nouvelle demande d'entente préalable doit être formulée, s'il y a lieu, après quarante séances.	
Narcoanalyse, la séance, avec maximum de six séances.....	10 K
♦ une nouvelle demande d'entente préalable doit être formulée, s'il y a lieu, après six séances	

Prise en charge psychiatrique (cure de sommeil, cure dite dépressive, neuroleptique) réalisée en établissement, par jour .....	15 K
♦ une nouvelle demande doit être formulée lorsque le traitement est prolongé au-delà de 15 jours.	
Psychothérapie individuelle (par séance avec un maximum de 4 séances) .....	15 K
Psychothérapie de groupe, la séance d'une durée moyenne de <sup>3</sup> A d'heure :	
♦ moins de 4 ou 5 patients, par patient.....	3 K
♦ de 6 ou 8 patients, par patient .....	2 K
♦ de 8 ou 9 patients, par patient .....	1,5 K
Prise en charge de toxicomanie à l'alcool et / ou aux opiacés comprenant investigation, remise en forme, éventuellement dégoût, psychothérapie (débutée au sein de l'établissement de soins) et réinsertion en post-cure avec un maximum de 15 séances (par séance).....	15 K
Au-delà de 15 séances, faire une entente préalable.	

## TITRE XIV

### ACTES DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLES

#### CHAPITRE I - CAS SIMPLES

1° Cas simples nécessitant seulement des massages, par séance :

- ◆ massage localisé ou abdominal..... 2 K
- ◆ massage d'un membre ..... 3 K
- ◆ massage du tronc ou de plusieurs membres ou généralisé..... 4 K

2° Gymnastique pour troubles statiques légers, par séance ..... 2 K

Séances de gymnastique groupée pour troubles statiques légers (le groupe ne peut comporter plus de quatre enfants), par séance et par enfant ..... 0,5 K

#### CHAPITRE II - TRAITEMENTS DE REEDUCATION ET DE READAPTATION FONCTIONNELLES

Les cotations ci-après comprennent les massages et thérapeutiques de rééducation, quels que soient les méthodes et le nombre de techniques employés.

Par dérogation à l'article 5 des dispositions générales et pour les traitements de rééducation prévus à l'article 1er ci-dessous, le praticien ou le masseur-kinésithérapeute peut être amené à diriger et à surveiller le traitement simultané de quatre patients au maximum. La séance dans ce cas doit avoir une durée minimale d'une heure. En tout état de cause, le temps consacré exclusivement à chaque patient ne peut être inférieur à la moitié du temps indiqué par séance pour chaque type de rééducation.

##### *Article 1 - Rééducations diverses*

Rééducation des petites articulations : un ou plusieurs doigts, pied, orteils, par séance d'une durée de trente minutes ..... 4 K

Rééducation des grosses articulations : main globale, épaule, coude, poignet, coxo-fémorale, genou, tibio-tarsienne, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes ..... 6 K

Rééducation du membre supérieur ou du membre inférieur complet y compris la rééducation des ceintures en cas de retentissement polyarticulaire, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes..... 7 K

◆ même cas en bassin..... 8 K

◆ même cas en piscine..... 9 K

Rééducation de plusieurs membres complets, par séance d'une durée de soixante minutes ..... 9 K

◆ même cas en bassin..... 10 K

◆ même cas en piscine..... 11 K

Réadaptation de l'amputé à l'appareillage :

◆ un membre, par séance d'une durée de trente minutes ..... 4 K

◆ plusieurs membres, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes ..... 6 K

### Article 2 - Rééducations individuelles

Rééducation du rachis ou déformations thoraciques, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes .....	6 K
♦ même cas en bassin.....	7 K
♦ même cas en piscine.....	8 K
Rééducation de la paroi abdominale après accouchement ou intervention chirurgicale, dix séances maximum, par séance d'une durée de trente minutes.....	4 K
Traitement des myopathies ( <b>entente préalable pour trois mois</b> ) :	
Séance d'un minimum de 45 minutes à raison d'un minimum de trois séances par semaines :	
1° Rééducation aux premiers stades de l'affection .....	5 K
Supplément pour balnéothérapie mise en œuvre par le praticien.....	3 K
2° Rééducation à un stade plus avancé avec déambulation libre possible à l'aide d'un appareil. 7 K	
Supplément pour balnéothérapie mise en œuvre par le praticien.....	3 K
3° Rééducation au stade de déambulation impossible.....	12 K

### Article 3 - Traitements des conséquences motrices des affections neurologiques

1° Affections du neurone moteur périphérique (poliomyélite antérieure aiguë, syndrome de Guillain-Barré), paraplégies évolutives à la période aiguë : période des soins spéciaux (durée deux mois), traitement quotidien comprenant l'ensemble des actes dispensés dans la journée, adaptation de petits appareils de contention et de rééducation et formation de l'entourage, par séance d'une durée de deux heures trente .....	12 K
2° Affections du neurone moteur périphérique (poliomyélite antérieure aiguë, syndrome de Guillain-Barré), paraplégies non évolutives, paralysies des nerfs périphériques, polynévrites : période de régression (durée six mois), traitement quotidien comprenant l'ensemble des actes dispensés en une séance :	
♦ un membre, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes .....	6 K
♦ plusieurs membres, par séance d'une durée de soixante minutes.....	8 K
période de réadaptation (3 séances par semaines), traitement comprenant l'ensemble des actes dispensés en une séance, étude des possibilités, recherche des suppléances, actes usuels de la vie :	
♦ un segment de membre, par séance d'une durée de trente minutes .....	3 K
♦ un membre ou le tronc, par séance d'une durée de quarante minutes .....	5 K
♦ formes diffuses, par séance d'une durée de cinquante minutes.....	7 K
3° Séquelles d'encéphalopathie infantile :	
Cas avec marche libre sans gros troubles de la coordination, ni athétose importante :	
la séance d'une durée de trente minutes .....	4 K
Cas avec marche impossible, la séance d'une durée de cinquante minutes .....	7 K
Hémiplégie de l'enfant, la séance d'une durée de quarante cinq minutes .....	6 K
Tétraplégie de l'enfant, la séance d'une durée d'une heure trente minutes.....	10K

## 4° Hémiplégie de l'adulte :

Période de soins spéciaux (un mois) : la séance d'une durée de trente minutes.....	4 K
Phase de rééducation (douze mois) : la séance d'une durée d'une heure .....	8 K
Phase d'entretien (cinquante séances par an) : la séance d'une durée de quarante minutes .....	4 K

## 5° Affections neurologiques de longue durée (Parkinson, sclérose en plaque, etc.)

La séance d'une durée de quarante-cinq minutes.....	5 K
---	-----

**Article 4 - Rééducation respiratoire**

Drainage postural (maximum trente séances), traitement exclusivement individuel, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes.....	5 K
---	-----

Rééducation appliquée à la chirurgie thoracique (préopératoire ou postopératoire, soit immédiate, soit à la période de récupération, soit à la période de réadaptation) comprenant : drainage des bronches, avec ou sans massage local thérapeutique, massage et mobilisation de l'épaule, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes.....	5 K
---	-----

## Rééducation des troubles respiratoires chroniques :

- ◆ cas bénins, par séance d'une durée de vingt minutes ..... 2 K
- ◆ cas graves objectivés par les épreuves fonctionnelles, par séance d'une durée de quarante-cinq minutes..... 5 K

Kinésithérapie des manifestations respiratoires de la mucoviscidose, chaque séance de traitement individuel, avec intervention constante du praticien de l'ordre de trente minutes .....	7 K
--	-----

**Article 5 - Tractions vertébrales (maximum 6 séances)**

Traction cervicale, traction lombaire sur table mécanique.....	4 K
Traction sur table mécanique avec massage des régions paravertébrales.....	6 K

**Article 6 - Manipulations vertébrales**

La séance, avec un maximum de trois séances.....	7 K
--	-----

**Article 7 - Actes de rééducation portant sur le pied**

Rééducation d'un pied (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied, par séance d'une durée de 30 minutes .....	4 K
Rééducation des deux pieds (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied, par séance d'une durée de 30 minutes.....	6 K
Massage de pied (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied .....	2 K
Massage des deux pieds (à l'exclusion de l'articulation tibio-tarsienne), en relation avec une intervention chirurgicale sur l'avant-pied .....	3 K
Pansement petit .....	0,75 K
Pansement moyen ou pansements multiples sur un pied .....	1,25 K
Pansement moyen ou pansements multiples sur les deux pieds .....	2 K

Pansement d'hygroma consécutif à l'intervention du médecin .....	1,50 K
Traitement pédicural de cas pathologiques du domaine du pédicure (hygromas, onyxis, etc.) non justiciable d'un acte opératoire, suivant prescription médicale, pansement compris :	
♦ pour la première séance .....	2 K
♦ pour les suivantes .....	1,50 K

## TITRE XV

## ACTES DIVERS

## CHAPITRE I. - ACTES D'URGENCE : OXYOLOGIE

Traitement de premier recours de cas nécessitant des actes avec la présence prolongée du médecin (en dehors du cabinet du médecin ou d'un établissement de soins).....	15 K
Les transports médicalisés :	
♦ Médecin formé à l'urgence	
♦ Matériel complet nécessaire dans l'ambulance : scope défibrillateur de transport - seringue électrique de transport - respirateur de transport - aspirateur de mucosités - valise circulatoire et respiratoire - valise pédiatrique - couveuse pédiatrique de transport - oxygène - oxymètre de pouls - stimulateur cardiaque externe - appareil d'électrocardiogramme - détecteur d'oxyde de carbone (CO) - matelas coquille - attelles - minerves - planche de désincarcération	
Patient non réanimatoire.....	35 K
Patient réanimatoire.....	55 K

## CHAPITRE II - REANIMATION CONTINUE

Traitement d'un patient atteint de delirium tremens, ou d'un patient non opéré présentant un état de choc, ou de coma ou d'acidocétose, ou de détresse respiratoire ou circulatoire nécessitant des manœuvres complexes de réanimation dans un établissement de soins, par un médecin, avec un maximum de deux patients, par médecin et de trois jours par patient, par 24 heures .....	30 K
Surveillance dans un centre spécialisé de réanimation par une équipe de plusieurs médecins spécialistes s'occupant au maximum de dix patients, un médecin au moins étant présent de façon constante, pour un patient nécessitant des manœuvres de réanimation complexes éventuellement associées, pour l'équipe, par patient et par 24 heures, avec un maximum de quinze jours .....	50 K

## CHAPITRE III. - HYPERBARIE THERAPEUTIQUE

Oxygénothérapie hyperbare, en série, séance quotidienne d'une heure, y compris la surveillance par tous procédés, à une pression de deux ou trois bares absolues (ATA), avec un maximum de dix séances renouvelables, par séance et par patient.....	15 K
Traitement par hyperbarie, avec ou sans enrichissement en oxygène, des états de détresse cardio-respiratoire et des accidents de plongée, comprenant l'ensemble des actes de réanimation nécessaires, par vacation de six heures :	
♦ le médecin étant en dehors du caisson .....	50 K
♦ le médecin étant à l'intérieur du caisson.....	100 K

## CHAPITRE IV. - CONSEILS DIETETIQUES

Elaboration de menus personnalisés avec conseils diététiques dans le cadre de la prise en charge de patients en surcharge pondérale par le médecin spécialiste en nutrition et métabolisme .....	13 K
--	------

## TITRE XVI

## SOINS INFIRMIERS

Lorsqu'un médecin effectue lui-même un acte inscrit ci-dessous et ne figurant pas à l'un des autres titres de la nomenclature, il indique sur la feuille de soins le coefficient précédé de la lettre clé K.

## CHAPITRE I. - SOINS DE PRATIQUE COURANTE

Injection vaginale .....	1,25 K
Soins gynécologiques au décours immédiat d'un traitement par curiethérapie .....	1,50 K
Cathétérisme urétral .....	2 K
Changement de sonde urinaire à demeure .....	2 K
Cathétérisme urétral ou sondage chez l'enfant de moins de cinq ans .....	2 K
Education à l'auto-sondage comprenant le sondage éventuel, avec un maximum de dix séances.....	2 K
Réadaptation de vessie neurologique comprenant le sondage éventuel.....	2 K
Les deux cotations précédentes ne sont pas cumulables avec celles relatives au cathétérisme urétral ou au changement de sonde urinaire.	
Installation et /ou lavage vésical (sonde en place).....	1,25 K
Pose isolée d'un étui pénien, une fois par vingt-quatre heures .....	1 K
Injection intraveineuse directe isolée .....	2 K
Injection intraveineuse directe en série .....	1,50 K
Injection intraveineuse directe chez un enfant de moins de cinq ans .....	2 K
Injection d'un sérum d'origine humaine ou animale selon la méthode de Besredka, y compris la surveillance .....	5 K
Saignée .....	5 K
Injection intramusculaire.....	1 K
Injection sous-cutanée .....	1 K
Injection intradermique .....	1 K
Injection d'un ou plusieurs allergènes, poursuivant un traitement d'hyposensibilisation spécifique, selon le protocole écrit, y compris la surveillance, la tenue du dossier de soins, la transmission des informations au médecin prescripteur .....	3 K
Injection en goutte-à-goutte par voie sous-cutanée .....	2 K
Injection en goutte-à-goutte par voie rectale.....	2 K
Pose de sonde gastrique.....	3 K
Alimentation par sonde, y compris la fixation de la sonde et la surveillance, par séance .....	1,50 K
Alimentation par sonde avec cathétérisme de la stomie, y compris la surveillance, par séance....	2 K
Pansement de stomie .....	2 K
Pansement de trachéotomie, y compris l'aspiration et l'éventuel changement de canule ou de sonde .....	3 K

Pansements lourds et complexes nécessitant des conditions d'asepsie rigoureuse :

- ◆ pansement de brûlure étendue ou de plaie chimique ou thermique étendue, sur une surface supérieure à 5 % de la surface corporelle ..... 4 K
- ◆ pansement d'ulcère étendu ou de greffe cutanée, sur une surface supérieure à 60 cm<sup>2</sup> ..... 4 K
- ◆ pansement d'amputation nécessitant détersion, épiluchage et régularisation ..... 4 K
- ◆ pansement de fistule digestive ..... 4 K
- ◆ pansement pour pertes de substance traumatique ou néoplasique, avec lésions profondes, sous-aponévrotiques, musculaires, tendineuses ou osseuses ..... 4 K
- ◆ pansement chirurgical nécessitant un méchage ou une irrigation ..... 4 K
- ◆ pansement d'escarre profonde et étendue atteignant les muscles ou les tendons ..... 4 K
- ◆ pansement chirurgical avec matériel d'ostéosynthèse extériorisé ..... 4 K

Autre pansement ..... 2 K

Séance d'aérosol ..... 4 K

Pulvérisation de produit (s) médicamenteux ..... 2 K

Réalisation de test tuberculinique ..... 1 K

Lecture d'un timbre tuberculinique et transmission d'informations au médecin prescripteur ..... 1 K

Lavage d'un sinus ..... 2 K

Soins de bouche avec application de produits médicamenteux au décours immédiat

d'une radiothérapie ..... 2 K

Lavement ..... 1 K

Extraction de fécalome ..... 2 K

Perfusion intraveineuse :

- ◆ pose ou changement d'un dispositif intraveineux ..... 3 K
- ◆ changement de flacons ou branchement sur dispositif en place ..... 1 K
- ◆ arrêt et retrait du dispositif de la perfusion, pansement éventuel, tenue du dossier de soins et transmission des informations au médecin prescripteur ..... 1 K
- ◆ organisation de la surveillance de la perfusion (ne peuvent être notés, à l'occasion de cet acte, des frais de déplacement ou des majorations de nuit ou de dimanche)
  - de moins de huit heures ..... 2 K
  - de plus de huit heures ..... 4 K

Les cotations des différents stades d'une perfusion se cumulent par dérogation à l'article 10 B des dispositions générales.

Ces cotations comprennent, le cas échéant, l'injection de produits médicamenteux par l'intermédiaire d'une tubulure.

Surveillance et observation d'un patient à domicile :

- ◆ prélèvement par ponction veineuse directe ..... 1 K
- ◆ prélèvement aseptique cutané ou de sécrétions muqueuses pour examens cytologiques, bactériologiques, mycologiques, virologiques ou parasitologiques ..... 1 K
- ◆ séance de soins infirmiers à domicile (hygiène, surveillance, observation et prévention), à raison de quatre séances maximum dans la journée, par séance d'une demi-heure. Cette cotation inclut les actes infirmiers effectués lors de cette séance ..... 3 K

Par dérogation à cette disposition la séance de soins infirmiers est cumulable avec la cotation d'une perfusion telle que définie au chapitre 1er ci-dessus ou d'un pansement lourd et complexe nécessitant des conditions d'asepsie rigoureuse. Dans ce cas, le coefficient de la séance de soins infirmiers est réduit de 50 % pour l'ensemble des séances effectuées le jour où les actes donnent lieu à cumul.

Garde d'un patient à domicile, nécessitant une surveillance constante et exclusive effectuée selon un protocole écrit avec des soins infirmiers répétés, y compris les soins d'hygiène.

Par période de six heures :

- ◆ entre huit heures et vingt heures..... 13 K
- ◆ entre vingt heures et huit heures ..... 16 K

Ces cotations incluent les actes infirmiers. La même infirmière ne peut noter plus de deux périodes consécutives de six heures de garde.

## CHAPITRE II - SOINS SPECIALISES

Soins demandant une actualisation des compétences, un protocole thérapeutique, l'élaboration et la tenue des dossiers de soins, la transmission d'informations au médecin prescripteur.

Ces soins ne se cumulent pas avec des séances de soins infirmiers.

Séance d'entretien de cathéter (s) en dehors des perfusions, y compris le pansement :

- ◆ cathéter péritonéal : soins au sérum physiologique et pansement..... 4 K
- ◆ cathéter veineux central ou site implantable : héparinisation et pansement..... 4 K

Pansement de cathéter (s) veineux central ou péritonéal sans héparinisation..... 3 K

Injection d'analgésique (s), à l'exclusion de la première, par l'intermédiaire d'un cathéter intrathécal ou péri-dural..... 5 K

Remplissage d'un infuseur ..... 2 K

Prélèvement sanguin sur cathéter veineux central extériorisé ou chambre implantable..... 1 K

Injection intraveineuse par l'intermédiaire d'un site implanté, y compris l'héparinisation et le pansement..... 4 K

Injection intraveineuse par l'intermédiaire d'un cathéter central, y compris l'héparinisation et le pansement..... 3 K

Perfusion intraveineuse par l'intermédiaire d'un cathéter veineux central ou d'un site implanté :

- ◆ branchement de la perfusion et mise en route du dispositif ..... 4 K
- ◆ changement de flacon..... 1 K
- ◆ arrêt et retrait du dispositif, y compris l'héparinisation et le pansement ..... 3 K

Organisation de la surveillance de la perfusion (ne peuvent être notés, à l'occasion de cet acte, des frais de déplacement ou des majorations de nuit ou de dimanche) :

- ◆ de moins de huit heures .....2 K
- ◆ de plus de huit heures .....4 K

Les cotations des différents stades d'une perfusion se cumulent par dérogation à l'article 10 B des dispositions générales.

Actes de chimiothérapie anti-cancéreuse pratiqués au domicile du patient. La prise en charge des actes de chimiothérapie est subordonnée à la formalité de l'entente préalable. A cette demande d'entente préalable, est joint un protocole thérapeutique rédigé par un des médecins de l'équipe soignant le patient.

Le protocole comprend :

- 1° L'indication de la pathologie motivant la thérapeutique ; 2° Les produits injectés ;
- 3° La procédure (courte, semi-continue) ou les procédures envisagées ; 4° Le nombre de cures et séances d'entretien prévues ; 5° Les modalités de mise en œuvre de la thérapeutique : voie veineuse périphérique ou centrale.

Chimiothérapie anticancéreuse par voie intramusculaire ou sous-cutanée..... 1 K

Chimiothérapie anticancéreuse par voie veineuse périphérique ou centrale (par cathéter ou site implantable) :

- ◆ Injection intraveineuse ou par l'intermédiaire d'une perfusion courte d'une durée d'une heure maximum sous surveillance continue..... 7 K
- ◆ Perfusion d'une durée supérieure à une heure et inférieure à six heures sous surveillance continue..... 15 K
- ◆ Forfait pour chimiothérapie continue comportant trois passages au minimum par vingt-quatre heures, y compris le remplissage et la pose de l'infuseur, pompe ou pousse seringue par jour ..... 15 K

**Les cotations ci-dessus sont globales ; elles incluent l'ensemble des gestes nécessaires à la réalisation de l'acte et à la surveillance du patient, produits injectés non compris.**

Une feuille de surveillance détaillée permettant le suivi du patient doit être impérativement tenue au domicile du patient. Traitement à domicile d'un patient atteint de mucoviscidose par perfusions intraveineuses d'antibiotiques.

Chaque série de séances de traitement est soumise à la formalité de l'entente préalable. Pour chaque série de séances de traitement est joint un protocole thérapeutique rédigé par un des médecins de l'équipe soignant le patient. Le

protocole doit comporter :

- 1° Le nom des différents produits injectés ;
- 2° Le mode, la durée et les horaires d'administration ;
- 3° Le nombre, la durée et les horaires des séances par vingt-quatre heures ;
- 4° Le nombre de jours de traitement pour la cure ;
- 5° Les éventuels gestes associés (prélèvements intraveineux, héparinisation...).

Perfusion intraveineuse d'antibiotique, quelle que soit la voie d'abord, sous surveillance continue, chez un patient atteint de mucoviscidose, avec un maximum de trois séances par vingt-quatre heures, la séance..... 15 K

Cette cotation est globale ; elle inclut l'ensemble des gestes nécessaires à la réalisation de l'acte et à la surveillance du patient, ainsi que les autres actes infirmiers éventuels liés au traitement de la mucoviscidose.

Une feuille de surveillance détaillée permettant le suivi du patient doit être impérativement tenue au domicile du patient.

Irrigation colique dans les suites immédiates d'une stomie définitive, incluant le pansement et la surveillance de l'évacuation, avec un maximum de vingt séances, par séance .....4 K

Dialyse péritonéale, avec un maximum de quatre séances par jour, par séance .....4 K

**3<sup>ème</sup> partie**

**NOMENCLATURE DES ACTES  
D'IMAGERIE MEDICALE**

## NOMENCLATURE DES ACTES D'IMAGERIE MEDICALE

Les actes d'imagerie médicale utilisant les radiations ionisantes et ceux utilisant un appareillage à résonnance magnétique sont effectués exclusivement par le médecin radiologue qualifié.

Tous les actes sont désignés par la lettre clé Kr.

Les actes d'imagerie utilisant les ultrasons sont effectués par le médecin radiologue qualifié, par le médecin échographiste qualifié et par le médecin spécialiste qualifié chacun dans le domaine de sa spécialité.

Tous les actes d'échographie sont cotés en Ke.

### TITRE PREMIER

#### DISPOSITIONS GENERALES

##### Article premier.- **Cotation des actes.**

Pour donner lieu à remboursement, tout acte de radiodiagnostic doit comporter un certain nombre d'incidences radiographiques et être accompagné d'un compte rendu.

##### Article 2 - **Compte rendu et présentation des examens de radiodiagnostic**

Tous les examens de radiodiagnostic doivent comprendre un compte rendu écrit, signé par le praticien et portant les noms et prénoms du patient, ainsi que le nom du praticien et la date de l'examen. Chaque film ou épreuve doit être daté et porter les noms et prénoms du patient examiné, ainsi que le nom du praticien ayant effectué l'examen.

##### Article 3 - **Compte rendu et présentation des examens d'échographie**

Tout acte d'échographie, d'échotomographie ou de Doppler doit être accompagné d'un compte rendu détaillé et d'une iconographie appropriée portant sur chacun des organes étudiés.

##### Article 4 - **Actes effectués en dehors du cabinet du médecin**

1- Les actes d'imagerie médicale effectués au domicile du patient sont cotés dans la mesure où le déplacement du médecin est justifié par un patient intransportable.

Dans ce cas, les honoraires et indemnités accessoires s'établissent comme suit :

- le coefficient de base est doublé avec un minimum de 30, cette majoration couvrant les frais entraînés par l'examen à domicile ;
- les indemnités kilométriques habituelles sont ajoutées, s'il y a lieu.

2 - Pour les actes d'imagerie médicale effectués en salle d'opération ou en unité de réanimation, la cotation de base est majorée de 50 %.

3 - Les examens effectués au lit du patient hospitalisé sont comptés comme des actes normaux, sauf si le patient est strictement intransportable. Dans ce cas, la cotation de base est majorée de 50%.

**Article 5 - Supplément pour actes d'imagerie effectués la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou un jour férié**

Un supplément de 50 % s'ajoute à la cotation avec un minimum de 5000 (cinq mille) FCFA lorsque l'acte est effectué la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou un jour férié.

*N.B. : sont considérés comme actes de garde, les actes effectués entre 18h30 et 7h30 les jours ouvrables et à partir de 12h30 le samedi ; mais ils ne donnent lieu au supplément que si l'appel au radiologue a été fait entre 18h et 6h du matin ou pour le samedi à partir de 12h.*

**Article 6. - Circonstances particulières**

- 1 - Pour tout contrôle radiologique effectué sous appareil plâtré, la cotation de base est majorée de 25%.
- 2 - Sauf exception précisée dans la nomenclature, la cotation de base de toute radiographie comparative est minorée de 50 %.
- 3 - Tous les consommables nécessaires à la réalisation de certains actes spécialisés à titre diagnostic, thérapeutique ou interventionnel sont facturés en sus (sondes, etc.)
- 4 - La cotation des actes inclus les produits de contraste en dehors des actes de tomodensitométrie et d'IRM où la cotation des actes avec injection donne lieu à majoration.

**TITRE II - ACTES DE RADIODIAGNOSTIC**

**CHAPITRE I - ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LE SQUELETTE**

*Article premier - Membre supérieur*

Examen du membre supérieur : par segment face seule ou face et profil

◆ Main.....	Kr 12
◆ poignet.....	Kr 12
◆ avant-bras.....	Kr 12
◆ bras (humérus).....	Kr 12
◆ 2 mains de face.....	Kr 12

Une incidence supplémentaire .....Kr 8

Ceinture scapulaire : une ou deux incidences

◆ épaule .....	Kr 14
◆ clavicule.....	Kr 14
◆ omoplate .....	Kr 14

2 clavicules de face .....Kr 14

Incidences supplémentaires, par segment :

◆ une incidence.....	Kr 8
◆ deux incidences et plus .....	Kr 12

Détermination de l'âge osseux (poignet de face et coude face et profil).....Kr 20

**Article 2 - Membre inférieur**

Examen du membre inférieur : face seule ou face et profil

◆ avant-pied.....	Kr 12
◆ pied.....	Kr 12
◆ cheville.....	Kr 12
◆ jambe .....	Kr 14
◆ cuisse .....	Kr 14

Incidences supplémentaires :

◆ une incidence .....	Kr 8
◆ deux incidences et plus.....	Kr 12

Genou : face seule ou face et profil .....

◆ genou face profil + 1 axiale.....	Kr 22
◆ genou face profil + 2 axiales .....	Kr 26
◆ genou face profil + 3 axiales .....	Kr 32
◆ genou	
■ 1 axiale.....	Kr 10
2 axiales seules .....	Kr 14
3 axiales seules .....	Kr 20

Incidences supplémentaires :

◆ une incidence .....	Kr 10
◆ deux incidences .....	Kr 14
◆ trois incidences et plus .....	Kr 20

**Article 3 - Bassin**

◆ Bassin de face, y compris l'étude des deux sacro-iliaques .....	Kr 16
◆ Examen autre que de face des deux sacro-iliaques .....	Kr 16
◆ Bassin de Sèze .....	Kr 16
◆ Bassin face + 1 hanche de profil.....	Kr 24
◆ Hanche face et profil.....	Kr 24

Incidences supplémentaires, bassin ou hanche :

◆ une incidence .....	Kr 10
◆ deux incidences .....	Kr 14
◆ trois incidences et plus .....	Kr 20

En cas d'exploration simultanée du bassin et de la hanche, les incidences supplémentaires concernant la deuxième exploration sont cotées :

◆ une incidence .....	Kr 10
◆ deux incidences .....	Kr 14
◆ trois incidences et plus .....	Kr 20

**Article 4 - Sacro-coccyx**

Examen isolé du sacrum et / ou du coccyx ..... Kr 20

**Article 5 - Pangenographie**

Radiomésure des membres inférieurs ou mesure des axes des membres

inférieurs de la hanche à la cheville ..... Kr 45

**Article 6 - Tête et massif facial**

Examen de la tête :

◆ Crâne de face ou face et profil ..... Kr 16

Incidences supplémentaires :

◆ Une incidence ..... Kr 10

◆ Deux incidences ..... Kr 14

◆ Trois incidences et plus ..... Kr 20

Hirtz ..... Kr 12

Schuller (les deux côtés) ..... Kr 20

Maxillaire défilé ( les deux côtés) ..... Kr 20

Os propres du nez ..... Kr 12

Orbites ..... Kr 20

ATM ( articulations temporo-mandibulaires) minimum quatre incidences incluant les clichés bouche ouverte et bouche fermée ..... Kr 20

Sinus

◆ Blondeau ..... Kr 14

◆ Blondeau + face haute ..... Kr 20

◆ Blondeau + face haute + profil ..... Kr 24

Recherche d'un corps étranger oculaire par radiographies multiples, l'examen ..... Kr 24

Radiographie panoramique dentaire de la totalité du système maxillaire et du système dentaire sur un ou plusieurs films ..... Kr 18

Téléradiographie du crâne à trois mètres (diagnostic orthodontique) :

◆ une incidence ..... Kr 16

◆ deux incidences et plus ..... Kr 24

Opacification des voies lacrymales ..... Kr 45

**Article 7 - Thorax**

Thorax osseux de face ..... Kr 14

Thorax osseux face et deux profils ..... Kr 22

Gril costal unilatéral face et profil ..... Kr 16

Gril costal bilatéral face et profil ..... Kr 30

Sternum ..... Kr 14

Articulation sterno-claviculaires (les deux) ..... Kr 14

**Article 8 - Rachis**

Examen du rachis : Rachis cervical y compris les zones transitionnelles :

◆ rachis cervical : face et profil ..... Kr 14

◆ rachis cervical : face, profil et 3/4 droit et gauche ..... Kr 30

◆ rachis cervical : face, profil et clichés dynamiques de flexion et d'extension ..... Kr 30

◆ rachis cervical : face, profil et bouche ouverte ..... Kr 30

## Incidences supplémentaires :

- ◆ une incidence .....Kr 10
- ◆ deux incidences .....Kr 14
- ◆ trois incidences et plus .....Kr 20

## Rachis dorsal y compris les zones transitionnelles :

- ◆ rachis dorsal : face et profil .....Kr 18
- ◆ rachis dorsal : face, profil et 3/4 droit et gauche .....Kr 30

## Incidences supplémentaires :

- ◆ une incidence .....Kr 8
- ◆ deux incidences .....Kr 14
- ◆ trois incidences et plus .....Kr 30

## Rachis lombaire y compris les zones transitionnelles :

- ◆ rachis lombaire : face et profil .....Kr 18
- ◆ rachis lombaire : face, profil et 3/4 droit et gauche .....Kr 30
- ◆ rachis lombaire : face, profil et L5 S1 .....Kr 25
- ◆ rachis lombaire : face, profil et 3/4 droit et gauche + L5 S1 .....Kr 35

## Incidences supplémentaires :

- ◆ une incidence .....Kr 10
- ◆ deux incidences .....Kr 14
- ◆ trois incidences et plus .....Kr 20

## Rachis lombo-sacré y compris les zones transitionnelles

- ◆ rachis lombo-sacré : face et profil .....Kr 18
- ◆ rachis lombo-sacré : face, profil et 3/4 droit et gauche .....Kr 30
- ◆ rachis lombo-sacré : face, profil et L5 S1 .....Kr 25
- ◆ rachis lombo-sacré : face, profil et 3/4 droit et gauche + L5 S1 .....Kr 35

## Incidences supplémentaires :

- ◆ une incidence .....Kr 10
- ◆ deux incidences .....Kr 14
- ◆ trois incidences et plus .....Kr 20

Rachis complet face et profil .....Kr 45

## CHAPITRE II - ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LES VISCÈRES

### *Article premier. - Larynx, parties molles du cou*

Sans moyen de contraste .....	Kr 16
Cavum de profil.....	Kr 14
Laryngographie - Pharyngographie .....	Kr 40

**Article 2 - Poumon**

Poumons face .....	Kr 14
Poumons face et profil.....	Kr 20
Poumons face et deux profils .....	Kr 22
Téléradiographie .....	Kr 14
Opacification bronchique .....	Kr 40

**Article 3 - Cœur**

Télécoeur face .....	Kr 14
Télécoeur face et profil .....	Kr 20
Télécoeur face, profil + OAD et OAG .....	Kr 30
L'opacification oesophagienne au cours de l'examen par incidence supplémentaire.....	Kr 8

**Les coefficients des articles 2 et 3 ci-dessus ne sont pas cumulables à l'occasion d'un même examen.**

**Article 4 - Tube digestif**

Abdomen sans préparation couché ou debout ou profil couché .....	Kr 14
Abdomen sans préparation couché et debout .....	Kr 20
Abdomen sans préparation couché et profil couché .....	Kr 20
Abdomen sans préparation debout et profil couché .....	Kr 20
Abdomen sans préparation en cas d'abdomen aigu (couché, debout et profil couché).....	Kr 30
Surveillance d'abdomen aigu : répétition d'examens d'abdomen sans préparation chez un patient hospitalisé par cliché supplémentaire.....	Kr 10
Examen isolé de l'oesophage (Transit Œsophagien, T.O) .....	Kr 40
Transit oeso-gastro-duodéal, incluant l'abdomen sans préparation. (T.O.G.D).....	Kr 55
Transit gastro-duodéal, incluant l'abdomen sans préparation (T.G.D).....	Kr 45
Lavement baryté simple, incluant l'abdomen sans préparation sans insufflation .....	Kr 50
Lavement en double contraste, incluant l'abdomen sans préparation et l'insufflation .....	Kr 65
Transit du grêle, incluant l'abdomen sans préparation.....	Kr 60

**Article 5 - Système urinaire**

Vessie sans préparation.....	Kr 14
Urographie intra veineuse ( U.I. V.) incluant l'abdomen sans préparation .....	Kr 50
Urographie intra veineuse et mictionnelle incluant l'abdomen sans préparation.....	Kr 60
Cystographie et urétrographie per-mictionnelle, après opacification par voie sus-pubienne ou rétrograde, incluant l'abdomen sans préparation .....	Kr 50
Urétéropyélographie rétrograde incluant l'abdomen sans préparation.....	Kr 50
Cavernographie .....	Kr 60

**Article 6 - Gynécologie**

Mammographie incluant le cas échéant les incidences axillaires et les agrandissements :	
♦ Unilatérale .....	Kr40
♦ Bilatérale .....	Kr40
Mammographie et repérage de microcalcification (s) avec contrôle de mise en place de l'hameçon .....	Kr 60
Galactographie .....	Kr 60
Hystéroggraphie incluant le cliché sans préparation .....	Kr 55
Salpingographie sélective .....	Kr 70

Radiopelvimétrie .....	Kr 30
Contenu utérin.....	Kr 15

### Article 7 - Système nerveux

Myélographie .....	Kr 60
Saccoradiculographie.....	Kr 50
Discographie pour un étage .....	Kr 50
Discographie, par disque supplémentaire.....	Kr 10

### Article 8 - Angiographie non numérisée et angiographie numérisée obtenues après injection par voie artérielle

Artériographie :

- ◆ périphérique simple .....
- ◆ périphérique avec aortographie sous-rénale.....
- ◆ thoracique ou abdominale, globale ou sélective .....
- ◆ cérébrale, vertébrale ou carotidienne .....
- ◆ coronarographie.....
- ◆ angiocardiographie.....

Chaque sériographie supplémentaire pour un même vaisseau ou une même cavité cardiaque ... Kr 20

Examen d'un autre vaisseau ou d'une autre cavité cardiaque dans le même temps opératoire .... Kr 50

Phlébographie :

- ◆ périphérique, cavographie simple.....
- ◆ portographie, phlébographies sélectives d'un ou plusieurs afférents directs des

veines caves, phlébographie orbitaire, sinusographie veineuse crânienne..... Kr 100

### Article 9 - Angiographie numérisée obtenue après injection par voie veineuse

Angiographie numérisée obtenue après injection par voie veineuse ..... Kr 90

*Cette cotation est globale et s'entend quel que soit le nombre de vaisseaux examinés. Elle n'est pas cumulable avec celles de l'article 8.*

Lorsque l'angiographie numérisée veineuse est suivie d'une angiographie par voie artérielle, l'angiographie numérisée veineuse fait l'objet d'une cotation forfaitaire..... Kr 50

Les images radiographiques éventuellement obtenues au cours de l'examen (urographie intraveineuse, par exemple), ne peuvent donner lieu à la cotation d'un coefficient de base supplémentaire.

## CHAPITRE III - EXAMENS DIVERS

Sialographie .....	Kr 50
Fistulographie ou opacification par sonde, y compris les clichés sans préparation.....	Kr 30
Arthrographie, y compris les clichés sans préparation, à l'exclusion des arthrographies des articulations inter-apophysaires postérieures .....	Kr 60
Arthrographie des articulations postérieures .....	Kr 60
Arthrographie des articulations postérieures par étage supplémentaire .....	Kr 10
Lymphographies, examen complet étalé sur quarante huit heures .....	Kr 80
Repérage de corps étrangers par méthodes géométriques .....	Kr 50
Radioscopie de longue durée sous amplificateur de brillance en salle d'opération .....	Kr 15

Cet acte n'est pas cumulable avec la cotation d'un examen radiographique.

## CHAPITRE IV - EXAMENS UTILISANT DES APPAREILLAGES SPÉCIAUX

### Article premier - Radiographie en coupe

Tomographies :

- ◆ premier plan de coupe ..... Kr 25
- ◆ plan(s) non parallèle(s) au premier plan de coupe, quel qu'en soit le nombre ..... Kr 20
- ◆ tomographie(s) au cours d'un examen, quel que soit le nombre de séries et  
de plans..... Kr 15

### Article 2 - Radiocinéma ou magnétoscope

Supplément pour radiocinéma en 35 mm (avec un minimum de 30 mètres de films) ..... Kr 25

Supplément pour magnétoscope ..... Kr 25

Les suppléments du présent article ne sont pas cumulables.

### Article 3 - Radiophotographies pour visite annuelle

La visite annuelle pour le personnel est obligatoire. Elle est effectuée sur site ou au cabinet du radiologue. Elle est obligatoirement réalisée par le médecin radiologue.

Les clichés radiologiques sont de 10 mm x 10 mm et doivent comporter un compte rendu.

- ◆ le cliché radiographique ..... Kr 3

## CHAPITRE V - ACTES DE SCANOGRAPHIE

Est considéré comme acte de scanographie, l'examen effectué à l'aide d'un appareil de tomodensitométrie.

Cet examen est obligatoirement réalisé par un radiologue qualifié. Tous les examens doivent comprendre une iconographie et un compte rendu.

Les examens avec injection de produit de contraste donne lieu à une majoration de Kr 8 quelque soit le volume de produit injecté.

Les produits spéciaux sont facturés en sus.

### Article premier - Examens de scanographie

La cotation de l'examen scanographique est établie suivant la région anatomique.

Régions anatomiques concernant le corps entier:

- ◆ Scanner cérébral ..... Kr 72
- ◆ Scanner orbitaire ..... Kr 72
- ◆ Scanner des sinus ..... Kr 72
- ◆ Scanner des rochers ..... Kr 72
- ◆ Scanner du cavum..... Kr 72
- ◆ Scanner du massif facial..... Kr 72
- ◆ Scanner du pharynx..... Kr 72
- ◆ Scanner du larynx ..... Kr 72
- ◆ Scanner cervical ..... Kr 72
- ◆ Scanner thoracique ..... Kr 72
- ◆ Scanner médiastinal ..... Kr 72
- ◆ Scanner du rachis dorsal ..... Kr 72
- ◆ Scanner abdominal ..... Kr 72

◆ Scanner pelvien.....	Kr 72
◆ Scanner prostatique .....	Kr 72
◆ Scanner du rachis lombaire .....	Kr 72
◆ Scanner du sacro-coccyx .....	Kr 72
◆ Scanner du bassin .....	Kr 72
◆ Scanner des hanches .....	Kr 72
◆ Scanner d'une articulation.....	Kr 72
◆ Scanner d'un segment de membre .....	Kr 72

Un seul acte est coté par région anatomique.

Chaque secteur anatomique inclut les zones transitionnelles.

Examen de deux secteurs contigus ou non..... Kr 108

Examen de trois secteurs contigus ou non..... Kr 144

◆ Uroscanner incluant les clichés d'UIV..... Kr 108

La réalisation d'un angioscanner, d'un myéloscanner ou d'un arthroscanner ..... Kr 108

### *Article 2 - Examens particuliers*

Scanno pelvimétrie..... Kr 30

Centrage pour radiothérapie ..... Kr 60

## CHAPITRE V - ACTES D'IMAGERIE PAR RESONNANCE MAGNETIQUE (IRM)

Est considéré comme acte d'IRM, l'examen effectué à l'aide d'un appareil de résonnance magnétique.

Cet examen est obligatoirement réalisé par un radiologue qualifié. Tous les examens doivent comprendre une iconographie et un compte rendu.

Les examens avec injection de produit de contraste donne lieu à une majoration de Kr 10 quelque soit le volume de produit injecté.

Les produits spéciaux sont facturés en sus.

### *Article premier - Examens de scanographie*

La cotation de l'examen scanographique est établie suivant la région anatomique.

Régions anatomiques concernant le corps entier:

◆ IRM cérébrale.....	Kr 145
◆ IRM orbitaire .....	Kr 145
◆ IRM des sinus .....	Kr 145
◆ IRM des rochers.....	Kr 145
◆ IRM du cavum.....	Kr 145
◆ IRM du massif facial .....	Kr 145
◆ IRM du pharynx.....	Kr 145
◆ IRM du larynx .....	Kr 145
◆ IRM cervical .....	Kr 145
◆ IRM thoracique.....	Kr 145
◆ IRM médiastinal .....	Kr 145
◆ IRM du rachis dorsal.....	Kr 145
◆ IRM abdominal.....	Kr 145

◆ IRM pelvien .....	Kr 145
◆ IRM prostatique .....	Kr 145
◆ IRM du rachis lombaire .....	Kr 145
◆ IRM du sacro-coccyx.....	Kr 145
◆ IRM du bassin .....	Kr 145
◆ IRM des hanches .....	Kr 145
◆ IRM d'une articulation .....	Kr 145
◆ IRM d'un segment de membre .....	Kr 145

Un seul acte est coté par région anatomique.

Chaque secteur anatomique inclut les zones transitionnelles.

Examen de deux secteurs contigus ou non.....	Kr 217
Examen de trois secteurs contigus ou non.....	Kr 290

### *Article 2 - Examens particuliers*

Pelvimétrie par IRM.....	Kr 145
--------------------------	--------

## **TITRE III - RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE**

### **CHAPITRE I- ANGIOPLASTIES.**

On entend par angioplastie , la dilatation endo-luminale percutanée par ballonnet d'un vaisseau (artère ou veine), qu'elle s'accompagne ou non de la pose d'une endoprothèse. Les cotations comprennent le temps radiologique de repérage et de contrôle. Les cotations ci-dessous s'appliquent, quelle que soit la longueur de la sténose artérielle pour un vaisseau.

Angioplastie d'une artère sous-clavière .....	Kr 380
---	--------

*L'angioplastie de l'artère carotide ne peut donner lieu à cotation.*

Angioplastie d'une artère viscérale (rénale, tronc coeliaque, mésentérique supérieure, Hypogastrique .....	Kr 400
Angioplastie d'une artère iliaque.....	Kr 300
Angioplastie d'une artère fémorale (fémorale commune, profonde, superficielle) et/ou poplitée .....	Kr 300
Angioplastie du tronc tibio-péronier et/ou des artères de jambe .....	Kr 320

*Pour les deux actes ci-dessus concernant l'étage sous-crural, la cotation est unique quel que soit le nombre de sténoses dilatées.*

Angioplastie d'une fistule artério-veineuse d'hémodialyse .....	Kr 200
Tentative d'angioplastie d'une artère sous-clavière, viscérale ou périphérique, en cas de non-franchissement de la sténose .....	Kr 250

## CHAPITRE II - ACTES DIVERS DE RADIOLOGIE VASCULAIRE INTERVENTIONNELLE

*Les cotations ci-dessous comprennent le temps radiologique de repérage et de contrôle.*

Sympathectomie chimique percutanée (injection à deux étages ) .....	Kr 95
Thrombolyse, par mise en place d'un cathéter in situ par voie percutanée, d'une artère viscérale ou périphérique.....	Kr 400
Thrombo-aspiration d'une artère périphérique par voie percutanée .....	Kr 250
Mise en place d'une endoprothèse veineuse pour traitement d'une compression extrinsèque....	Kr 190
Mise en place par voie percutanée d'un filtre dans la veine cave inférieure.....	Kr 170
Mise en place d'une endoprothèse couverte en vue du traitement d'un anévrisme iliaque isolé .....	Kr 340

*La mise en place d'une endoprothèse couverte pour un anévrisme aortique ne peut donner lieu à cotation.*

Retrait isolé par voie endo-vasculaire d'un corps étranger (fragment de cathéter, morceau de sonde vasculaire, endoprothèse...) quelle que soit la localisation, en dehors des cas nécessitant la mise en place d'une circulation extracorporelle.....	Kr 220
Implantation d'un système diffuseur dans le système veineux central par cathétérisme percutané.....	Kr 80
Mise en place par voie transhépatique d'un shunt porto-cave , y compris la portographie transhépatique préalable .....	Kr 400
Ponction biopsie du foie par voie transjugulaire, y compris les injections de repérage éventuelles .....	Kr 100
Désobstruction par voie percutanée d'une fistule artério-veineuse d'hémodialyse.....	Kr 200

## CHAPITRE III - OBLITERATIONS VASCULAIRES PAR EMBOLISATION

On entend par embolisation le largage, dans un territoire anatomique d'un ou plusieurs vaisseaux, de divers matériaux (colles, particules, spires, micro ballonnets ..... ) après cathétérisme sélectif par voie percutanée.

*La cotation de ces actes inclut les temps radiologiques de repérage et de contrôle.*

Embolisation des artères à destinée viscérale (thorax, abdomen, pelvis) .....	Kr 320
Embolisation des artères des membres .....	Kr 320
Embolisation des artères à destinée cervico-encéphalique ou médullaire .....	Kr 430
Embolisation des vaisseaux intracrâniens .....	Kr 430
Embolisation d'une fistule carotido-caverneuse.....	Kr 430
Chimio-embolisation d'une tumeur hépatique .....	Kr 320
Embolisation veineuse (veines viscérales ou veines des membres) .....	Kr 190
Embolisation d'un varicocèle testiculaire, y compris le temps préalable de phlébographie spermatique.....	Kr 190
Embolisation par ponction directe d'une malformation vasculaire (par séance de traitement) ...	Kr 140



**CHAPITRE VI - ACTES DIVERS DE RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE.**

Drainage percutané sous contrôle fluoroscopique ou tomодensitométrique d'un abcès ou d'une collection du foie, de la cavité péritonéale ou de l'espace rétro-péritonéal, du pelvis ou du parenchyme pulmonaire .....	Kr 90
La cotation de cet acte est cumulable avec celle d'un scanner de repérage.	
Changement de drain percutané sous contrôle fluoroscopique ou tomодensitométrique.....	Kr 60
Néphrostomie percutanée unilatérale .....	Kr 130
Néphrostomie percutanée bilatérale .....	Kr 200
Mise en place après ponction percutanée des cavités pyélocalicielles, d'une sonde à demeure dans les voies excrétrices urinaires .....	Kr 130
Dilatation tubaire uni ou bilatérale sous contrôle radiographique, y compris les clichés de contrôle .....	Kr 100
Manœuvres intratubaires uni ou bilatérales après cathétérisme de la trompe sous contrôle radiologique, y compris les clichés de contrôle .....	Kr 100

**TITRE IV****ACTES D'ÉCHOGRAPHIE CHAPITRE I -****ECHOGRAPHIES NON OBSTETRIQUES***Article premier - Examen échographique d'un organe superficiel*

Echographie mammaire (unilatérale ou bilatérale).....	Ke 26
Echographie thyroïdienne .....	Ke 26
Echographie musculo-tendineuse .....	Ke 26
Echographie testiculaire .....	Ke 26
Echographie transfontanellaire .....	Ke 26
Echographie de la hanche du nourrisson.....	Ke 26
Echographie orbitaire.....	Ke 26

*Article 2 - Examen échographique d'un ou plusieurs organes intra-abdominaux*

Examen échographique abdominal.....	Ke 26
Examen échographique du système urinaire : reins, uretère, vessie .....	Ke 26
Examen échographique d'un ou plusieurs organes intra-pelviens par voie sus pubienne ou endovaginale .....	Ke 26
Examen échographique prostatique .....	Ke 26
Examen échographique prostatique endorectal .....	Ke 26
Examen échographique d'organes intra-abdominaux et intra-pelviens au cours d'une même séance (à l'exception de l'étude isolée de l'appareil urinaire).....	Ke 39
Examen échographique d'organes intra-abdominaux et/ou intra-pelviens et d'un ou plusieurs des organes suivants : sein, thyroïde, testicules, muscles .....	Ke 39

*Article 3 - Autres examens*

Examen échographique pour surveillance du monitoring de l'ovulation avec un maximum de trois examens par cycle .....	Ke 26
Elastographie .....	Ke 50

La cotation de cet acte n'est pas cumulable avec les actes d'échographie.

**CHAPITRE II - ECHOGRAPHIES OBSTETRIQUES**

Suivi d'une grossesse normale : un examen par trimestre avec présentation d'un document photographique et d'un compte rendu.

*Article premier - Examen échographique au cours du premier trimestre*

Comportant au minimum : identification et vitalité du contenu utérin, datation de la grossesse, y compris l'examen éventuel des ovaires .....	Ke 26
--	-------

**Article 2 -Examen échographique au cours du second trimestre**

Comportant au minimum : localisation placentaire, bilan morphologique fœtal complet, biométrie et vitalité, y compris l'examen éventuel des ovaires :

◆ un fœtus .....	Ke 26
◆ deux fœtus ou plus .....	Ke 26
Avec Doppler .....	Ke 30

**Article 3 -Examen échographique au cours du troisième trimestre**

Comportant au minimum : localisation placentaire, présentation et vitalité fœtale, biométrie et morphologie, y compris l'examen éventuel des ovaires :

◆ un fœtus .....	Ke 26
◆ deux fœtus ou plus .....	Ke 26
Avec Doppler .....	Ke 30

**CHAPITRE III - AUTRES EXAMENS ECHOGRAPHIQUES****Article premier - Examen échographique artériel et /ou veineux avec Doppler pulsé**

Echographique Doppler vasculaire : cervico-encéphalique et / ou des vaisseaux des membres supérieurs .....	Ke 40
Echographique Doppler vasculaire des vaisseaux de l'abdomen et / ou des membres inférieurs .....	Ke 40
Examen polyvasculaire en un seul temps regroupant les deux études ci-dessus .....	Ke 50

**Article 2 - Echoendoscopies**

Echoendoscopies digestives.....	Ke 40
---------------------------------	-------

**Article 3 - Examens vélocimétriques**

Examen par Doppler continu isolé.....	Ke 10
---------------------------------------	-------

**CHAPITRE IV - ACTES UTILISANT DES RADIOELEMENTS EN SOURCES NON SCELLEES****Article premier - Explorations scintigraphiques morphologiques et fonctionnelles**

Les cotations comprennent le coût des préparations radio pharmaceutiques mais non celui des produits radio pharmaceutiques. Une majoration pour fourniture du produit radio pharmaceutique (PRA) est allouée par Z facturé.

Pour donner lieu à remboursement, tout acte diagnostique de médecine nucléaire doit comporter un certain nombre de documents (courbes, images) et un compte rendu écrit comportant les éléments

d'identification du malade et des médecins demandeur et exécutant, les données permettant l'interprétation et l'analyse des résultats ainsi que leur interprétation globale dans le cadre du contexte clinique.

La cotation de base est majorée de 25% pour un examen effectué chez l'enfant de moins de trois ans.

Scintigraphie plane statique :

Par incidence .....	Z 30
Avec un plafond, quel que soit le nombre d'organes, de .....	Z 100
Examen du corps entier par dispositif spécialisé .....	Z 100
Supplément pour quantification nécessitant le traitement informatique des données scintigraphiques .....	Z 30
Scintigraphie plane séquentielle nécessitant le traitement informatique des données scintigraphiques (la quantification par ordinateur est comprise dans la cotation).....	Z 150
Tomoscintigraphie comportant la réalisation de plusieurs coupes tomographiques par caméra tomographique associée à un ordinateur .....	Z 150

En cas de scintigraphie plane et de tomoscintigraphie d'un même organe, la cotation applicable est plafonnée à 150.

Si l'exploration comporte une répétition de l'examen à diverses reprises au cours de séances différentes, à la suite de la même injection d'une radio pharmaceutique, un coefficient de 1,5 est appliqué, quel que soit le nombre de reprises et de séances.

Si l'exploration d'un même organe comporte l'étude de deux fonctions différentes par deux radio pharmaceutiques, les deux examens sont considérés comme deux actes différents.

### **Article 2- Utilisation Thérapeutique des Radioéléments En Source Non Scellées**

Tomoscintigraphie comportant la réalisation de plusieurs coupes tomographiques par caméra tomographique associée à un ordinateur .....	Z 150
Traitement nécessitant une surveillance médicale et dosimétrique durant plusieurs jours avec hospitalisation en secteur radio protégé, quelle que soit l'activité administrée .....	Z 100

**4<sup>ème</sup> partie**

**NOMENCLATURE DES ACTES DE  
BIOLOGIE MEDICALE**

## NOMENCLATURE DES ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE

### DISPOSITIONS GENERALES

#### *Article 1*

Cette nomenclature établit la liste, avec leur cotation, des actes que peuvent avoir à effectuer les biologistes et, dans la limite de leur compétence, les auxiliaires de laboratoires.

Cette nomenclature s'impose aux biologistes, aux organismes d'assurance, aux cliniques privées, aux institutions de prévoyance maladie (I.P.M.) et aux sociétés de la place en respectant le secret professionnel et dans l'intérêt du patient.

#### *Article 2 - Actes d'analyses : identification des lettres clés et coefficient*

Tout acte d'analyse de biologie est désigné :

- 1) Par la lettre clé B. La lettre clé B est un signe dont la valeur en unité monétaire est établie dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires relatives à la détermination des tarifs des honoraires applicables aux analyses.
- 2) Par un coefficient qui est un nombre indiquant la valeur relative de chaque acte de biologie.

#### *Article 3 - Notation d'un acte*

- 1) Le biologiste indique sur la feuille de soins : la lettre clé B comme il est prévu à l'article II aliéna 1 et immédiatement après, le coefficient fixé par la nomenclature
- 2) En cas d'analyses multiples, le laboratoire note sur la feuille de soins le coefficient global, et en cas de besoin les coefficients correspondant à chacune des analyses effectuées.

*Exemple : B 10 + B 50 + B 25 = B 85*

#### *Article 4 - Supplément pour analyses effectuées la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou un jour férié*

Un supplément de 20 % s'ajoute à la cotation avec un minimum de 5000 (cinq mille) FCFA lorsque l'analyse est effectuée la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou un jour férié. *N.B. : sont considérés comme actes de garde, les actes effectués entre 18h30 et 7h30 les jours ouvrables et à partir de 12h30 le samedi ; mais ils ne donnent lieu au supplément que si l'appel au biologiste a été fait entre 18h et 6h du matin ou pour le samedi à partir de 12h.*

#### *Article 5 - Cotation des prélèvements*

Pour les prélèvements effectués par les praticiens et auxiliaires médicaux, les lettres clés et les coefficients sont déterminés par application de la nomenclature générale des actes professionnels.

La valeur de ces lettres clés est établie dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires relatives à la détermination des tarifs des honoraires et frais accessoires.

Considérant que pour tout acte de prélèvement effectué, une PC (Pratique Courante) est facturée, les coefficients suivants sont utilisés :

une prise de sang	= PC1
un prélèvement génital	= PC2
un prélèvement de gorge	= PC1
un prélèvement de pus	= PC1
un prélèvement de LCR	= PC2
une cytoponction	= PC2

*NB : Les PC s'additionnent pour un même patient*

**Article 6 - Indemnité de déplacement**

A la cotation de l'acte s'ajoute une indemnité de déplacement lorsque le prélèvement est pratiqué au domicile du patient.

Cette indemnité peut être forfaitaire lorsque le laboratoire effectue des prélèvements dans un établissement de soins.

**Article 7 - Actes non répertoriés**

Lorsqu'un acte ne figure pas sur cette présente nomenclature il sera fait référence à la nomenclature française.

### Quatrième partie :

## NOMENCLATURE DES ACTES DE BIOLOGIE

### HEMATOLOGIE

Numération Formule Sanguine + Plaquettes (N.F.S) .....	B 40
Numération Lymphocytaire (CD4 - CD8).....	B 80
Numération des Plaquettes .....	B 20
Numération des Réticulocytes .....	B 15
Myélogramme .....	B 100
Recherche d'Hématies Ponctuées .....	B 10
Vitesse de Sédimentation (V. S).....	B 10
Recherche d'Hétoparasites (QBC + G.E. + Frottis).....	B 25
Recherche d'Hétoparasites (G.E. + Frottis).....	B 20
Taux d'Hémoglobine .....	B 20
Hématocrite .....	B 20
Test d'Emmel (T.E) .....	B 20
Electrophorèse de l'Hémoglobine (Electrophorèse de l'Hb).....	B 60
D-Dimères(DDI) .....	B 80
Temps de Saignement (TS).....	B 10
Taux de Prothrombine (TP) .....	B 25
Temps de Céphaline Activé ou Kaolin (TCA ou TCK).....	B 25
Temps de Céphaline Activé ou Kaolin (TCA) corrigé.....	B 25
Temps de Prothrombine + Temps Céphaline Activé ou Kaolin (TP + TCA ou TCK) .....	B 45
Fibrinémie .....	B 20
Héparinémie .....	B 40
Facteur Anti Xa .....	B 40
Groupe Sanguin & Rhésus (GSRH).....	B 30
Coombs direct .....	B 40
Recherche d'Agglutinines Irrégulières (RAI).....	B 50
Epreuve de Compatibilité Sanguine / Flacon .....	B 30

### BIOCHIMIE

#### Substrats et électrolytes

Acide Urique ou Uricémie .....	B 15
Albuminémie.....	B 40
Apo A1 .....	B 30
Apo B .....	B 30
Azotémie ou Urée .....	B 15
Bilirubine (Totale, Directe, Indirecte).....	B 25
Calcium .....	B 15
Chlore.....	B 15
Cholestérol Total .....	B 15
Cholestérol Total + HDL + LDL (Cholestérol fractions).....	B 60
Cholestérol HDL .....	B 30
Cholestérol LDL .....	B 5
Cholestérol LDLD(direct).....	B 30
Clairance de la Créatinine (urines de 24 h).....	B 30
Créatininémie .....	B 15

Electrophorèse des Protéines .....	B 70
Fer Sérique .....	B 50
Fer Sérique + Capacité de Fixation .....	B 80
Coefficient de saturation de la transferrine.....	B 120
Ferritine .....	B 80
Fructosamine .....	B 60
Glycémie .....	B 10
Glycémie Post Prandiale (G.P.P).....	B 10
Test de O'Sullivan (Glycémie T0 & Glycémie T+1h ou +2h) .....	B 20
Hémoglobine Glycosylée.....	B 60
Hyperglycémie Provoquée par Voie Orale (H.G.P.O) .....	B 100
Ionogramme Sanguin (Na, K, Cl) .....	B 45
Lactate (acide lactique) .....	B 50
Lipides Totaux .....	B 15
Lipidogramme .....	B 70
Lithium (Li).....	B 20
Magnésium Sérique .....	B 15
Magnésium Erythrocytaire ou Globulaire.....	B 20
Phosphore.....	B 15
Potassium (K).....	B 20
Protéines Totales .....	B 15
Protéinogramme .....	B 70
Réserve Alcaline .....	B 20
Sidérophylline ou Transferrine .....	B 80
Sodium (Na).....	B 20
Sodium + Potassium (Na + K).....	B 35
Transferrine ou Sidérophylline.....	B 80
Triglycérides .....	B 20
Urée ou Azotémie.....	B 15

### Enzymes

Alpha H.B.D.H.....	B 50
Amylasémie.....	B 50
C.K.M.B .....	B 50
C.P.K ou C.K .....	B 50
Gamma G.T.....	B 50
G6PD.....	B 50
L.D.H .....	B 50
Lipase .....	B 50
Myoglobine .....	B 60
Phosphatases Alcalines (P. A.L.).....	B 40
Phosphatases Acides Totales + Prostatiques .....	B 40
S.G.O.T. ou A.S.A.T .....	B 25
S.G.P.T. ou A.L.A.T .....	B 25
Transaminases (S.G.O.T. + S.G.P.T.) ou (A.S.A.T. + A.L.A.T) .....	B 40
Troponine .....	B 80

## IMMUNOLOGIE

### Hépatites

#### Hépatite A

Anticorps anti - HAV ou VHA IgM.....	B 70
Anticorps anti - HAV ou VHA IgG .....	B 70

#### Hépatite B

Anticorps anti - HBc IgM.....	B 70
Anticorps anti - HBc IgG.....	B 70
Anticorps anti - HBe .....	B 70
Anticorps anti - HBs .....	B 70
Anticorps anti - HBs Titrage.....	B 100
Antigène HBe.....	B 70
Antigène HBs.....	B 70
ADN Viral quantification PCR (Virus de l'hépatite B) .....	B 350
ADN Viral amplification génique (Virus de l'hépatite B).....	B 250

#### Hépatite C

Anticorps anti - HCV .....	B 70
RIB A (Confirmation par Immunoblot) .....	B 100
ARN Viral recherche qualitative PCR (Virus de l'hépatite C) .....	B 250
ARN Viral recherche quantitative PCR (Virus de l'hépatite C) .....	B 350

#### Hépatite Delta

Anticorps anti - Hépatite D Totaux.....	B 70
Anticorps anti - Hépatite D IgM.....	B 70
Antigène Hépatite D .....	B 70

#### Hépatite E

Anticorps anti - Hépatite E .....	B 70
-----------------------------------	------

#### Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH / HIV)

Sérodiagnostic rétroviral HIV 1 & 2 (dépistage) .....	B 70
Sérodiagnostic rétroviral HIV 1 & 2 (confirmation Western Blot).....	B 180
Quantification ARN Viral PCR (Charge Virale) HIV1 .....	B 350

#### **Autres sérologies infectieuses**

Avidité des IgG anti- Cytomégalovirus .....	B 85
Avidité des IgG anti- Rubéole .....	B 85
Avidité des IgG anti-Toxoplasma gondii .....	B 85
Réaction de Paul & Bunnell Davidhson (Mononucléose Infectieuse).....	B 40
Sérodiagnostic de l'Amibiase.....	B 80
Sérodiagnostic de la Bilharziose.....	B 80
Sérodiagnostic des Chlamydiae .....	B 80
Sérodiagnostic Hélicobacter pylori.....	B 80

Sérodiagnostic Cytomégalovirus IgM (CMV IgM).....	B 70
Sérodiagnostic Cytomégalovirus IgG (CMV IgG).....	B 70
Cytomégalovirus Recherche Quantitative par PCR.....	B 400
Sérodiagnostic de la Mononucléose Infectieuse (M.N.I. Test).....	B 25
Sérodiagnostic Mycoplasme (M.hominis &U.urealyticum).....	B 110
Sérodiagnostic de la Rubéole (IgM + IgG).....	B 80
Sérodiagnostic de la Syphilis (VDRL + TPHA).....	B 30
Sérodiagnostic de la Toxoplasmose (IgM + IgG).....	B 80
Sérodiagnostic Toxoplasmose + Rubéole (IgM + IgG).....	B 150
Sérodiagnostic de Widal.....	B 40
Sérodiagnostic de Wright.....	B 40

## **HORMONOLOGIE**

T3.....	B 70
T3 L.....	B 70
T4.....	B 70
T4 L.....	B 70
TSH (us).....	B 70
T3 + T4 + TSH (us).....	B 200
T3 L + T4 L + TSH (us).....	B 200
T3 + TSH(us).....	B 140
T4 + TSH (us).....	B 140
Test de Grossesse qualitatif (urines ou sérum).....	B 35
Bêta H.C.G.....	B 80
Estradiol.....	B 100
FSH.....	B 80
LH.....	B 80
LH + FSH + Prolactine.....	B 220
LH + FSH.....	B 150
Cortisol.....	B 80
Progestérone.....	B 100
Prolactine.....	B 80
Testostérone biodisponible.....	B 140
Testostérone totale.....	B 140
Testostérone libre.....	<b>B 140</b>

## **AUTRES MARQUEURS**

ACE.....	B100
Alpha - Fœtoprotéine ou A.F.P ou Féтуine.....	B 80
Béту 2 Micro Globuline.....	B 100
CA 15-3.....	B 100
CA 19-9.....	B 100
CA 125.....	B 100
P.S.A.Total.....	B 100
P.S.A. Libre avec rapport PS A Total / PS A Libre.....	B 190
SCC.....	B 120
Anticorps anti - DNA natif + A. A.N.....	B 170
Anticorps anti - DNA natif.....	B 80
Anticorps anti - Extraits Thymiques Totaux (Anticorps anti E.C.T).....	B 140

Anticorps anti - Nucléaires (A. A. N).....	B 100
Antistreptodornase (ASDOR) .....	B 35
A. S.L.O. ou Antistreptolysines .....	B 35
C.R.P quantitatif .....	B 40
C.R.P. test rapide.....	B 25
Latex (F.R.) test rapide.....	B 25
Latex (F.R.) quantitatif .....	B 55
Test au Latex.....	B 25
Waalser Rose .....	B 35

## IMMUNOGLOBULINES

IgA .....	B 50
IgE .....	B 80
<b>IgG</b> .....	<b>B 50</b>
IgM .....	B 50

## BACTERIOLOGIE ET PARASITOLOGIE

### Sensibilité des bactéries et des champignons aux antibiotiques :

A) Etude de la sensibilité en bactériostase d'une bactérie suspecte de pathogénicité et isolée en souche pure autre que mycobactérie :

Antibiogramme .....	B 40
Antifongigramme .....	B 40
Antibiogramme Mycoplasme hominis .....	B 65
Antibiogramme Mycoplasme urealyticum .....	B 65

**Nota : Il ne peut être côté plus de 2 antibiogrammes pour un même prélèvement.**

B) Etude de la sensibilité d'une mycobactérie vis-à-vis des antibiotiques :

par antibiotique testé (cotation limitée à 5 antibiotiques) ..... B 40

### Sécrétions broncho-pulmonaires, expectorations et urines

Recherche germes banals (Antibiogramme inclus).....	B 80
Recherche de mycobactéries (culture B.K) x 1 (Antibiogramme exclus) .....	B 60
Examen direct (BAAR) x 1 .....	B 40
Examen direct (BAAR) + culture BK x 1 (Antibiogramme exclus) .....	B 90
Examen direct (BAAR) + culture (BK) x 3 (Antibiogramme exclus).....	B 250
Identification biochimique de Mycobacterium tuberculosis .....	B 40
Identification par biologie moléculaire de Mycobacterium tuberculosis.....	B 100

### Recherche de Mycobactéries : ( L.C.R. , Liquides de ponction et pus) :

Recherche de mycobactéries (culture B.K) x 1 (Antibiogramme exclus) .....	B 60
Examen direct (BAAR) x 1 .....	B 40
Examen direct (BAAR) + culture (BK) x 1 (Antibiogramme exclus).....	B 90
Identification biochimique de Mycobacterium tuberculosis .....	B 40
Identification par biologie moléculaire de Mycobacterium tuberculosis.....	B 120

**E.C.B.U ou Uroculture (urines) (forfait : antibiogramme inclus) \_\_\_\_\_B80**

Examen sur les urines fraîchement émises et recueillies aseptiquement.

Outre les recherches communes à tous les examens microbiologiques la cotation de base globale comprend :

- un examen cytologique  
une étude du culot urinaire  
dénombrement des germes quelque soit la méthode
- éventuellement identification antigénique des staphylocoques

**Coproculture (selles, matières fécales) (forfait : antibiogramme inclus) B 80**

Outre les recherches communes à tous les examens microbiologiques et en l'absence d'examen parasitologique prescrit, la cotation globale de base comprend :

Les cultures d'enrichissement nécessaire éventuellement l'identification antigénique des colibacilles entéropathogènes et des staphylocoques.

**Recherche de Rotavirus dans les selles B 25****Liquide Céphalo Rachidien (L.C.R.) :**

Cytologie.....	B 10
Cyto - Chimie.....	B 60
Latex.....	B 25
Culture (Antibiogramme inclus) .....	B 80

**Liquides d'Epanchement & de Ponction :**

Cytologie.....	B 10
Cyto - Chimie(liquide articulaire : acide urique, glucose, protéines) .....	B 60
Cyto - Chimie(liquide ascite ou pleural : glucose, protéines, amylase, PAL , LDH) .....	B 150
Latex.....	B 25
Culture:milieu usuel (Antibiogramme inclus) .....	B 80
Culture:milieu usuel + ballon d'hémoculture (Antibiogramme inclus) .....	B 110

**Prélèvements Génitaux (forfait : antibiogramme et antifongogramme inclus)**

Prélèvement Urétral (P.U. ou 1er jet) .....	B 80
Prélèvement Urétral + Recherche de Chlamydiae (PCR).....	B 175
Prélèvement Urétral + Recherche de Chlamydiae (IF, Elisa...).....	B 130
Prélèvement Urétral + Recherche de Mycoplasme .....	B 150
Prélèvement Urétral + Recherche de Chlamydiae (PCR) et de Mycoplasme .....	B 260
Prélèvement Urétral + Recherche de Chlamydiae (IF, Elisa. .) et de Mycoplasme .....	B 230
Prélèvement Vaginal (P. V).....	B 75
Prélèvement Vaginal + Recherche de Chlamydiae (PCR) .....	B 175
Prélèvement Vaginal + Recherche de Chlamydiae (IF, Elisa...) .....	B 130
Prélèvement Vaginal + Recherche de Mycoplasme.....	B 150
Prélèvement Vaginal + Recherche de Chlamydiae (PCR) et de Mycoplasme .....	B 260
Prélèvement Vaginal + Recherche de Chlamydiae (IF, Elisa. .) et de Mycoplasme.....	B 230
Recherche de Mycoplasma hominis & Mycoplasma urealyticum .....	B 90
Recherche de Chlamydiae par méthode immunologique (IF, Elisa. .) .....	B 70
Recherche de Chlamydiae par méthode PCR .....	B 100
Spermoculture .....	B 80
Spermoculture + Recherche de Chlamydiae (+ 1er jet, par PCR).....	B 265
Spermoculture + Recherche Mycoplasme (+ 1er jet) .....	B 205
Spermoculture + Recherche de Chlamydiae (+ 1 er jet, par PCR) et Mycoplasme.....	B 330

**Autres Prélèvements Bactériologiques**

Hémoculture (antibiogramme non inclus) .....	B 50
Prélèvement de Cathéters, Stérilet, etc. (antibiogramme inclus) .....	B 80
Prélèvement de Gorge (antibiogramme inclus) .....	B 80
Prélèvement Oculaire (antibiogramme inclus) .....	B 80
Prélèvement de Peau & Phanères (ongles, cheveux) (antibiogramme inclus) .....	B 80
Prélèvement de Pus (antibiogramme inclus) .....	B 80

**Parasitologie**

Culot Urinaire + Recherche d'œufs de Bilharzie .....	B 30
K.A.O.P. ....	B 30
K. A.O.P. + Coproculture (antibiogramme inclus) .....	B 110
Scotch Test .....	B 25

**Urines**

Acide Urique Urinaire (urines de 24 h) .....	B 15
Albumine (échantillon) .....	B 5
Albuminurie ou Protéinurie des 24 h .....	B 15
Calciurie (urines de 24 h) .....	B 15
Compte d'Addis ou H.L.M .....	B 25
Corps cétoniques ou Cétonurie .....	B 5
Créatinurie (urines de 24 h) .....	B 15
Culot .....	B 20
Densité .....	B 5
Glycosurie de 24 h .....	B 10
Glucosurie (échantillon) .....	B 5
Ionogramme Urinaire (urines de 24 h) .....	B 45
Micro - Albuminurie .....	B 40
Phosphore (urines de 24 h) .....	B 15
Pigments biliaires .....	B 5
Recherche de sang .....	B 5
Sels biliaires .....	B 5
Urée urinaire (urines de 24 h) .....	B 15

**BIOLOGIE DE LA REPRODUCTION**

Test Post Coïtal (Huhner) .....	B 50
Biochimie du sperme .....	B 260
Mar Test (Recherche d'anticorps fixés sur les spermatozoïdes : IgA & IgG) .....	B 100
Spermogramme .....	B 70
Spermogramme + Spermocytogramme .....	B 110
Test de migration- survie de spermatozoïdes .....	B 180

**Actes de Biologie Interventionnelle à Visée Thérapeutique**

Isolement des spermatozoïdes en vue d'insémination artificielle .....	B 200
Fécondation In Vitro sans Micromanipulation .....	B 1600
Fécondation In Vitro par Micromanipulation (ICSI) .....	B 2800
Préparation des spermatozoïdes obtenus par ponction testiculaire épидидymaire ou biopsie testiculaire en vue d'ICSI .....	B 500

### Actes Impliquant la Congélation et la Cryoconservation des Gamètes et des Embryons

Congélation d'Embryons par cycle de FIV (avec ou sans ICSI quel que soit le nombre) .....	B 700
Décongélation d'embryons par cycle (quel que soit le nombre d'embryons).....	B 150
Cryoconservation d'embryons par cycle de congélation (par année au-delà de la première année et pour une durée de cinq ans) .....	B 700
Congélation de sperme au cours d'une AMP ou en vue d'une autoconservation associée à un traitement stérilisant à visée thérapeutique par éjaculat (maximum 4) .....	B 700
Cryoconservation de sperme associée à un traitement stérilisant à visée thérapeutique (par patient, par année au-delà de la première année).....	B 700
Congélation en vue d'une autoconservation pour ICSI, de spermatozoïdes prélevées chirurgicalement (par patient et par séance).....	B 700
Cryoconservation en vue d'ICSI, de spermatozoïdes prélevées chirurgicalement (par patient, par année au-delà de la première année) .....	B 700
Décongélation de sperme par cycle .....	B 150

### DIVERS

Chimie des liquides d'épanchement (pleural, ascite : glucose, protéines, amylase, LDH, PAL) .....	B 150
Chimie des selles.....	B 50
Clairance de la créatinine .....	B 30
Frottis Cervico Vaginal (F.C. V.) ou Papanicolaou .....	B 60
Gaz du sang .....	B 80
Hyperglycémie Provoquée par Voie Orale (H.G.P.O) .....	B 100
Intra Dermo Réaction (I.D.R) .....	B 20
Recherche de sang occulte dans les selles .....	B 40

## PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES

<b>ARTICLE PREMIER</b> .....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2</b> - LETTRES CLÉS & COEFFICIENTS.....	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3</b> - NOTATION D'UN ACTE .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4</b> - REMBOURSEMENT PAR ASSIMILATION.....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 5</b> - ACTES EFFECTUES PAR DES SAGES-FEMMES OU DES AUXILIAIRES MÉDICAUX SOUS LA SURVEILLANCE ET LA RESPONSABILITE DIRECTE DU MEDECIN .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 6</b> - ENTENTE PRÉALABLE ENTRE LE PATIENT ET L'ORGANISME DE REMBOURSEMENT .....	<b>4</b>
<b>ARTICLE 7</b> -ACTE GLOBAL & ACTE ISOLE .....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 8</b> -COTATION D'UN SECOND ACTE DANS LE DELAI DE VINGT OU DIX JOURS.....	<b>5</b>
<b>ARTICLE 9</b> -INTERVENTION D'UN SECOND MEDECIN DANS LE DELAI DE 20 OU 10 JOURS .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 10</b> -ACTES MULTIPLES AU COURS DE LA MEME SEANCE .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 11</b> -ACTES EN PLUSIEURS TEMPS.....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 12</b> - FRAIS DE DÉPLACEMENT POUR ACTES EFFECTUES AU DOMICILE DU PATIENT .....	<b>7</b>
<b>ARTICLE 13</b> -ACTES EFFECTUES LA NUIT, LE SAMEDI APRÈS-MIDI OU LE DIMANCHE .....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 14</b> -CONTENU DE LA CONSULTATION ET DE LA VISITE.....	<b>8</b>
<b>ARTICLE 15</b> -VISITE UNIQUE POUR PLUSIEURS PATIENTS .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 16</b> - CONSULTATIONS AU CABINET DU PRATICIEN OU VISITES AU DOMICILE DU PATIENT.....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 17</b> -CONSULTATION FAISANT INTERVENIR DEUX MEDECINS .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 18</b> -ASSISTANCE DU PRATICIEN TRAITANT A UNE INTERVENTION CHIRURGICALE .....	<b>10</b>
<b>ARTICLE 19</b> - HONORAIRES DE SURVEILLANCE MÉDICALE DANS LES CLINIQUES PRIVÉES.....	<b>10</b>
<b>ARTICLE 20</b> - CONSULTATION D'UN PATIENT HOSPITALISE PAR UN MÉDECIN APPELÉ DE L'EXTERIEUR .....	<b>11</b>
<b>ARTICLE 21</b> -DISPOSITIONS PARTICULIÈRES AUX ACTES D'ANESTHESIE -RÉANIMATION .....	<b>11</b>
<b>ARTICLE 22</b> -DISPOSITIONS DIVERSES .....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 23</b> -NUMÉRO D'INSCRIPTION A L'ORDRE.....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 24</b> -LOCATION DES BLOCS.....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 25</b> -REGLEMENT DES CONTENTIEUX .....	<b>13</b>
<b>ARTICLE 26</b> -SECRET MÉDICAL.....	<b>14</b>

## 2EME PARTIE : NOMENCLATURE DES ACTES MEDICAUX ET CHIRURGICAUX

### TITRE I- ACTES DE TRAITEMENT DES LÉSIONS TRAUMATIQUES

CHAPITRE I - FRACTURES .....	16
<i>Article 1 - Traitement orthopédique compris l'immobilisation d'une fracture fermée simple sans anesthésie</i> .....	16
<i>Article 2. - Traitement orthopédique complet quelle qu'en soit la technique, d'une fracture fermée nécessitant une réduction avec anesthésie ou une extension continue</i> .....	16
<i>Article 3. - Traitement sanglant complet d'une fracture fermée récente, avec ou sans ostéosynthèse et quelque qu'en soit la technique</i> .....	17
<i>Article 4. - Traitement sanglant d'une fracture ouverte récente</i> .....	18
<i>Article 5. -Traitement sanglant des pseudarthroses, ou des cals vicieux nécessitant une ostéotomie avec interruption de la continuité osseuse</i> .....	18
<i>Article 6. - Répétition d'un plâtre ou d'un appareil d'immobilisation</i> .....	18
CHAPITRE II- LUXATIONS .....	18
<i>Article 1. - Réduction et contention d'une luxation récente par méthode non sanglante</i> .....	18
<i>Article 2. - Réduction et contention d'une luxation récente par méthode sanglante</i> .....	18
<i>Article 3. - Réduction et contention d'une luxation ancienne par la méthode sanglante</i> .....	19
<i>Article 4. - Traitement sanglant d'une luxation récidivante, quelle qu'en soit la technique</i> .....	19
<i>Article 5. - Lésion associant la luxation et la fracture d'une épiphyse</i> .....	19
<i>Article 6. - Luxation ouverte</i> .....	19
CHAPITRE III.- PLAIES RÉCENTES OU ANCIENNES .....	19

### TITRE II- ACTES PORTANT SUR LES TISSUS EN GENERAL

CHAPITRE I - PEAU ET TISSU CELLULAIRE SOUS-CUTANÉ.....	21
CHAPITRE II- MUSCLES, TENDONS, SYNOVIALES (A L'EXCLUSION DE LA MAIN) .....	23
CHAPITRE III - OS .....	24
CHAPITRE IV- ARTICULATIONS .....	25
CHAPITRE V-ARTERES ET VEINES.....	26
<i>Article 1 - Actes de pratique courante</i> .....	26
<i>Article 2 - Actes de chirurgie</i> .....	27
<i>Article 3 - Cancérologie</i> .....	27
CHAPITRE VI- SYSTEME LYMPHATIQUE.....	28
CHAPITRE VII- NERFS .....	29

### TITRE III- ACTES PORTANT SUR LA TÊTE

CHAPITRE I - CRANE ET ENCÉPHALE.....	30
<i>Article 1. - Investigations neurologiques centrales et périphériques</i> .....	30
<i>Article 2. - Traitement neurochirurgical des affections intracrâniennes</i> .....	31
<i>Article 3 - Neurochirurgie fonctionnelle et stéréotaxique</i> .....	33
<i>Article 4 - Divers</i> .....	33
CHAPITRE II.-ORBITE-ŒIL.....	33
<i>Article 1 - Actes d'exploration clinique</i> .....	33
<i>Article 2 - Opérations sur les paupières, les sourcils et la région orbito-faciale</i> .....	34
<i>Article 3 - Chirurgie de l'appareil lacrymal</i> .....	35
<i>Article 4 - Chirurgie de la conjonctive et du segment antérieur du globe</i> .....	35
<i>Article 5- Chirurgie du segment postérieur du globe</i> .....	36
<i>Article 6 - Photocoagulation du segment postérieur</i> .....	36
<i>Article 7. - Traitement de la cataracte</i> .....	36
<i>Article 8. - Ablation des corps étrangers intraoculaires</i> .....	37
<i>Article 9 - Traitement du glaucome</i> .....	37
<i>Article 10 - Opérations sur les muscles de l'œil</i> .....	37
<i>Article 11 - Circonstances particulières motivant une majoration</i> .....	37

<b>CHAPITRE III- OREILLE .....</b>	<b>38</b>
Article 1 - Investigation .....	38
Article 2 - Oreille externe .....	39
Article 3 - Oreille moyenne .....	39
Article 4 - Nerf facial .....	39
<b>CHAPITRE IV.- FACE .....</b>	<b>40</b>
Article 1-Nez .....	40
Article 2 - Sinus.....	40
Article 3 - Traitement de diverses lésions de la face.....	41
<b>CHAPITRE V - BOUCHE- PHARYNX (PARTIES MOLLES).....</b>	<b>41</b>
Article 1 - Lèvres. ....	41
Article 2 - Langue.....	41
Article 3 - Plancher de la bouche .....	41
Article 4 - Pharynx.....	42
Article 5 - Glandes salivaires.....	42
Article 6 - Traitement de tumeurs diverses .....	42
<b>CHAPITRE VI- MAXILLAIRES .....</b>	<b>43</b>
Article 1- Fractures.....	43
Article 2 - Lésions infectieuses.....	43
Article 3 - Malformations et tumeurs.....	43
Article 4 - Articulation temporo-maxillaire .....	44
<hr/> <b>TITRE IV- ACTES PORTANT SUR LE COU</b> <hr/>	
<b>CHAPITRE I-TISSU CELLULAIRE, MUSCLES.....</b>	<b>45</b>
<b>CHAPITRE II - LARYNX .....</b>	<b>45</b>
Article 1 - Actes de diagnostic et chirurgicaux.....	45
Article 2 - Rééducation de la voix, du langage et de la parole.....	45
<b>CHAPITRE III-CORPS THYROÏDE .....</b>	<b>47</b>
<b>CHAPITRE IV-TRACHÉE-CESOPHAGE .....</b>	<b>47</b>
<hr/> <b>TITRE V- ACTES PORTANT SUR LE RACHIS OU LA MOELLE EPINIÈRE</b> <hr/>	
Article 1 - Traitement neurochirurgical des affections intra-rachidiennes.....	48
Article 2 - Actes portant sur le rachis.....	49
<hr/> <b>TITRE VI-ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE SUPÉRIEUR.....</b> <hr/>	
<hr/> <b>TITRE VII- ACTES PORTANT SUR LE THORAX</b> <hr/>	
<b>CHAPITRE I-SEIN .....</b>	<b>52</b>
<b>CHAPITRE II - PAROI THORACIQUE.....</b>	<b>52</b>
<b>CHAPITRE III-PLEVRE- POUMONS .....</b>	<b>52</b>
Article 1 - Explorations fonctionnelles respiratoires .....	52
Article 2 - Soins.....	53
Article 3 - Actes de chirurgie .....	53
<b>CHAPITRE IV-MEDIASTIN .....</b>	<b>54</b>
<b>CHAPITRE V-CŒUR-PÉRICARDE.....</b>	<b>55</b>
Article 1 - Electrocardiographie.....	55
Article 2 - Autres enregistrements cardiaques.....	55
Article 3 - Surveillance monitorée.....	56
Article 4 - Cathétérismes.....	56
Article 5 - Interventions sur le cœur et le péricarde .....	57
Article 6 - Interventions nécessitant une circulation extracorporelle .....	57

<b>TITRE VIII- ACTES PORTANT SUR L ABDOMEN</b>	
CHAPITRE I - ACTES DE DIAGNOSTIC .....	58
CHAPITRE II- PAROI ABDOMINALE- GRANDE CAVITÉ PÉRITONÉALE.....	58
CHAPITRE III- ESTOMAC ET INTESTIN.....	59
CHAPITRE IV- FOIE, VOIES BILIAIRES, PANCREAS .....	60
CHAPITRE V - RATE, SURRENALES.....	61
CHAPITRE VI- RECTUM ET ANUS .....	61
<b>TITRE IX- APPAREIL URINAIRE</b>	
CHAPITRE I - ENDOSCOPIE.....	63
CHAPITRE II- ACTES LIÉS A LA TECHNIQUE DE L'HEMODIALYSE.....	64
CHAPITRE III- REINS .....	64
CHAPITRE IV- URETERE .....	65
CHAPITRE V - VESSIE .....	65
CHAPITRE VI - URETRE .....	66
<b>TITRE X- ACTES PORTANT SUR L APPAREIL GÉNITAL MASCULIN</b>	
CHAPITRE I - VERGE.....	67
CHAPITRE II- PROSTATE ET VESICULES SEMINALES.....	67
CHAPITRE III- BOURSES .....	67
<b>TITRE XI- ACTES PORTANT SUR L APPAREIL GENITAL FÉMININ</b>	
CHAPITRE I - EN DEHORS DE LA GESTATION .....	68
Article 1 - Interventions par voie basse .....	68
Article 2 - Interventions par voie haute .....	69
Article 3 - Interventions par voies haute et basse combinées.....	69
CHAPITRE II- ACTES LIÉS A LA GESTATION ET A L'ACCOUCHEMENT.....	69
Article 1 - Examen échographique au cours du premier trimestre .....	70
Article 2 - Examen échographique au cours du second trimestre.....	70
Article 3 - Examen échographique au cours du troisième trimestre.....	70
Article 1- Surveillance échographique pour pathologie gravidique fœtale ou maternelle, avec rédaction d'un dossier médical qui est communiqué au contrôle médical sur demande :.....	70
Article 2 - Examen de complément de l'échographie du 2ème ou du 3ème trimestre, réalisé par un médecin autre que celui ayant effectué le premier examen, demandé sur signes d'appels échographiques, en cas de suspicion de pathologie fœtale sévère : .....	70
CHAPITRE III.- ACTES LIÉS A L'ASSISTANCE MEDICALE A LA PROCREATION .....	73
CHAPITRE IV- ACTES DE DIAGNOSTIC ANTENAT AL .....	74
<b>TITRE XII- ACTES PORTANT SUR LE MEMBRE INFERIEUR</b>	
CHAPITRE I - CUISSE-JAMBE.....	75
CHAPITRE II - PIED .....	76
Article 1 - Chirurgie de l'avant-pied.....	76
Article 2 - Autres cas portant sur le pied .....	77
<b>TITRE XIII- DIA GNOSTIC ET TRAITEMENT DE TROUBLES MENT A UX</b>	
CHAPITRE I - TESTS MENTAUX .....	78
CHAPITRE II- ACTES DE THERAPEUTIQUE.....	79

---

**TITRE XIV- ACTES DE REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLES**


---

<b>CHAPITRE I - CAS SIMPLES.....</b>	<b>81</b>
<b>CHAPITRE II - TRAITEMENTS DE REEDUCATION ET DE READAPTATION FONCTIONNELLES .....</b>	<b>81</b>
<i>Article 1 - Rééducations diverses.....</i>	<i>81</i>
<i>Article 2 - Rééducations individuelles. ....</i>	<i>82</i>
<i>Article 3 - Traitements des conséquences motrices des affections neurologiques.....</i>	<i>82</i>
<i>Article 4 - Rééducation respiratoire.....</i>	<i>83</i>
<i>Article 5 - Tractions vertébrales (maximum 6 séances).....</i>	<i>83</i>
<i>Article 6 - Manipulations vertébrales. ....</i>	<i>83</i>
<i>Article 7 - Actes de rééducation portant sur le pied.....</i>	<i>83</i>

---

**TITRE XV- ACTES DIVERS**


---

<b>CHAPITRE I- ACTES D'URGENCE : OXYOLOGIE.....</b>	<b>85</b>
<b>CHAPITRE II- REANIMATION CONTINUE.....</b>	<b>85</b>
<b>CHAPITRE III- HYPERBARIE THERAPEUTIQUE.....</b>	<b>85</b>
<b>CHAPITRE IV. - CONSEILS DIÉTÉTIQUES .....</b>	<b>85</b>

---

**TITRE XVI- SOINS INFIRMIERS**


---

<b>CHAPITRE I-SOINS DE PRATIQUE COURANTE .....</b>	<b>86</b>
<b>CHAPITRE II - SOINS SPECIALISES .....</b>	<b>88</b>

### 3EME PARTIE : NOMENCLATURE DES ACTES D'IMAGERIE MEDICALE

#### TITRE I- DISPOSITIONS GENERALES

ARTICLE PREMIER.-COTATION DES ACTES .....	91
Article 2 - <i>Compte rendu et présentation des examens de radiodiagnostic</i> .....	91
Article 3 - <i>Compte rendu et présentation des examens d'échographie</i> .....	91
Article 4 - <i>Actes effectués en dehors du cabinet du médecin</i> .....	91
Article 5 - <i>Supplément pour actes d'imagerie effectués la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou un jour     férié</i> .....	92
Article 6. - <i>Circonstances particulières</i> .....	92
CHAPITRE I - ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LE SQUELETTE .....	92
Article 1 - <i>Membre supérieur</i> .....	92
Article 2 - <i>Membre inférieur</i> .....	93
Article 3 - <i>Bassin</i> .....	93
Article 4 - <i>Sacro-coccyx</i> .....	94
Article 5 - <i>Pangonographie</i> .....	94
Article 6 - <i>Tête et massif facial</i> .....	94
Article 7 - <i>Thorax</i> .....	94
Article 8 - <i>Rachis</i> .....	94
CHAPITRE II- ACTES DE RADIODIAGNOSTIC PORTANT SUR LES VISCÈRES.....	95
Article 1. - <i>Larynx, parties molles du cou</i> .....	95
Article 2 - <i>Poumon</i> .....	96
Article 3 - <i>Cœur</i> .....	96
Article 4 - <i>Tube digestif</i> .....	96
Article 5 - <i>Système urinaire</i> .....	96
Article 6 - <i>Gynécologie</i> .....	96
Article 7 - <i>Système nerveux</i> .....	97
Article 8 - <i>Angiographie non numérisée et angiographie numérisée obtenues après injection par voie artérielle</i> .....	97
Article 9 - <i>Angiographie numérisée obtenue après injection par voie veineuse</i> .....	97
CHAPITRE III- EXAMENS DIVERS .....	97
CHAPITRE IV- EXAMENS UTILISANT DES APPAREILLAGES SPÉCIAUX.....	98
Article 1 - <i>Radiographie en coupe</i> .....	98
Article 2 - <i>Radiocinéma ou magnétoscope</i> .....	98
Article 3 - <i>Radiophotographies pour visite annuelle</i> .....	98
CHAPITRE V - ACTES DE SCANOGRAPHIE.....	98
Article 1 - <i>Examens de scanographie</i> .....	98
Article 2 - <i>Examens particuliers</i> .....	98
CHAPITRE VI - ACTES DE SCANOGRAPHIE.....	98
Article 1 - <i>Examens d'IRM</i> .....	99
Article 2 - <i>Examens particuliers</i> .....	99
TITRE III –ACTE DE RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE.....	100

#### TITRE IV- ACTES D'ÉCHOGRAPHIE

CHAPITRE I - ECHOGRAPHIES NON OBSTETRIQUES .....	104
Article 1 - <i>Examen échographique d'un organe superficiel</i> .....	104
Article 2 - <i>Examen échographique d'un ou plusieurs organes intra-abdominaux</i> .....	104
Article 3 - <i>Autres examens</i> .....	104
CHAPITRE II- ECHOGRAPHIES OBSTETRIQUES .....	103
Article 1 - <i>Examen échographique au cours du premier trimestre</i> .....	103
Article 2 - <i>Examen échographique au cours du second trimestre</i> .....	104
Article 3 - <i>Examen échographique au cours du troisième trimestre</i> .....	104
Article 4 - <i>Examen échographique Doppler du cordon</i> .....	104
CHAPITRE III- AUTRES EXAMENS ECHOGRAPHIQUES .....	104
Article 1 - <i>Examen échographique artériel et /ou veineux avec Doppler pulsé</i> .....	104
Article 2 - <i>Echoendoscopies</i> .....	104
Article 3 - <i>Examens vélocimétriques</i> .....	104

CHAPITRE IV - ACTES UTILISANT DES RADIOELEMENTS EN SOURCES NON SCELLEES .....	104
Article 1 - Explorations scintigraphiques morphologiques et fonctionnelles .....	104
Article 2- Utilisation Thérapeutique des Radioéléments En Source Non Scellées.....	105

#### 4EME PARTIE : NOMENCLATURE DES ACTES DE BIOLOGIE MEDICALE

Article 1 .....	106
Article 2 - Actes d'analyses : identification des lettres clés et coefficient .....	106
Article 3 - Notation d'un acte.....	106
Article 4 - Supplément pour analyses effectuées la nuit, le samedi après-midi, le dimanche ou un jour férié .....	106
Article 5 - Cotation des prélèvements.....	106
Article 6 - Indemnité de déplacement.....	107
Article 7 - Actes non répertoriés .....	107
Hématologie.....	108
Biochimie .....	108
Immunologie.....	110
Hormonologie.....	111
Bactériologie et parasitologie .....	112
Divers .....	115

## INDEX A

A.L.A.T .....	110
A.S.A.T .....	110
Abcès	
de la cloison (traitement) .....	40
du foie (Drainage d'un) .....	61
latéro-pharyngien (Ouverture).....	42
Abdomen	
Radiodiagnostic.....	96
Ablation	
D'épongé .....	36
D'un névrome de Morton .....	77
D'une dérivation extra-crânienne .....	32
De bouchon de cérumen .....	39
De bouchons épidermiques .....	39
De corps étranger .....	39
De fistules et gros kystes congénitaux.....	42, 45
De la marge de l'anus .....	62
De la papillomatose du canal anal .....	62
De matériel d'ostéosynthèse .....	24
De tumeur nerveuse .....	29
De tumeurs cutanées .....	22
De tumeurs épidermiques .....	22
De volet .....	33
Des séquestres pour ostéite.....	43
Des tumeurs bénignes du canal anal.....	62
Des vésicules séminales.....	67
D'exostose sous-unguéale .....	50
Du coccyx .....	49
Du gros orteil.....	76
Du xanthélasma.....	35
D'un cancer du clitoris, de la vulve ou du vagin.....	68
D'un ou plusieurs lobes .....	54
D'un polype choanal .....	42
D'un polype de l'oreille moyenne .....	39
D'un polype du larynx.....	45
D'un polype fibreux utérin .....	68
D'une glande salivaire .....	43
D'une lésion conjonctivale.....	35
D'une lésion de la glande parotide.....	42
D'une tumeur bénigne des maxillaires.....	43
D'une tumeur bénigne du rectum.....	62
D'une tumeur bénigne du sigmoïde .....	62
D'une tumeur cutanée .....	22
D'une tumeur de l'orbite .....	35
D'une tumeur nécessitant une anesthésie générale.....	22
Suivie de greffe de conjonctive.....	35
D'angiome Ou De Lymphangiome.....	22
De Prothèse Articulaires (Réintervention) .....	26
D'un Corps Etranger Des Fosses Nasales .....	40
D'une Exostose.....	24
Abord	
des lésions rachidiennes .....	49
pour ligature.....	27
Abouchement	
d'un uretère .....	65
rectal (traitement) .....	61
Abrasion .....	23
Accouchement	
Délivrance artificielle .....	72

Extraction instrumentale de l'enfant .....	72
Gémellaire comportant les visites normales .....	71
Mesure du ph fœtal .....	71
Par le siège chez une primipare .....	71
Pratiqué par une sage-femme .....	71
Psychoprophylactique .....	71
Simple comportant les visites normales .....	71
Surveillance avec monitoring .....	72
Pratiqué par un médecin .....	71
ACE .....	112
Acide Urique Urinaire (urines de 24 h) .....	108
Acidocétose .....	85
Actes d'échographie .....	91
Adaptation	
A l'obscurité .....	34
De lentilles .....	34
Adénite génienne (Traitement) .....	41
Adénoïdectomie .....	42
Adénome péri-urétral (résection) .....	63
Adénophlegmon cervico-facial	
Incision et drainage .....	45
Aérosol (séance) .....	87
Albumine .....	115
Albuminémie .....	108
Albuminurie .....	115
Albuminurie (urines de 24 h) .....	108
Alexander .....	78
Alimentation par sonde .....	86
Alpha - Fœtoprotéine .....	112
Alpha H.B.D.H. .....	110
Amblyopie (examen sensorio-moteur) .....	34
Amibiase (Sérodiagnostic) .....	111
Amniocentèse .....	71
Amnioscopie .....	71
Ampoule de Vater .....	60
Amputation	
Du col .....	68
Du cou-de-pied à la hanche (exclue) .....	75
inter-scapulo-thoracique .....	50
ou désarticulation de la main à l'épaule incluse .....	50
Amygdalectomie totale .....	42
Amylasémie .....	110
Anastomose chirurgicale	
Entre le système porte et le système cave .....	61
Anastomose vasculaire extra-intra-crânienne .....	32
Anastomosés portant sur les gros vaisseaux intrathoraciques .....	55
Anévrisme	
Cirsoïde .....	22
Artériels ou artérioveineux .....	27
artériel supra-tentorial	
Exclusion .....	32
artériels intracrâniens .....	32
artério-veineux intra-crâniens .....	32
Angiographie .....	33, 97
en fluorescence .....	34
numérisée .....	92
angioplasties .....	99
Angioscanner .....	99
Angle ponto-cérébelleux .....	31
Annexectomie .....	69
Anti-HAV .....	110
Anticorps anti - DNA natif .....	112
Antireflux vésico-urétéral (réalisation d'un dispositif) .....	65

Antistreptodornase .....	112
Antistreptolysines .....	112
Anus	
Abcès et fistules .....	62
Apo A1 .....	108
Apo B .....	108
Appareil d'immobilisation	
Confection, répétition ou ablation d'un .....	25
de circulation extracorporelle (surveillance) .....	57
plâtré (suivie de la confection) .....	45
valvulaire .....	57
Appendice (ablation) .....	60
Artère	
coronaire .....	57
intracrânienne (chirurgie réparatrice d'une) .....	32
Artériographie .....	97
Artérioveineuse médullaire .....	48
Arthrodèse .....	26, 51
Intermétacarpienne .....	51
Interphalangienne .....	76
Arthrographie .....	97
Arthrolyse .....	25
Arthroplastie .....	25
Fémur et bassin .....	75
interphalangienne .....	76
Arthroscanner .....	99
Arthroscopie .....	25
Arthus .....	79
Articulations	
des doigts (chirurgie) .....	51
temporo-mandibulaires .....	94
Aspiration endo-cavitaire .....	53
Athétose .....	82
ATM .....	94
Atrésie	
Œsophagienne .....	55
Vaginale .....	68
Audiométrie	
Tonale liminaire .....	38
Autoplastie	
Par lambeau bipédiculé .....	22
Par lambeau unipédiculé .....	22
Par rotation ou par glissement .....	22
Auto-sondage (Education à) .....	86
Autres lésions vasculaires cérébrales .....	32
Avant-bras	
Radiodiagnostic .....	92
Lésion traumatique .....	17
Avant-pied	
Radiodiagnostic .....	93
Azotémie .....	108, 109

## **B**

Bacteriologie .....	113
Sécrétions broncho-pulmonaires et expectorations .....	113
Sensibilité des bactéries et des champignons aux antibiotiques .....	113
Balnéothérapie .....	82
Bassin	
Radiodiagnostic .....	93
de Sèze .....	93
Bender .....	78
Benton .....	78

Besredka (méthode) .....	86
Beta 2 Micro Globuline .....	112
Beta H.C.G .....	112
Bilan	
électrophysiologique oculaire .....	34
orthoptique .....	38
Bilharziose (Sérodiagnostic) .....	111
Bilirubine .....	108
Binet-Simon .....	78
Binois .....	78
Biomicroscopie .....	34
Biopsie	
Stéréotaxique d'une lésion intracrânienne .....	33
De la plèvre .....	53
Du grêle par sonde .....	59
Du larynx .....	45
Intra-articulaire .....	25
Musculaire .....	24
Musculaire du rectum .....	61
Rénale par lombotomie .....	64
BK .....	113
Blépharochalasis .....	34
Blondeau .....	94
Bonnardel .....	78
Borelli Oléron .....	78
Borel-Maisonny .....	79
Branches terminales du trijumeau .....	29
Bras (humérus)	
Radiodiagnostic .....	92
Bride	
fibreuse .....	41
rétractile .....	22
vitréennes .....	36
Broche (mise en place d'une) .....	24
Bronche (réparation par suture) .....	54
Bronchoaspiration .....	54
Bronchoscopie .....	54
Brûlure (pansement) .....	20
Brunet-Lézine .....	78
Bucco-nasale (fermeture d'une communication) .....	40
Bucco-sinusale (fermeture d'une communication) .....	40
Bulher .....	79
Bunnel Davidhson .....	111

## Ç

C.K .....	110
C.K.M.B. ....	110
C.P.K .....	110
C.R.P .....	112
CA .....	112
Calcium .....	109
Canal	
biliaire (anastomose) .....	60
défèrent (chirurgie isolée du) .....	67
Canaux excréteurs (injection postopératoire) .....	61
Capacité de Fixation .....	109
Capnimétrie du sang artériel .....	53
Carcinologique .....	28
Carotide interne (ligature) .....	32
Carotidien (grand évidement) .....	28
Cataracte (Extraction) .....	36
Cathéter	

changement.....	60
péritonéal .....	88
veineux (prélèvement sanguin sur).....	88
Cathétérisme .....	27, 56
bilatéral .....	63
des voies lacrymales .....	35
pour rétention d'urine .....	65
unilatéral.....	63
urétral.....	86
Cattell .....	78, 79
Cavernographie.....	96
Cavité	
osseuse (comblement) .....	24
pariétale (création) .....	52
Cavum de profil.....	95
CD4-CD8 .....	108
Cellulite (Traitement).....	41
Cémentation vertébrale.....	101
Cerclage du col .....	73, 74
Certificat d'internement .....	79
Cervelet.....	31
Césarienne	
Suivie de myomectomie.....	73
Vaginale.....	73
Cétonurie .....	115
Chalazion.....	34
Changement	
De boîtier.....	57
De flacons ou branchement sur dispositif en place.....	87
De sonde à demeure.....	59
Cheville	
Radiodiagnostic.....	93
Chimio-embolisation .....	100
Chimio-nucléolyse .....	101
Chimiothérapie ambulatoire .....	28
Chimiothérapie anticancéreuse.....	89
Chimiothérapie régionale du cancer par perfusion intra-artérielle.....	27
Chirurgie	
Du ptosis .....	34
combinée du glaucome et de la cataracte .....	38
corrective bilatérale des oreilles.....	39
de l'astigmatisme cornéen.....	36
réparatrice de la pyramide nasale .....	40
stéréotaxique.....	33
thoracique .....	83
Chlamydiae	
Recherche par méthode immunologique .....	114
Recherche par méthode PCR .....	114
Sérodiagnostic .....	111
Chlore .....	109
Choanale (traitement d'une oblitération) .....	40
Choc insulinique .....	79
Cholécystostomie.....	60
par voie percutanée .....	101
Cholestérol.....	109
Chromatique (exploration du sens).....	34
Circoncision.....	67
Clairance de la Créatinine.....	109, 116
Clavicule	
ablation de la.....	50
Radiodiagnostic.....	92
Clichés radiologiques.....	98
Clivus.....	31

Clou méatique (pose).....	35
Coefficient .....	106
Cœlioscopie .....	69
Cœliotomie	
Interventions pour traitement des anomalies de la grossesse.....	73
Traitement de la rupture utérine .....	73
Cœur (suture).....	57
Colectomie.....	60
Collection	
Cloisonnée ou non .....	58
Isolée (incision ou drainage).....	22
Suppurée de la face .....	41
Volumineuse (incision) .....	22
Collection endo ou périlaryngée	
Ouverture .....	45
Collections	
Suppurées ou kystiques .....	23
Columbia .....	79
Coma .....	79, 85
Compte d'Addis.....	115
Condyle.....	44
Congélation	
Des Gamètes et des Embryons .....	115
Contenu utérin .....	97
Contrôle radiologique .....	92
Convulsivothérapie .....	79
Coombs .....	108
Coproculture .....	113, 115
Corporectomie vertébrale.....	48
Corps	
Cétonique.....	115
étranger oculaire .....	94
étrangers.....	37
Correction de dépression traumatique.....	41
Corticographie .....	33
Courbe de tension oculaire nyctémérale.....	34
Craniosténose (Traitement) .....	33
Créatininémie.....	109
Cristallin artificiel (implantation ou explantation ou reposition).....	36
Cryoapplication sur la cornée .....	35
Cryoconservation	
Des Gamètes et des Embryons .....	115
Cryothérapie des papillomes endolaryngés .....	45
Cuisse	
Radiodiagnostic.....	93
Culot Urinaire .....	115
Curage ganglionnaire .....	28
Cure	
chirurgicale du diverticule sous-urétral .....	66
opérateur de l'hydrocèle .....	67
opérateur du kyste du cordon .....	67
Curiothérapie .....	86
Cystectomie totale.....	65
Cystographie.....	96
Cystométrie.....	63
Cystoscopie.....	63
Cystostomie sus-pubienne.....	65
Cystotomie .....	65
Cytomégalovirus igm (Sérodiagnostic).....	111

## D

Dacryocystorhinostomie .....	35
Dame de Fay .....	78
Décortication pleurale.....	54
Delirium tremens (traitement) .....	85
Densité.....	115
Dénudation .....	26
Dérivation	
Kysto ou sous duo-péritonéale .....	32
Ventriculo-atriale.....	32
Dérivation du liquide céphalo-rachidien .....	32
Désarticulation	
De hanche .....	75
Désensibilisation.....	21
Désobstruction en dehors de la séance de dialyse .....	64
Destruction	
de condylomes acuminés .....	23
d'un tatouage .....	23
Détresse respiratoire .....	85
Dialyse péritonéale.....	58
Dialyse peritonéale.....	90
Diathermo-coagulation.....	42
Dilatation	
de l'urètre pour rétrécissement.....	66
laryngée .....	45
œsophagienne .....	54
Discographie.....	97
Discographie d'un disque .....	49
Dispositif intraveineux (pose ou changement d'un).....	87
Doigt (transposition).....	51
Doigt à ressort.....	51
Doppler vasculaire .....	104
Douche filiforme par séance .....	23
Drainage	
biliaire.....	60
biliaire.....	101
des épanchements séro-hématiques des membres .....	19
permanent transtympanique.....	39
postural .....	83
ventriculaire (Pose d'un) .....	32
Duodéno-pancréatectomie .....	61
Echobiométrie oculaire .....	34
Echodoppler cardiaque .....	55
Echoencéphalogramme .....	30
Echoendoscopies digestives .....	104
Echographie	
abdominale.....	103
cardiaque.....	55
de la hanche du nourrisson.....	103
du système urinaire .....	103
mammaire .....	103
musculo-tendineuse.....	103
oculaire .....	34
orbitaire.....	103
prostatique .....	103
simple .....	34
testiculaire.....	103
thyroïdienne .....	103

transfontanellaire .....	103
obstétricales .....	103
Doppler .....	55
Electrocardiogramme .....	55
Electrocardiogramme peropératoire .....	55
Electrochoc .....	79
Electrocoagulation	
De papillomes génitaux externes, du gland et du méat .....	67
Des amygdales .....	42
D'une tumeur vésicale .....	65
Endoscopique.....	63
Electrodiagnostic de stimulation .....	30
Electroencéphalogramme .....	30
Electroencéphalographie quantifié (cartographie) .....	31
Electromyogramme .....	30
Electronarcose.....	79
Electro-oculogramme .....	34
Electrophorèse de l'Hémoglobine .....	108
Electrophorèse des Protéines .....	109
Electrorétinogramme .....	30
Electrorétinographie .....	34
Embarrure (traitement) .....	32
embolisation.....	100
EMG des sphincters .....	30
Encéphalopathie infantile .....	82
Endofibroscopie .....	59
Endofibroscopie oesogastro-duodénale.....	59
Endo-prothèse de reconstitution du maxillaire .....	44
Endoprothèse veineuse .....	100
Endoscopie.....	60
Endoscopiques (Interventions).....	63
Endothélium cornéen (microscopie spéculaire, clichés photographiques).....	34
Entéro-cystoplastie .....	65
Enucléation .....	35
Epilation électrique .....	23
Epilepsie (Exploration stéréotaxique d'une) .....	33
Epiphysiodèse de l'extrémité inférieure du genou .....	76
Epluchage .....	19
Epluchage du larynx.....	45
Epreuve de Compatibilité Sanguine .....	108
Estomac (intervention itérative sur).....	59
Estradiol.....	112
Etat de choc .....	85
Evacuation chirurgicale .....	19
Evacuation d'un hématome intra-rachidien .....	48
Evidement pétro-mastoïdien .....	39
Eviscération .....	35
Evoqués du pénis ou du clitoris .....	31
Examen	
audiométrique spécial de l'enfant .....	38
audiométrique total et vocal .....	38
électronystagmographique.....	38
labyrinthique.....	38
Excision	
d'un anthrax.....	21
d'une cicatrice vicieuse .....	21
d'une plaie du cuir chevelu .....	32
d'une zone épileptogène .....	33
des hygromas .....	21
Exentération de l'orbite .....	35
Exérèse	
d'une lésion expansive intra-durale, extra-médullaire .....	48
chirurgicale d'une tumeur maligne.....	41

de kystes synoviaux .....	24
de nævi cellulaires .....	23
des anévrismes .....	32
des diverticules vésicaux .....	65
d'un ganglion ou d'une adénopathie .....	28
d'un lupus ou d'une tuberculose verruqueuse .....	23
d'une gaine synoviale.....	24
d'une lésion expansive.....	31
d'une lésion expansive en sablier .....	48
d'une lésion expansive épidurale .....	48
d'une lésion expansive géante de la queue de cheval.....	48
d'une lésion intra-médullaire .....	48
d'une tumeur bénigne de la bouche .....	42
d'une tumeur osseuse.....	39
par cystectomie partielle d'une tumeur vésicale.....	65
Exploration	
chirurgicale de l'oreille moyenne.....	39
d'une plaie simple de conjonctive.....	35
Exsanguino-transfusion .....	26
Exstrophie vésicale (chirurgie de).....	65
Extirpation .....	24
d'abcès froid sans lésion osseuse .....	23
d'un abcès froid thoracique .....	52
d'une tumeur musculaire encapsulée .....	24
Extraction	
de fécalome .....	87
de la cataracte.....	36
d'un corps étranger de l'hypopharynx.....	45
d'un corps étranger intrarachidien.....	49
d'un corps étranger oesophagien .....	54
Extra-parenchymateuse.....	31

## E

Facteur Anti Xa.....	108
Fer Sérique.....	109
Ferritine .....	109
Fétuine .....	112
Fibrinémie.....	108
Fibrome naso-pharyngien .....	43
Film de Gille .....	79
Fissures anales .....	62
Fistule	
salivaire cutanée (traitement).....	42
artério-veineuse (création).....	64
œsophagienne (traitement chirurgical) .....	47
vésico-cutanée (fermeture de).....	65
cutanées des viscères (traitement chirurgical) .....	60
uréthro-rectales	
Fistulographie .....	97
FIV.....	73
Fluorophotométrie.....	34
Fluoroscopie.....	33
Foie (ponction biopsique).....	61
Foie (résection segmentaire du).....	61
Fosses nasales	
Corps étranger .....	40
Fracture	
Articulaires de la hanche.....	17
Astragale - calcanéum .....	16
Astragale.....	17
Avant pied.....	16, 17
Avant-bras .....	16

Bassin .....	17
Bassin .....	18
Bi-malléolaire .....	17
Bras.....	16
Calcaneum .....	17
Carpe - cubitus .....	17
Clavicule.....	16, 17
Cotyle ou du bassin .....	17
Coude.....	16
Cubitale.....	16
Cuisse .....	16
Deux os de l'avant-bras .....	16
du nez (réduction).....	40
Epaule.....	16
Fémur.....	16, 17
Genou .....	16
Hanche.....	16
Humérus.....	16, 17
Jambe .....	16
Main.....	16
Malléole .....	17
Maxillaires .....	43
Métacarpien .....	17
Omoplate .....	17
Phalange .....	17
Pied.....	16
Poignet.....	16
Rachis .....	16, 17
Rotule.....	17
Scaphoïde - radius .....	17
Styloïde radiale.....	16
Tarse antérieur.....	16, 17
Tibia et péroné.....	17
Tibia.....	17
Frottis Cervico Vaginal.....	116
Fructosamine .....	109
FSH.....	112

## G

G.E.....	108
G6PD .....	110
Galactographie.....	96
Gamma G.T.....	110
Ganglion aortico-rénal.....	29
Ganglion de Gasser.....	29
Garde d'un patient à domicile .....	88
Gastrectomie.....	59
Gastrobiopsie .....	59
Gastro-oesophagienne.....	60
Gastrostomie percutanée endoscopique .....	59
Genou	
Désinsertion du quadriceps pour raideur .....	75
Ligamentoplastie d'un ligament .....	75
Radiodiagnostic.....	93
Suture d'un ligament .....	75
Gesell .....	78
Glande salivaire (Traitement chirurgical).....	42
Glandes salivaires (Injection de substances de contraste) .....	42
Glaucome	
Traitement par ultrasons .....	37
Traitement chirurgical .....	37
Glaucome (épreuves de provocation).....	34

Glossectomie.....	41
Glycémie.....	109
Glycémie Post Prandiale .....	109
Glycosurie.....	109
Glycosurie de 24 h.....	115
Gonioscopie .....	34
Goodenough.....	78
Grace Arthur.....	78
Grande extraction	
Par le praticien ayant entrepris l'accouchement.....	72
Par un médecin appelé pour l'intervention.....	72
Greffe	
de conjonctive.....	35
de la cornée.....	36
dermo-épidermique.....	21
étendue de conjonctive .....	35
nerveuse .....	29
libres de peau totale.....	22
Gril costal .....	94
Groupage Sanguin & Rhésus .....	108
Guillain-Barré.....	82
Gymnastique.....	81
Gynécologie	
Radiodiagnostic.....	96

## H

Hanche	
Butée ostéoplastique .....	75
Radiodiagnostic.....	93
Réduction chirurgicale .....	75
Traitement de luxation congénitale .....	75
Transplantations musculaires ou tendineuses.....	75
Head.....	79
Hématies Ponctuées .....	108
Hématologie.....	108
Hématome (Evacuation) .....	32
Hématome	
du cloison (traitement).....	40
extra-dural .....	32
sous-dural .....	32
Hémicolectomie.....	60
Hémiplégie	
de l'adulte .....	83
de l'enfant.....	82
Hémisphèrectomie .....	33
Hémisphères cérébelleux .....	31
Hémithyroïdectomie .....	47
Hémoculture .....	114
Hémodialyse (séances).....	64
Hémoglobine .....	108
Hémoglobine Glycosylée.....	109
Hémoparasites.....	108
Hémorroïdes .....	62
Hémostase nasale.....	40
Héparinémie.....	108
Héparinisation.....	88
Hépatectomie .....	61
Hépaticotomie.....	60
Hépatite A.....	110
Hépatite B .....	110
Hépatite C .....	110
Hépatite E .....	111

Hépatites .....	110
Hernie de l'iris (cure).....	36
Hernie discale cervicale	
Molle ou cervicarthrosique .....	48
Hernie discale dorsale	
Voie antérieure ou antéro-latérale .....	48
Voie postérieure ou postéro-latérale.....	48
Hernie discale lombaire	
Chimionucléolyse percutanée .....	48
Traitement chirurgical .....	48
Hernies (traitement chirurgical) .....	58
Hétérophories (examen fonctionnel) .....	34
Hirtz .....	94
HIV (Sérodiagnostic).....	111
hormonologie.....	111
hyperbarie thérapeutique .....	85
Hyperglycémie Provoquée par Voie Orale.....	109, 116
Hystérographie.....	96

## I

ICSI.....	115
Iga.....	112
Ige .....	112
Igg.....	112
Igm.....	112
Iliectomie large .....	75
imagerie médicale (actes).....	91
immunoglobulines .....	112
immunologie.....	110
Implantation	
d'un stimulateur médullaire.....	33
d'une électrode épidurale .....	33
sous-arachnoïdienne.....	33
stéréotaxique d'électrodes .....	33
stéréotaxique intra-cérébrale .....	33
Incision	
d'un abcès De la base de la langue .....	41
d'un abcès de la langue .....	41
d'un abcès de la prostate .....	67
d'un abcès intramusculaire.....	24
d'un abcès simple de l'amygdale .....	42
d'un phlegmon péri-amygdalien.....	42
et drainage d'un phlegmon périnéphrétique.....	64
Incisure tentorielle .....	31
Inclusion ou implant de pastilles d'hormones.....	21
Infiltration médicamenteuse.....	23
Infiltrations percutanées .....	29
Infuseur (Remplissage d'un) .....	88
Injection	
d'analgésique .....	88
d'allergènes .....	86
de produit de contraste .....	66
en goutte-à-goutte par voie sous-cutanée .....	86
épidurale .....	49
intra-artérielle .....	26
intra-bronchique .....	54
intradermique .....	86
intramusculaire .....	23, 86
intraveineuse.....	86, 88
intraveineuse isolée.....	26
peropératoire dans les voies excrétrices .....	64
rétro-bulbaire ou latéro-bulbaire, en série .....	35

sclérosante.....	23
sous-cutanée.....	86
sous-cutanée intradermique.....	21
transtympanique.....	39
vaginale.....	86
intraveineuses en série.....	26
Interruption thérapeutique de la grossesse.....	71
Intervention	
chirurgicale sur les bords palpébraux.....	34
pour récurrence.....	65
sous endoscopie.....	62
Intra dermo réaction.....	116
Intra-parenchymateuse.....	31
Intrapéritonéale.....	58
Intubation	
aqueducale.....	32
trachéale.....	47
trachéo-bronchique.....	47
Inventaire allergologique.....	21
Ionogramme sanguin.....	109
Iridectomie.....	37
Iridotomie.....	37
Irrigation colique.....	90

## J

Jambe	
Radiodiagnostic.....	93
Jéjunoscopie avec biopsie.....	59
Jugulo-maxillaire (grand évidement).....	28

## K

K.A.O.P.....	115
Kératesthésie.....	34
Kératochirurgie pour amétropies supérieures.....	36
Kératométrie.....	34
Kohn.....	78
Kystes hydatiques du foie (traitement).....	61

## L

L.D.H.....	110
L'insémination artificielle.....	73
Lacodacryostomie.....	35
Laparoscopie.....	58
Laparotomie.....	60
Laryngectomie.....	45
Laryngographie.....	95
Laryngoscopie directe.....	45
Latex (F.R. ).....	112
Lavage	
de sinus.....	40
d'estomac.....	59
du sinus.....	87
Lavement.....	87
Lavement baryté.....	60, 96
Lentilles	
Première adaptation et/ou changement.....	34
Lésion intrabuccale (prélèvement).....	42
Lésions	
disco-vertébrales dégénératives.....	48
expansives de la base du crâne.....	31

expansives des régions sellaire et pinéale .....	31
expansives rachidiennes et intra-rachidiennes.....	48
expansives sous-tentorielles .....	31
expansives sustentorielles.....	31
infectieuses et parasitaires.....	32
médiastinales (traitement chirurgical) .....	54
palmaires (traitement chirurgical).....	51
rachidiennes (abord).....	49
septiques pulmonaires (traitement) .....	54
traumatiques intracrâniennes.....	32
traumatiques superficielles .....	32
vasculaires de la moelle .....	48
LH.....	112
Ligamentoplastie .....	51
Ligamentoplastie .....	51
Ligamentoplastie d'un ligament du genou .....	75
Lipase.....	110
Lipectomie .....	58
Lipides Totaux .....	109
Lipidogramme.....	109
Liquide Céphalo Rachidien (L.C.R.).....	114
Liquide Céphalo Rachidien (traitement d'une fistule traumatique).....	32
Liquides d'Epanchement & de Ponction .....	114
Lithiase salivaire (traitement chirurgical).....	42
Lithium .....	109
Lithotritie.....	65
Lombo-péritonéale (dérivation).....	32
Lombotomie.....	64
Luxation	
Bassin .....	18
Carpe.....	18
Clavicule.....	18
Coude.....	18
Coude, épaule, rotule, genou.....	18
Cou-de-pied .....	18
Epaule .....	18, 19
Genou .....	18
Hanche.....	18
Main.....	18
Orteils .....	18
Pied.....	18
Poignet.....	18
Pouce.....	18
Rachis .....	18
Rotule.....	19
Sacro-iliaque ou pubienne .....	18
Luxation ouverte.....	19
Lymphœdème .....	28
Lymphographies .....	97

## M

Magnésium .....	109
Magnétoencéphalographie .....	31
Magnétoscope .....	98
Magnétoscope (Supplément pour).....	98
Main	
Radiodiagnostic.....	92
Malformations vertébro-médullaires .....	48
Mandibule	
Traitement orthopédique .....	44
Manométrie anorectale .....	62
Manométrie oesophagienne .....	54

Mar Test .....	115
Massage .....	81
Mastectomie.....	52
Mastoïdectomie.....	39
Maxillaire	
Prélèvement osseux .....	43
Résection .....	44
Maxillaire défilé .....	94
Méatostomie .....	66
Mécanogrammes.....	55
Meckel (ablation du diverticule de).....	60
Médecin	
formé à l'urgence .....	85
échographiste .....	91
radiologue .....	91
Médiastinoscopie .....	54
Mégacolon (traitement chirurgical du).....	61
Membre inférieur .....	16
Membre inférieur (Allongement ou raccourcissement).....	75
Membre supérieur.....	16
Méningo-encéphalocèles (Traitement) .....	33
Méniscectomie .....	75
Méniscectomie unilatérale, .....	44
Meulage des ongles .....	23
Micro - Albuminurie .....	115
Micro cathétérisme.....	57
Mobilisation de l'étrier .....	39
Mobilisation sous anesthésie générale.....	25
Monitoring post opératoire .....	31
Mononucléose infectieuse (Sérodiagnostic) .....	111
Mucoviscidose .....	83
Myasthénie (Recherche de).....	30
Mycobactérium tuberculosis	
Identification biochimique .....	113
Mycoplasme Uréalyticum	
Antibiogramme .....	113
Mycoplasme Hominis	
Antibiogramme .....	113
Mycoplasme Hominis & Uréalyticum (recherche de) .....	114
Myélographie.....	97
Myéloscanner.....	99
Myélotomie.....	33
Myocarde .....	57
Myoglobine.....	110
Myomectomie .....	69, 73
Myoplastie .....	52
Myringoplastie.....	39

## N

N.F.S.....	108
Narcoanalyse.....	79
Nébulisation d'aérosols.....	53
Néoplasique .....	87
Néoplasme prostatique.....	63
Néphrectomie.....	64
Néphrectomie par voie thoraco-phréno-abdominale ou néphro-urétérectomie totale .....	64
Néphrectomie partielle.....	64
Néphrolithotomie.....	64
Néphropexie, ou biopsie rénale par lombotomie, ou décapsulation.....	64
Néphrostomie.....	102
Néphrostomie, pyélotomie avec ou sans néphrostomie, traitement conservateur des kystes du rein .....	64
Nerf	

libération d'un .....	29
maxillaire supérieur .....	29
splanchnique .....	29
trijumeau.....	29
du pédicule rénal.....	29
Neurochirurgie	
de l'épilepsie.....	33
de la douleur .....	33
stéréotaxique.....	33
Neurotomie périphérique .....	29
Nomenclature.....	2

## O

OAD.....	96
OAG .....	96
Occlusion intestinale (aspiration).....	59
Oesofibroscope .....	54
Oeso-fibroscope .....	59
Oesophagoscope .....	54
Oesophagotomie .....	47
Oeufs de Bilharzie (recherche).....	115
Omoplate (Ablation de).....	50
Ongle (Ablation d'un) .....	50
Onyxis.....	84
Opacification bronchique .....	96
Opacification oesophagienne .....	96
Orbite.....	31, 94
Orbitotomie.....	35
Oro-pharynx (tumeur maligne).....	43
Os du carpe (extirpation) .....	50
Ostéosynthèse vertébrale .....	48
Ostéotomie .....	24
bilatérale .....	44
segmentaire.....	44
totale .....	44
uni ou bilatérale.....	24
unilatérale .....	43
Othématome (traitement).....	39
Ou Protéinurie des 24 h .....	115
Oxygénothérapie hyperbare .....	85
Oxymétrie .....	53

## P

P.S.A.....	112
Pachymétrie cornéenne .....	34
Panaris (excision d'un) .....	50
Pancréas (traitement).....	61
Pangonographie .....	94
Pansement	
D'amputation.....	87
D'escarre profonde .....	87
D'ulcère étendu.....	87
De brûlure étendue.....	87
De fistule digestive .....	87
De stomie .....	86
De trachéotomie.....	86
Matériel d'ostéosynthèse extériorisé .....	87
Musculaires.....	87
Par méchage ou une irrigation.....	87
Sous aponévrotiques .....	87
Tendineuses ou osseuses .....	87

d'hygroma.....	84
de cathéter.....	88
moyen.....	83
petit.....	83
lourds et complexes.....	87
Papillosphinctérotomie endoscopique.....	60
Paracentèse du tympan unilatérale.....	39
Paralysie oculomotrice	
Traitement.....	37
Paralysies laryngées (traitement chirurgical).....	45
Paraphimosis (réduction sanglante du).....	67
Parasitologie.....	113, 115
Parasitose intra-parenchymateux.....	32
Parathyroïdectomie.....	47
Pariéctomie.....	52
Parkinson.....	83
Paroi abdominale (rééducation du).....	82
Parotidectomie totale.....	43
Patellectomie.....	75
Patelloplastie.....	75
Patient non réanimatoire.....	85
Patient réanimatoire.....	85
Paul (Réaction de).....	111
Pédicure.....	84
Perfusion	
Surveillance de la.....	89
arrêt et retrait du dispositif de la.....	87
surveillance.....	87
de substances antimitotiques.....	28
intraveineuse.....	87, 88
intraveineuse d'antibiotique.....	89
veineuse au cou ou au thorax.....	26
veineuse aux membres.....	26
Péricardectomie.....	57
Périmétrie.....	34
Périnée (traitement).....	62
Périnéorrhaphie.....	72
Péritonéale (dérivation).....	32
Phalange	
Amputation.....	51
Désarticulation.....	51
Phalangisation d'un métacarpien.....	51
Pharmacodynamiques.....	52
Pharyngectomie.....	43
Pharyngographie.....	95
Pharyngoplastie.....	42
Pharyngostome (réparation).....	42
Pharyngotomie.....	42
Phimosis.....	67
Phlébographie.....	97
Phlébographie spermatique.....	101
Phlegmon (Traitement chirurgical).....	50
Ph-métrie oesophagienne.....	54
Phonocardiogramme.....	55
Phonomécanogramme (enregistrement d'un).....	56
Phosphatases Alcalines.....	110
Phosphore.....	109
Photocoagulation	
De la périphérie rétinienne.....	36
De la région maculaire.....	36
Des autres lésions de la rétine.....	36
Panrétinienne périphérique.....	36
Pichot.....	78

Pied	
Radiodiagnostic.....	93
Pied (Massage de).....	83
Pied (rééducation d'un).....	83
Pigments Biliaires.....	115
Plaie crânio-cérébrale (traitement).....	32
Plaie des parties molles.....	19
Plaie superficielle.....	19
Plaies récentes ou anciennes.....	19
Plaquettes.....	108
Plastie	
chirurgicale du frein.....	67
cutanée hétéro-jambière.....	22
en Z.....	22
narinaire.....	40
intestinales.....	60
Plâtre (confection, répétition ou ablation d'un).....	25
Pleurectomie.....	52
Pleuroscopie.....	53
Pleurotomie.....	54
Plèvre	
Ponction biopsie.....	53
Ponction évacuatrice.....	53
Pneumomédiastin.....	54
Pneumonectomie.....	54
Pneumopéritoine.....	58
Pneumothorax (création, insufflation ou exsufflation).....	53
Pneumotomie.....	54
Poignet	
Radiodiagnostic.....	92
Pollicisation d'un doigt.....	51
Polynévrites.....	82
Polypose nasale (traitement).....	40
Ponction	
articulaire à l'aiguille.....	25
articulaire au bistouri.....	25
biopsique.....	67
biopsique osseuse.....	24
d'abcès ou de ganglion.....	21
d'un gros tronc veineux.....	26
d'abcès froid.....	23
de la chambre antérieure.....	35
de la plèvre.....	53
de l'abdomen.....	58
du péricarde.....	57
d'un kyste intra-médullaire.....	48
exploratrice de kystes du rein.....	64
isolée du sinus maxillaire.....	40
lombaire ou sous-occipitale.....	30
sus-pubienne pour cystographie.....	65
ventriculaire.....	30, 33
-aspiration-lavage.....	101
Porteus.....	78
Pose	
d'un capteur.....	33
de sonde gastrique.....	86
isolée d'un étui pénien.....	86
Post Coïtal	
HUHNER (test).....	115
Potassium.....	109
Potentiels	
évoqués auditifs.....	30
évoqués du tronc cérébral.....	30

évoqués somesthésiques .....	30
voqués visuels .....	30, 34
Poumon	
Radiodiagnostic .....	96
Poumon (ablation) .....	54
Poumon (traitement) .....	54
Prélèvement	
Aseptique cutané .....	21
De Cathéters .....	114
De peau suivi de suture .....	21
D'un greffon tendineux .....	24
D'une lésion intrabuccale .....	42
Gorge .....	114
Oculaire .....	114
Par ponction veineuse directe .....	88
Peau & Phanères (ongles, cheveux) .....	114
Pus .....	114
Simple de peau ou de muqueuse .....	21
Stérilet .....	114
Urétral .....	114
Vaginal .....	114
Prélèvements	
Gynécologiques .....	68
Prélèvements Génitaux .....	114
Proetz (méthode de) .....	40
Progestérone .....	112
Prolactine .....	112
Prolapsus rectal .....	61
Prostatectomie pour adénome .....	67
Prostatectomie pour cancer .....	67
Prostatectomie suivant une cystostomie .....	67
Protéines Totales .....	109
Protéinogramme .....	109
Prothèse biliaire (mise en place) .....	60
Prothèse endo biliaire (pose) .....	60
Prothèse endo-oesophagienne .....	54
Prothèse totale du genou .....	76
Psychothérapie .....	80
Ptérygion (traitement du) .....	35
Pyélotomie itérative .....	64

## Q

QBC .....	108
-----------	-----

## R

Rachis	
Rééducation du .....	82
cervical .....	94
complet .....	95
dorsal .....	95
lombo-sacré .....	95
Radicellotomie .....	33
Radiocinéma .....	98
Radiocinéma (Supplément pour) .....	98
Radiodiagnostic	
Membre inférieur .....	93
Sacro-coccyx .....	94
Radiodiagnostic (Actes) .....	92
Radiographie panoramique .....	94
Radiopelvimétrie .....	97
Radiophotographies .....	98

Radiothérapie	
Centrage pour .....	99
Rashkin (opération) .....	57
Rate	
ponction biopsique .....	61
traitement chirurgical .....	61
Rayons ultraviolets (application) .....	23
Réadaptation .....	81
Reanimation continue .....	85
Recherche de Mycobactéries .....	113
Reconstitution du pavillon de l'oreille .....	39
Recouvrement conjonctival .....	35
Rectoscopie .....	61
Rectosigmoïdocolofibroscopie .....	59
Rectosigmoïdoscopie .....	61
Rectotomie .....	61
Rectum	
Abscesses et fistules .....	62
amputation ou résection .....	61
extraction de corps étranger .....	61
Réduction embryonnaire .....	71
Rééducation .....	81
Rééducations individuelles .....	82
Réfection	
d'un massif osseux par greffe .....	41
d'une lèvre détruite .....	41
palpébrale simple .....	34
palpébrale totale .....	34
totale d'une cavité orbitaire .....	35
Régularisation .....	19
Réparation	
lésions tendineuse .....	24
canaliculaire .....	35
d'une lésion tendineuse .....	24
Reproduction (Biologie de la) .....	115
Résection	
caténaire .....	29
de crête de cloison .....	40
de la première côte .....	52
de l'innervation pulmonaire .....	54
du rocher .....	39
d'un diverticule cervical de l'œsophage .....	47
d'une côte .....	52
endoscopique de tumeurs vésicales .....	63
endoscopique du col vésical .....	63
isolée du col à vessie ouverte .....	65
osseuse .....	24
recto-colique .....	61
segmentaire du grêle .....	60
simple d'une tumeur maligne de l'oreille .....	39
Réserve Alcaline .....	109
Réticulocytes .....	108
Rétinographie .....	33
Rétropéritonéale .....	58
Rétropneumopéritoine .....	58
Revascularisation du myocarde .....	57
Rey .....	78
Rhinite atrophique .....	40
Rhinophyma (traitement) .....	40
Rhinoplastie post-traumatique .....	40
Rosenzweig .....	79
Rotavirus dans les selles .....	114
Rubéole (Sérodiagnostic) .....	111

## S

S.G.O.T.....	110
S.G.P.T.....	110
Sac lacrymal (Ablation).....	35
Saccoradiculographie.....	97
Saignée.....	86
Salpingographie sélective.....	96
Sang (Gaz du).....	116
Sang (recherche).....	115
Saturométrie.....	53
Scalénotomie.....	45
Scalp (traitement).....	32
Scanographie.....	98
Scanopelvimétrie.....	99, 100
Schuller.....	94
Sclérose en plaque.....	83
Sclérose endoscopique.....	54
Sclérothérapie des télangiectasies des jambes.....	23
Scoliose	
Traitement chirurgical.....	49
Scoliose (réduction).....	49
Scope défibrillateur.....	85
Scotch Test.....	115
Section de l'isthme d'un rein en fer à cheval.....	64
Sein	
Ablation.....	52
Drainage d'un abcès profond.....	52
Plastie.....	52
Sein (pose d'un repère).....	52
Selles	
Recherche de Sang Occulte.....	116
Chimie des.....	115, 116
Sels Biliaires.....	115
Séquelles d'encéphalopathie.....	82
Sialographie.....	97
Sidérophylline.....	109
Sigmoïde (traitement).....	62
Single, fiber EMG.....	31
Sinus.....	94
Sodium.....	109
Soins de bouche.....	87
Soins infirmiers.....	86
Soins spécialisés.....	88
Sonde urétérale.....	63
Sonde urinaire (changement).....	86
Sonde vésicale	
Changement.....	65
Sonde vésicale	
Pose.....	65
Sous-maxillaire (grand évidement).....	28
Spéléotomie.....	54
Sperme (Biochimie du).....	115
Spermoculture.....	114
Spermocytogramme.....	115
Spermogramme.....	115
Sphincter anal (reconstitution du).....	62
Sphinctéroplastie.....	62
Sphinctérotomie.....	60
Spirographie.....	52
Splénoportographie (injection).....	61
Sténose	

du canal lombaire .....	48
hypertrophique du pylore (traitement chirurgical).....	60
Sténoses laryngotrachéales (traitement chirurgical).....	45
Sterno-claviculaires .....	94
Sternum.....	94
Stimulateur électrosystolique .....	57
Stimulateur électrosystolique (mise en place).....	57
Strabisme	
Traitement.....	37
Strabisme (examen fonctionnel).....	34
Strabisme (examen sensorio-moteur).....	34
Sucre .....	115
Surrénalectomie .....	61
Surveillance d'un patient à domicile.....	88
Surveillance monitorée .....	56
Sus-claviculaire (grand évidement) .....	28
Suture.....	19
des plaies cutanéomuqueuses des paupières .....	35
d'un ou plusieurs ligaments .....	51
d'une plaie simple de conjonctive.....	35
nerveuse primitive.....	29
nerveuse secondaire .....	29
secondaire d'une plaie .....	21
des tendons de la main .....	50
Symlépharon (cure) .....	35
Sympathectomie.....	100
dorso-lombaire.....	29
péri-artérielle .....	27
Symphyse provoquée.....	53
Syndactylie (traitement chirurgical).....	51
Syndrome de GUILLAIN-BARRE.....	82
Synéchie nasale (traitement) .....	40
Synovectomie .....	25, 51
Synoviorthèse.....	25
Syphilis (Sérodiagnostic) .....	111
Système nerveux	
Radiodiagnostic.....	97
Système urinaire	
Radiodiagnostic.....	96

## **i**

T.G.D.....	96
T.O.G.D .....	96
T3.....	111
T4.....	111
Taux de prothrombine .....	108
Télécoeur .....	96
Téléradiographie.....	94, 96
Temps de céphaline activé ou kaolin.....	108
Temps de HOWELL.....	108
Temps de saignement .....	108
Tendon d'achille	
Réparation des ruptures .....	76
Ténolyse	
Des tendons extenseurs.....	50
Des tendons fléchisseurs .....	51
Ténotomie.....	24
Terman MERILL .....	78
TestD'EMMEL.....	108
Test de FARNSWORTH .....	34
Test de SHAHANI.....	31
Test tuberculinique.....	87

Testicule (castration) .....	67
Testostérone .....	112
Tête	
Scanographie.....	98, 99
Tétraplégie de l'enfant .....	82
Thermocoagulation .....	33
Thoracolaparotomie .....	54
Thoracophrénoaparotomie (traitement).....	61
Thoracoplastie.....	52
Thoracotomie .....	54
Thorax (traitement par thoracotomie) .....	54
Thorax de face .....	94
Thrombo-aspiration.....	100
Thrombolyse .....	100
Thyroïdectomie .....	47
Thyrotomie .....	45
Tibia	
Fracture articulaire .....	17
Timbre tuberculinique (lecture).....	87
Tomodensitométrie (appareil) .....	98
Tomographies .....	98
Tonographie au tonomètre électronique .....	34
Torkildsen.....	32
Torticolis (traitement opératoire).....	45
Toxoplasmose (sérodiagnostic).....	111
Trachée (résection).....	54
Trachéotomie .....	47
Traction cervicale, lombaire .....	83
Traitement	
D'un conflit artère-nerf intracrânien .....	33
De la totalité du visage .....	23
De l'amblyopie (euthyscopie) .....	38
De l'éléphantiasis .....	28
Des dermatoses .....	23
Des embolies ou thromboses.....	27
Des hétérophories .....	38
Des plaies.....	25
Des pseudarthroses congénitales de la jambe.....	75
Des ruptures et hernies musculaires.....	24
Du strabisme .....	38
D'un empyème extra-parenchymateux .....	32
D'une disjonction crânio-faciale.....	43
Exfoliant de l'épiderme .....	23
Traitement chirurgical	
Division vélopalatine .....	41
d'herpès cornéen.....	36
d'une paralysie faciale .....	41
de bec de lièvre .....	41
de l'incontinence .....	65
du priapisme .....	67
d'un ostéome ethmoïdo .....	40
d'une lésion ethmoïdo-frontale.....	40
d'une paralysie faciale .....	39
d'une plaie de la trachée .....	47
d'une tumeur maligne des sinus.....	40
d'une plaie simple cornéenne.....	35
Traitement	
de hernie .....	55
de l'épispadias .....	67
de l'hypospadias balanique.....	67
de l'hypospadias périmé ou pénien .....	67
des fistules sacrococcygiennes .....	48
des gros délabrements post-traumatiques .....	35

des hémorragies amygdaliennes.....	42
des myopathies.....	82
des otites chroniques.....	39
d'hyposensibilisation spécifique.....	21
du décollement de la rétine.....	36
d'une cavité syringomyélique.....	48
d'une pansinusite unilatérale.....	40
d'une sinusite maxillaire.....	40
opérateur de l'éventration lombaire.....	64
opérateur du phlegmon péri-urétral diffus.....	66
orthopédiquement d'une lésion du sinus maxillaire.....	40
d'une malformation de la charnière crânio-cervicale.....	48
d'une myéломéningocèle.....	48
D'une fracture complète avec déplacement.....	43
D'une fracture complète sans déplacement.....	43
ar acupuncture.....	21
ar hyperbarie.....	85
édicural.....	84
anglant complet.....	17
ous microscope opératoire de la plaie complexe de la cornée.....	35
Transaminases.....	110
Transferrine.....	109
Transfusion.....	26
Transfusion de sang.....	26
Transit	
du grêle.....	96
du grêle par intubation.....	59
gastro-duodénal.....	96
oeso-gastro-duodénal.....	96
Esophagien.....	96
Transmission des informations au médecin prescripteur.....	86
Transplantation cutanée.....	29
Transports médicalisés.....	85
Traumatismes vertébro-médullaires.....	48
Trépanation osseuse.....	24
Trépano-ponction du sinus frontal.....	40
Trichiasis (traitement).....	34
Triglycérides.....	109
Tronc cérébral.....	31
Trou occipital.....	31
Troubles de la coordination.....	82
TSH.....	111
Tubage des liquides gastriques et duodénaux.....	59
Tubage du larynx.....	45
Tube digestif	
Radiodiagnostic.....	96
Turbinectomie.....	40
Tympanoplastie.....	39

## U

Ulcère gastro-duodénal (traitement d'une perforation).....	59
Ulcères gastro-duodénaux (traitement chirurgical).....	59
Ultrasons.....	91
Unna (botte).....	75
Urée.....	108, 109
Uretère.....	65
Urétérocystonéostomie.....	65
Urétéro-entéro-cystoplastie.....	65
Urétéro-lithotomie itérative.....	65
Urétéropyélographie.....	96
Urétérorraphie termino-terminale.....	65
Urétérostomie cutanée.....	65

Urétérostomie cutanée transintestinale .....	65
Urétérotomie lombaire .....	65
Urétérotomie pelvienne .....	65
Urètre (reconstitution de l') .....	66
Urétrocystoscopie .....	63
Urétrographie .....	96
Urétrostomie .....	66
Urétrotomie interne .....	66
Urgence (actes d') .....	85
Uricémie .....	108
Urines .....	115
Urographie intra veineuse .....	96
Utérus (évacuation) .....	73

## V

V.S .....	108
Vaisseau lymphatique .....	28
Valvules congénitales (section à ciel ouvert de) .....	66
Van der Molen .....	28
Varices (injection sclérosante intra-vasculaire) .....	75
Vélocimétriques .....	104
Ventricules latéraux .....	31
Ventriculo-atriale (dérivation) .....	32
Ventriculo-cisternostomie .....	32
Verge (Amputation partielle de la) .....	67
Vermis cérébelleux .....	31
Verrues	
Péri-unguéales .....	23
Vulgaires .....	22
Vésical (installation et /ou lavage) .....	86
Vessie (Réadaptation de) .....	86
Vessie sans préparation .....	96
VHA igg .....	110
VHA igm .....	110
Vineberg (type) .....	57
Viscère digestif (ouverture ou abouchement) .....	59
Viscères digestifs (anastomose) .....	60
Vitrectomie postérieure simple .....	36
Voie biliaire (anastomose) .....	60
Voie biliaire (reconstitution) .....	60
Voies biliaires (dérivation) .....	60
Voies biliaires (majoration) .....	60
Voies lacrymales (opacification des) .....	94
Volet décompressif .....	33
Volkman (traitement chirurgical du syndrome de ) .....	50
Voût du crâne .....	31

## W

W a i s .....	79
W i s c .....	79
Waalder rose .....	112
Wechsler .....	79
Wechsler bellevue .....	79
Widal (sérodiagnostic) .....	111
Wright (sérodiagnostic) .....	111

## Z

Zazzo .....	79
Zulliger .....	78

**Syndicat des Médecins Privés du Sénégal**

Institut d'Hygiène Sociale

B.P. 3434 Tel. :822 29 89

Dakar - SENEGAL

**NOMENCLATURE GENERALE  
DES ACTES PROFESSIONNELS  
MEDECINS, CHIRURGIENS,  
RADIOLOGUES & BIOLOGISTES**